

FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL

PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES RÉGIONALES

AFRIQUE SUBSAHARIENNE

Des progrès durement acquis
et mis à l'épreuve

AVRIL
2026



FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL

PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES RÉGIONALES

AFRIQUE SUBSAHARIENNE

Des progrès durement acquis
et mis à l'épreuve

AVRIL
2026



Copyright ©2026 International Monetary Fund

Édition française

Département services intégrés et équipements du FMI

Division services linguistiques, section française

Cataloging-in-Publication Data
IMF Library

Names: International Monetary Fund, publisher.

Title: Regional economic outlook. Sub-Saharan Africa : hard-won gains under pressure.

Other titles: Sub-Saharan Africa : hard-won gains under pressure. | Hard-won gains under pressure. | Regional economic outlook: Sub-Saharan Africa.

Description: Washington, DC : International Monetary Fund, 2026. | Apr. 2026. | Includes bibliographical references.

Identifiers:

9798229042178 (paper)
9798229041355 (ePub)
9798229041317 (Web PDF)
9798229041478 (French paper)
9798229041553 (French Web PDF)
9798229041492 (Portuguese paper)
9798229042215 (Portuguese Web PDF)

Subjects: LCSH: Africa, Sub-Saharan—Economic conditions. | Economic forecasting—Africa, Sub-Saharan. | Economic development—Africa, Sub-Saharan. | Africa, Sub-Saharan—Economic policy.

Classification: LCC HC800.R44 2026

Le rapport *Perspectives économiques régionales : Afrique subsaharienne* est publié deux fois par an, au printemps et à l'automne, et rend compte de l'évolution économique de la région. Les projections et considérations de politique économique qu'il présente sont celles des services du FMI, et ne représentent pas nécessairement les points de vue du FMI, de son conseil d'administration ou de sa direction.

Les commandes peuvent être effectuées par Internet ou courrier :

International Monetary Fund, Publication Services

P.O. Box 92780, Washington, DC 20090, U.S.A.

Tél. : + (1) 202.623.7430

Télec. : + (1) 202.623.7201

publications@IMF.org

bookstore.IMF.org

elibrary.IMF.org



Toutes les éditions du présent rapport sont disponibles à l'adresse :

[Regional Economic Outlook: Sub-Saharan Africa](#)

Table des matières

Remerciements	v
Groupes de pays	vi
Hypothèses et conventions	vii
Résumé	viii
1. Des progrès durement acquis et mis à l'épreuve	1
L'année 2025 a été favorable à la région	2
La guerre vient cependant assombrir ces perspectives	3
Des risques baissiers non négligeables dans un contexte d'incertitude et de vulnérabilité élevées	5
Mesures prioritaires au service de la stabilité et de la croissance	7
Politique monétaire et politique de change : préserver la stabilité des prix tout en s'adaptant au nouveau choc	8
Politique des finances publiques : conjuguer crédibilité et flexibilité	9
Accélérer la croissance tirée par le secteur privé et la diversification de l'activité	10
Mobiliser le soutien aux réformes, au niveau national comme international	11
Bibliographie	16
2. Réductions de l'aide en Afrique subsaharienne : cette fois, c'est différent	17
Un choc sans précédent	18
L'aide a été une ressource essentielle pour de nombreux pays	18
Ces 15 dernières années, les flux se sont réorientés vers les prêts multilatéraux et les prêts concessionnels	19
L'année 2025 a marqué une rupture brutale, en particulier pour les pays vulnérables	20
Les pays de la région ont subi des réductions considérables par le passé	21
... mais ce choc est différent	22
Les effets macroéconomiques seront les plus marqués pour les pays les plus vulnérables de la région	23
... et dépendront essentiellement des décisions des pouvoirs publics	23
Des choix difficiles dans un monde moins bienveillant	25
Bibliographie	27
3. Redynamiser la croissance en Afrique subsaharienne : des réformes pour tirer parti du secteur privé	29
L'impératif de croissance : pourquoi les réformes ne peuvent plus attendre	30
Réformes structurelles : où en est l'Afrique subsaharienne ?	31
Les bienfaits des réformes	32
Comment réussir une réforme : conception, planification des étapes et économie politique	33
Prochaines étapes	36
Bibliographie	38
Appendice statistique	40
AS1. Croissance du PIB réel et prix à la consommation	42
AS2. Solde budgétaire global, dons compris et dette publique	43
AS3. Masse monétaire au sens large et solde extérieur courant, dons compris	44
AS4. Dette extérieure publique par débiteur et réserves	45

TABLEAUX

Afrique subsaharienne : groupes de pays	vi
Afrique subsaharienne : pays membres des groupements régionaux	vi
Afrique subsaharienne : abréviations des pays	vii

ENCADRÉS

Encadré 1.1. Mise à jour sur les droits de douane imposés par les États-Unis et leurs effets sur les échanges en Afrique subsaharienne	12
Encadré 1.2. L'intelligence artificielle au service du développement : une nécessité stratégique	13

GRAPHIQUES

Graphique 1.1. Afrique subsaharienne : croissance du PIB réel, 2022-25	2
Graphique 1.2. Afrique subsaharienne : inflation globale, 2015-25	2
Graphique 1.3. Solde budgétaire, 2019-25	2
Graphique 1.4. Afrique subsaharienne : termes de l'échange, 2024-25	3
Graphique 1.5. Afrique subsaharienne : taux de change, 2023-26	3
Graphique 1.6. Afrique subsaharienne : indice de conditions financières	3
Graphique 1.7. Cours des produits de base, janvier 2024-26	4
Graphique 1.8. Écarts de rendement sur les obligations souveraines, février-mars 2026	4
Graphique 1.9. Afrique subsaharienne : croissance du PIB réel	4
Graphique 1.10. Afrique subsaharienne : variation du solde courant par rapport à l'année précédente, 2026	5
Graphique 1.11. Afrique subsaharienne : variation du solde budgétaire par rapport à l'année précédente, 2026	5
Graphique 1.12. Impact supplémentaire du scénario pessimiste sur la croissance du PIB et l'inflation, 2026-27	6
Graphique 1.13. Afrique subsaharienne : déséquilibres macroéconomiques, 2024-25	7
Graphique 1.14. Rééquilibrage budgétaire supplémentaire nécessaire pour atteindre le solde primaire stabilisateur de la dette en 2026	9
Graphique 1.15. Inefficiency des dépenses budgétaires dans certains domaines, 2000-24	10
Graphique 1.1.1. Taux des droits de douane pondéré par les échanges	12
Graphique 1.2.1. Exposition de la main-d'œuvre à l'intelligence artificielle, 2024	14
Graphique 2.1. Dépendance de l'Afrique subsaharienne à l'égard de l'aide publique au développement, 2024	18
Graphique 2.2. Ventilation sectorielle de l'aide publique au développement, 2024	19
Graphique 2.3. Composition du financement extérieur par niveau de revenu, 2010-24	19
Graphique 2.4. Ventilation par bailleur de l'aide publique au développement	19
Graphique 2.5. Aide publique au développement bilatérale par niveau de revenu et de fragilité, 2015-25	21
Graphique 2.6. Réaction du solde budgétaire à un choc de l'aide publique au développement	22
Graphique 2.7. Principales questions soulevées par les équipes-pays	23
Graphique 2.8. Pays à faible revenu d'Afrique subsaharienne : impact de la réduction de l'aide publique au développement	24
Graphique 3.1. PIB par habitant, 1965-2025	30
Graphique 3.2. Croissance de la productivité du travail, 1991-2024	30
Graphique 3.3. Afrique subsaharienne : composantes de la croissance du PIB réel, 2000-09	30
Graphique 3.4. Afrique subsaharienne : investissements public et privé et croissance dans les pays riches en ressources naturelles (hors pays exportateurs de pétrole), 2000-24	31
Graphique 3.5. Afrique subsaharienne : effets de la réduction des écarts par rapport aux pays émergents dans les principaux domaines de réformes structurelles	32
Graphique 3.6. Afrique subsaharienne : écart par rapport aux pays émergents dans plusieurs domaines de politique structurelle, 2022	33
Graphique 3.7. Afrique subsaharienne : estimation des gains de croissance tirés des réformes « de grande profondeur » et « de faible et moyenne profondeur »	35

Remerciements

L'édition d'avril 2026 des **Perspectives économiques régionales : Afrique subsaharienne – Des progrès durement acquis et mis à l'épreuve** a été préparée par une équipe du FMI composée de Saad Quayyum (chef d'équipe), Michele Fornino, Cleary Haines, Can Sever, Nikola Spatafora et Felix Vardy, sous la direction d'Antonio David, Amadou Sy et Montfort Mlachila. Sergii Meleshchuk, Andrew Tiffin, Tewodaj Mogues, Thibault Lemaire, Pedro Rodriguez et Jared Bebee ont également apporté leurs contributions.

La présente édition comprend deux chapitres analytiques :

« **Réductions de l'aide en Afrique subsaharienne : cette fois, c'est différent** » est le fruit du travail d'une équipe du FMI composée de Chie Aoyagi, Athene Laws (cheffe d'équipe), Maurizio Leonardi et Hamza Mighri, sous la direction d'Antonio David et Amadou Sy.

« **Redynamiser la croissance en Afrique subsaharienne : des réformes pour tirer parti du secteur privé** » a été rédigé par une équipe du FMI composée de Grace Li (cheffe d'équipe), Hicham Bennouna, Balazs Stadler, Fiona Hesse-Triballi et Amirah Arifin, sous la direction de Nikola Spatafora et Constant Lonkeng.

Charlotte Vazquez était responsable de la production du rapport ; elle a bénéficié du concours de Bryan Weaver.

L'édition et la production finale du rapport ont été supervisées par Nokuthula Nkhoma du département de la communication.

Groupes de pays

Afrique subsaharienne : groupes de pays

Pays exportateurs de pétrole	Autres pays riches en ressources naturelles	Pays pauvres en ressources naturelles	Pays à revenu intermédiaire	Pays à faible revenu	Pays fragiles ou touchés par un conflit ¹
Angola	Afrique du Sud	Bénin	Afrique du Sud	Burkina Faso	Burkina Faso
Cameroun	Botswana	Burundi	Angola	Burundi	Burundi
Congo, Rép. du	Burkina Faso	Cabo Verde	Bénin	Congo, Rép. dém. du	Cameroun
Gabon	Congo, Rép. dém. du	Comores	Botswana	Érythrée	Comores
Guinée équatoriale	Érythrée	Côte d'Ivoire	Cabo Verde	Éthiopie	Congo, Rép. dém. du
Nigéria	Ghana	Éthiopie	Cameroun	Gambie	Congo, Rép. dém. du
Soudan du Sud	Guinée	Gambie	Comores	Guinée	Érythrée
Tchad	Libéria	Guinée-Bissau	Congo, Rép. du	Guinée-Bissau	Éthiopie
	Mali	Kenya	Côte d'Ivoire	Libéria	Guinée-Bissau
	Namibie	Lesotho	Eswatini	Madagascar	Mali
	Niger	Madagascar	Gabon	Malawi	Mozambique
	République centrafricaine	Malawi	Ghana	Mali	Niger
	Sierra Leone	Maurice	Guinée équatoriale	Mozambique	Nigéria
	Tanzanie	Mozambique	Kenya	Niger	République centrafricaine
	Zambie	Ouganda	Lesotho	Ouganda	Sao Tomé-et-Principe
	Zimbabwe	Rwanda	Maurice	République centrafricaine	Soudan du Sud
		Sao Tomé-et-Principe	Namibie	Rwanda	Tchad
		Sénégal	Nigéria	Sierra Leone	Zimbabwe
		Seychelles	Sao Tomé-et-Principe	Soudan du Sud	
		Togo	Sénégal	Tanzanie	
			Seychelles	Tchad	
			Zambie	Togo	
				Zimbabwe	

¹Sur la base de la liste établie par la Banque mondiale pour l'exercice 2026 des pays fragiles ou touchés par un conflit.

Afrique subsaharienne : pays membres des groupements régionaux

Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA)	Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC)	Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe (COMESA)	Communauté de l'Afrique de l'Est (*CAE-5)	Communauté du développement de l'Afrique australe (SADC)	Union douanière d'Afrique australe (SACU)	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest ¹ (CEDEAO)
Bénin	Cameroun	Burundi	*Burundi	Afrique du Sud	Afrique du Sud	Bénin
Burkina Faso	Congo, Rép. du	Comores	Congo, Rép. dém. du	Angola	Botswana	Cabo Verde
Côte d'Ivoire	Gabon	Congo, Rép. dém. du	*Kenya	Botswana	Eswatini	Côte d'Ivoire
Guinée-Bissau	Guinée équatoriale	Érythrée	*Ouganda	Comores	Lesotho	Gambie
Mali	République centrafricaine	Eswatini	*Rwanda	Congo, Rép. dém. du	Namibie	Ghana
Niger	Tchad	Éthiopie	Somalie	Eswatini		Guinée
Sénégal		Kenya	Soudan du Sud	Lesotho		Guinée-Bissau
Togo		Madagascar	*Tanzanie	Madagascar		Libéria
		Malawi		Malawi		Nigéria
		Maurice		Maurice		Sénégal
		Ouganda		Mozambique		Sierra Leone
		Rwanda		Namibie		Togo
		Seychelles		Seychelles		
		Zambie		Tanzanie		
		Zimbabwe		Zambie		
				Zimbabwe		

¹Le 28 janvier 2024, le Burkina Faso, le Mali et le Niger ont annoncé leur retrait de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO).

Hypothèses et conventions

Les conventions suivantes sont utilisées dans la présente étude :

Dans les tableaux, « ... » indique que les données ne sont pas disponibles et 0 ou 0,0 indique que le chiffre est égal à zéro ou qu'il est négligeable. Les chiffres ayant été arrondis, il se peut que les totaux ne correspondent pas exactement à la somme de leurs composantes.

Le signe - entre des années ou des mois (par exemple 2023-24 ou janvier-juin) indique la période couverte, de la première à la dernière année ou du premier au dernier mois indiqués inclusivement ;
le signe / entre deux années (par exemple 2023/24) indique un exercice budgétaire (ou financier).

Sauf indication contraire, lorsqu'il est fait référence au dollar, il s'agit du dollar des États-Unis.

Par « point de base », on entend un centième de point (de pourcentage). Ainsi 25 points de base équivalent à ¼ de point (de pourcentage).

Dans la présente étude, le terme « pays » ne se rapporte pas nécessairement à une entité territoriale constituant un État au sens où l'entendent le droit et les usages internationaux. Son emploi désigne aussi un certain nombre d'entités territoriales qui ne sont pas des États, mais dont les statistiques sont établies de manière distincte et indépendante.

Les frontières, couleurs, dénominations et autres informations figurant sur les cartes n'impliquent, de la part du FMI, aucun avis sur le statut juridique d'un territoire, ni aucun aval de ces frontières.

Afrique subsaharienne : abréviations des pays

AGO	Angola	ERI	Érythrée	MLI	Mali	SWZ	Eswatini
BDI	Burundi	ETH	Éthiopie	MOZ	Mozambique	SYC	Seychelles
BEN	Bénin	GAB	Gabon	MUS	Maurice	TCD	Tchad
BFA	Burkina Faso	GHA	Ghana	MWI	Malawi	TGO	Togo
BWA	Botswana	GIN	Guinée	NAM	Namibie	TZA	Tanzanie
CAF	République centrafricaine	GMB	Gambie	NER	Niger	UGA	Ouganda
CIV	Côte d'Ivoire	GNB	Guinée-Bissau	NGA	Nigéria	ZAF	Afrique du Sud
CMR	Cameroun	GNQ	Guinée équatoriale	RWA	Rwanda	ZMB	Zambie
COD	République démocratique du Congo	KEN	Kenya	SEN	Sénégal	ZWE	Zimbabwe
COG	République du Congo	LBR	Libéria	SLE	Sierra Leone		
COM	Comores	LSO	Lesotho	SSD	Soudan du Sud		
CPV	Cabo Verde	MDG	Madagascar	STP	Sao Tomé-et-Principe		

Résumé

Au terme d'une solide année 2025, l'Afrique subsaharienne a entamé 2026 en récoltant les fruits d'une stabilisation durablement acquise. L'activité économique s'est largement accélérée dans les différents groupes de pays avec une croissance au niveau régional estimée à environ 4,5 %, un taux jamais vu depuis dix ans, ce qui tient à la fois à des facteurs extérieurs favorables et à des politiques judicieuses, en particulier dans plusieurs puissances économiques. L'inflation a marqué le pas jusqu'à la fin 2025, grâce à la baisse des cours mondiaux des denrées alimentaires et du pétrole, de moindres pressions sur les taux de change, et à l'orientation monétaire suffisamment restrictive qu'ont adoptée de nombreux pays. Les positions budgétaires se sont améliorées, à la faveur d'une croissance plus vigoureuse et d'une évolution favorable des taux de change.

Toutefois, la guerre au Moyen-Orient est venue assombrir ces perspectives. Les cours du pétrole, du gaz et des engrais, ainsi que les coûts du transport maritime, ont nettement augmenté. En outre, ce choc bouleverse les échanges de l'Afrique subsaharienne avec ses partenaires commerciaux du Golfe, réduit les arrivées de touristes et risque de faire baisser les envois de fonds à destination de certains pays. L'appétence pour le risque a diminué, au détriment des conditions de financement, or, beaucoup de pays ne disposent que de réserves limitées. La croissance régionale devrait atteindre 4,3 % en 2026, soit 0,3 point de pourcentage de moins par rapport à notre prévision préalable à la guerre, et la situation devrait varier considérablement d'un pays à l'autre. Les pays importateurs de pétrole pauvres en ressources naturelles voient leur balance commerciale se dégrader et le coût de la vie augmenter, tandis que les pays exportateurs de pétrole vont bénéficier de l'augmentation de leurs recettes d'exportation, tout en restant exposés à la volatilité des cours et à des risques de procyclicité de leurs politiques économiques. Le taux d'inflation médian devrait repartir à la hausse et atteindre 5,0 % d'ici à la fin de 2026, contre 3,4 % à la fin de 2025. La pauvreté et l'insécurité alimentaire, entre autres indicateurs sociaux qui ont déjà pâti de la pandémie, pourraient encore se détériorer en raison de la baisse de l'aide extérieure et du renchérissement des denrées alimentaires. D'après les estimations des services du FMI, une hausse de 20 % des cours mondiaux des denrées alimentaires pourrait mettre plus de 20 millions d'habitants de la région dans une situation d'insécurité alimentaire modérée ou sévère.

Les risques baissiers sont considérables dans un contexte marqué par une forte incertitude à l'échelle mondiale et des facteurs de vulnérabilité macroéconomique élevés au niveau régional. Un conflit prolongé aggraverait encore la hausse des cours du pétrole, des engrais et des denrées alimentaires, et déclencherait un épisode d'aversion pour le risque, ce qui ferait fortement augmenter les coûts de l'emprunt et contraindrait les pays qui connaissent de grands besoins de refinancement à procéder à des ajustements abrupts. Dans un tel scénario, la production pourrait baisser de 0,6 % à l'échelle de la région, sachant que les pays importateurs de pétrole seraient plus sévèrement touchés, et le taux d'inflation en 2026 pourrait afficher 2,4 points de pourcentage de plus qu'avant la guerre.

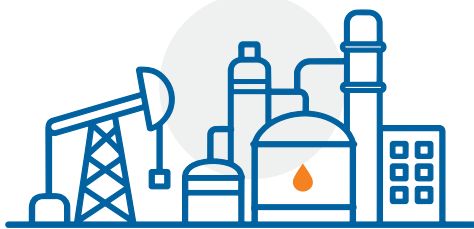
Les pouvoirs publics doivent s'attacher à faire face au choc à court terme et à renforcer la résilience à moyen terme. Les mesures prioritaires à court terme consistent à préserver le bon ancrage des anticipations d'inflation et à protéger les plus vulnérables de la hausse du coût de la vie en leur octroyant des aides ciblées et limitées dans le temps. Les stratégies budgétaires doivent conjuguer crédibilité et flexibilité. Les pays exportateurs de pétrole devraient considérer ces recettes exceptionnelles comme une aubaine temporaire et reconstituer leurs marges de manœuvre. Les pays importateurs de pétrole devraient préserver leurs dépenses sociales et de développement prioritaires tout en augmentant leurs recettes intérieures, en améliorant l'efficacité de leurs dépenses et en renforçant leur gestion des finances publiques. Il serait bon que les pays hâtent la mise en œuvre de réformes structurelles propices à la croissance et à la diversification de l'économie. L'intégration régionale peut donner un coup de fouet à la croissance et améliorer la résilience des chaînes d'approvisionnement dans un paysage géopolitique en pleine évolution. L'approfondissement des marchés financiers intérieurs peut permettre de mobiliser davantage de financements en monnaie locale. Pour mettre l'intelligence artificielle au service de la productivité, il faudra que les pays assurent un accès élargi et fiable à l'électricité et réalisent des investissements dans les infrastructures numériques, les compétences, la cybersécurité et la gouvernance des données.

1. Des progrès durement acquis et mis à l'épreuve

En 2025, l'activité économique s'est largement accélérée dans les différents groupes de pays avec une croissance au niveau régional estimée à 4,5 %, un taux jamais vu depuis dix ans, ce qui tient à la fois à des facteurs extérieurs favorables et à des politiques judicieuses. L'inflation a marqué le pas jusqu'à fin 2025 et la situation des finances publiques s'est améliorée. Au terme d'une solide année 2025, l'Afrique subsaharienne a entamé 2026 en récoltant les fruits d'une stabilisation durement acquise. Toutefois, la guerre au Moyen-Orient est venue assombrir ces perspectives. Les cours du pétrole, du gaz et des engrais, ainsi que les coûts du transport maritime, ont nettement augmenté et le choc a bouleversé les échanges. La croissance économique régionale devrait baisser de 0,3 point de pourcentage par rapport aux projections d'avant-guerre, pour s'établir à 4,3 % en 2026, mais la situation varie considérablement d'un pays à l'autre. Les pays importateurs de pétrole et les pays pauvres en ressources naturelles voient leur balance commerciale se dégrader et le coût de la vie augmenter, tandis que les pays exportateurs de pétrole vont bénéficier de l'augmentation de leurs recettes d'exportation, tout en restant exposés à la volatilité des cours et à des risques de procyclicité de leurs politiques économiques. Les risques baissiers sont considérables dans un contexte marqué par une forte incertitude à l'échelle mondiale et des facteurs de vulnérabilité macroéconomique élevés au niveau régional. Un conflit prolongé pourrait encore aggraver la hausse des prix et déclencher un épisode d'aversion pour le risque, ce qui ferait fortement augmenter les coûts de l'emprunt et contraindrait les pays qui connaissent de grands besoins de refinancement à procéder à des ajustements abrupts. Les pouvoirs publics doivent s'attacher à riposter au choc à court terme et à renforcer la résilience à moyen terme.

La **guerre** au Moyen-Orient **met la résilience à l'épreuve**

Choc



HAUSSE DES PRIX DE L'ÉNERGIE, DES ENGRAIS
ET DU TRANSPORT MARITIME

PERTURBATIONS DES ÉCHANGES ET DU TOURISME

Qu'est-ce qui a changé ?

- ⊖ RALENTISSEMENT DE LA CROISSANCE
- ⊖ RÉPERCUSSIONS SUR LES IMPORTATEURS DE PÉTROLE
- ⊕ GAINS EXCEPTIONNELS POUR LES EXPORTATEURS DE PÉTROLE
- ⊖ ACCÉLÉRATION DE L'INFLATION
- ⊖ MENACE POUR LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

Que faire ?



POLITIQUE MACRO
PRUDENTE
CHERCHER
LA STABILITÉ



SOUTIEN CIBLÉ AUX
GROUPE VULNÉRABLES
PRÉSERVER LA SÉCURITÉ
ALIMENTAIRE



ACCÉLÉRER
LES RÉFORMES
STIMULER
LA PRODUCTIVITÉ

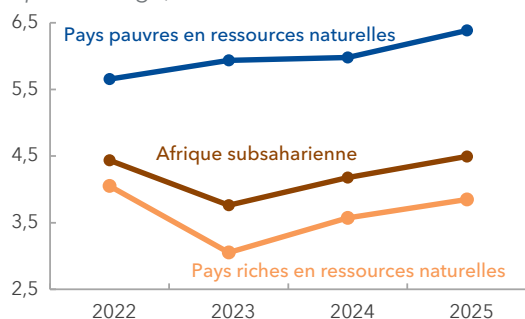
¹Le présent chapitre de l'édition d'avril 2026 des *Perspectives économiques régionales : Afrique subsaharienne* est le fruit du travail d'une équipe du FMI composée de Saad Quayyum (chef d'équipe), Michele Fornino, Cleary Haines, Can Sever, Nikola Spatafora et Felix Vardy, sous la direction d'Antonio David, Amadou Sy et Montfort Mlachila.

L'année 2025 a été favorable à la région

Cela faisait plus de dix ans que l'activité économique ne s'était pas développée aussi vite : en 2025, la croissance du PIB s'est accélérée pour atteindre 4,5 %, contre 4,2 % en 2024. Cette amélioration généralisée s'est manifestée aussi bien dans les pays riches en ressources naturelles que dans les pays pauvres en ressources naturelles, dans les États fragiles comme dans les pays à faible revenu (graphique 1.1). Les résultats se sont avérés meilleurs que ne l'anticipaient nos projections d'octobre 2025, ce qui tient aux améliorations enregistrées par des puissances économiques comme l'Éthiopie et le Nigéria, dont les judicieuses politiques économiques ont eu des effets de plus en plus visibles. La croissance a dépassé 6 % dans 10 pays. En outre, le Bénin, la Côte d'Ivoire, l'Éthiopie, l'Ouganda et le Rwanda font partie des pays qui ont affiché les taux de croissance les plus élevés du monde. Le taux d'inflation médian est retombé à 3,4 % fin 2025, contre 4,8 % fin 2024, grâce à la baisse des cours mondiaux des denrées alimentaires et du pétrole, à la réduction des pressions sur les taux de change et à l'orientation monétaire restrictive adoptée par plusieurs pays (graphique 1.2). Le nombre de pays qui connaissent une inflation à deux chiffres a baissé.

Graphique 1.1. Afrique subsaharienne : croissance du PIB réel, 2022-25

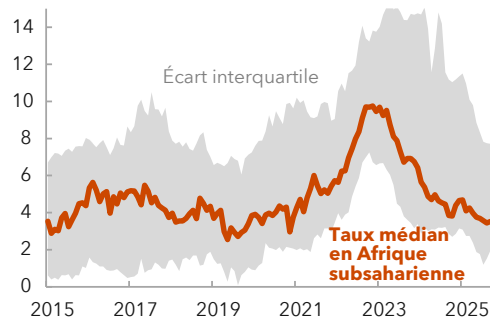
(En pourcentage)



Source : FMI, base de données des Perspectives de l'économie mondiale.

Graphique 1.2. Afrique subsaharienne : inflation globale, 2015-25

(En pourcentage, glissement annuel)



Sources : autorités nationales ; Haver Analytics ; calculs des services du FMI.

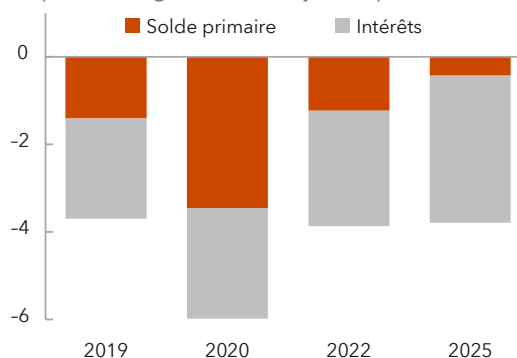
La région a également accompli des progrès constants en matière de finances publiques. Le déficit budgétaire du pays médian est passé de 3,4 % du PIB en 2024 à 3,0 % en 2025, ce qui a permis, à la faveur d'une croissance plus vigoureuse et d'évolutions positives des taux de change, de faire baisser le niveau médian d'endettement public, qui est passé de 57,2 % du PIB en 2024 à 53,1 % en 2025. Au cours de l'année 2025, l'Éthiopie, le Ghana et la Zambie ont nettement avancé dans la restructuration de leur dette.

Les soldes des transactions courantes se sont améliorés. En 2025, le déficit courant médian s'est réduit, passant de 4,2 % du PIB en 2024 à 3,8 % en 2025, grâce aux niveaux élevés de la demande d'exportations et des prix à l'exportation ainsi qu'au dynamisme des envois de fonds à destination de certains pays (Éthiopie et Nigéria, par exemple).

Ces résultats positifs sont en partie le fruit de politiques judicieuses. Les réformes et les initiatives de stabilisation macroéconomique, notamment celles qui visent à renforcer les positions budgétaires (graphique 1.3), ont créé les conditions d'un regain de croissance et d'un recul de l'inflation. Les réalignements des taux de change consécutifs à des réformes des marchés des changes (Éthiopie et Nigéria), la baisse des subventions aux carburants (Angola, Éthiopie et Nigéria), les mesures de mobilisation des recettes budgétaires, l'amélioration des cadres monétaires (Afrique du Sud) et les réformes structurelles ont commencé à porter leurs fruits, en consolidant les soldes extérieurs, en stabilisant la dynamique de l'inflation et en offrant des débouchés plus clairs à l'investissement privé. Ces mesures de politique économique ont contribué au relèvement des notes souveraines de plusieurs pays, dont l'Afrique du Sud, le Ghana et la Zambie.

Graphique 1.3. Solde budgétaire, 2019-25

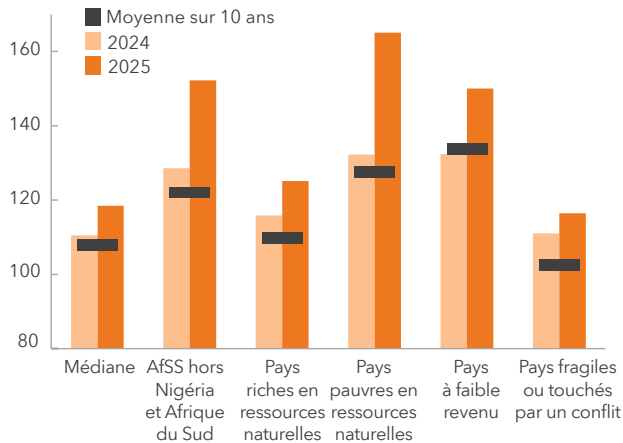
(En pourcentage du PIB, moyenne pondérée)



Source : FMI, base de données des Perspectives de l'économie mondiale.

Graphique 1.4. Afrique subsaharienne : termes de l'échange, 2024-25

(Indice, base 100 en 2010)



Source : FMI, base de données des *Perspectives de l'économie mondiale*.

Note : AfSS = Afrique subsaharienne.

L'environnement extérieur favorable a également joué un rôle.

La plupart des pays ont vu les termes de l'échange évoluer en leur faveur (graphique 1.4) : les prix à l'exportation des principaux produits de base ont augmenté (tels que le cuivre et l'or) ou sont restés élevés (le café, par exemple), tandis que ceux des importations (pétrole, denrées alimentaires et produits fabriqués en Chine) ont reculé. L'incertitude engendrée par les changements de politique commerciale des États-Unis n'a eu que des effets limités (encadré 1.1). En outre, les conditions financières favorables au niveau mondial ont ravivé l'appétence pour le risque et la quête de rendements des investisseurs internationaux, ce qui a contribué à faire baisser les taux appliqués à la dette souveraine des pays africains. Les émissions d'euro-obligations ont atteint 14 milliards de dollars en 2025 et 5,5 milliards de dollars au cours des deux premiers mois de 2026. Ces facteurs ont permis aux monnaies de la région de s'apprécier en cours d'année par rapport au dollar (graphique 1.5). La plupart des pays de la région (par exemple, l'Afrique du Sud, le Ghana, le Kenya et le Mozambique) ont commencé à réduire les taux d'intérêt, dans la mesure où les pressions inflationnistes se sont atténuées et que les banques centrales ont jugé que les anticipations d'inflation étaient bien ancrées. De telles évolutions, auxquelles vient s'ajouter la croissance de la masse monétaire, ont contribué à l'assouplissement continu des conditions financières, ce qui a profité à l'activité économique (graphique 1.6).

Graphique 1.5. Afrique subsaharienne : taux de change, 2023-26

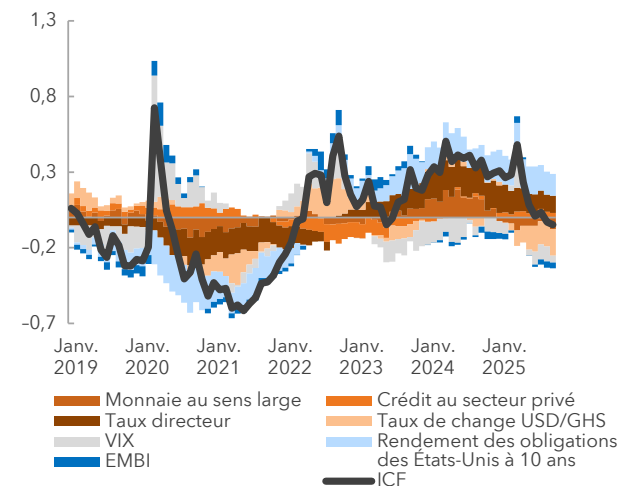
(Indice pondéré des échanges commerciaux, base 100 au 31 déc. 2023)



Sources : Bloomberg, L.P. ; FMI, base de données des *Perspectives de l'économie mondiale* ; calculs des services du FMI.

Graphique 1.6. Afrique subsaharienne : indice de conditions financières

(Inférieur à 0 = inférieur à la moyenne pour la période)



Sources : FMI, statistiques monétaires et financières ; Haver Analytics ; calculs des services du FMI.

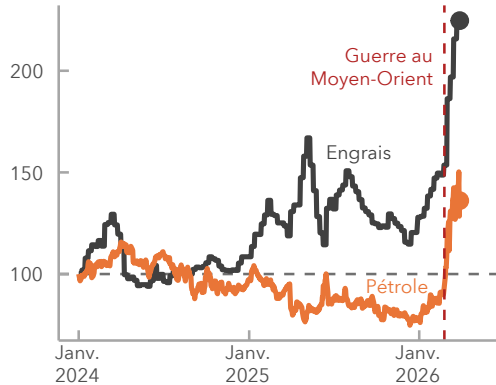
Note : Plus l'ICF est élevé, plus les conditions financières se durcissent. L'indice englobe la monnaie au sens large, le crédit au secteur privé et le taux de change vis-à-vis du dollar, l'écart de l'indice EMBI, le taux directeur intérieur, le rendement des obligations du Trésor des États-Unis à 10 ans et l'indice VIX, en affectant des pondérations égales à chacune de ces variables. Toutes les séries sont normalisées sous la forme de scores z à l'intérieur des pays. L'ICF régional est la moyenne simple des indices de 24 pays. EMBI = JP Morgan Emerging Markets Bond Index ; ICF = indice de conditions financières ; VIX = indice de volatilité du Chicago Board Options Exchange.

La guerre vient cependant assombrir ces perspectives

Un nouveau choc d'offre a frappé la région. La guerre au Moyen-Orient a fait monter les cours du pétrole et du gaz, ce qui a eu pour effet de réduire les volumes de combustibles disponibles dans de nombreux pays, tels qu'en Éthiopie, au Kenya, au Malawi, en République démocratique du Congo, en Sierra Leone et en Zambie, et de faire augmenter les prix à la pompe, notamment au Mali, au Malawi, au Nigéria et au Zimbabwe. Dans certains pays, les perturbations dans l'approvisionnement en combustibles affectent la production d'électricité, les transports et les activités

Graphique 1.7. Cours des produits de base, janvier 2024-26

(Indice, 5 janvier 2024 = 100, au 27 mars 2026)

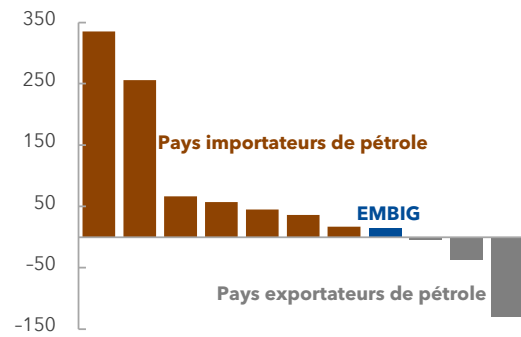


Source : Bloomberg, L.P.

Note : Le cours du pétrole est le prix à terme du Brent. Le prix des engrais est l'US Gulf NOLA Urea Granular.

Graphique 1.8. Écarts de rendement sur les obligations souveraines, février-mars 2026

(En points de base, variation depuis le début de la guerre au Moyen-Orient)



Sources : Bloomberg, L.P. ; calculs des services du FMI.

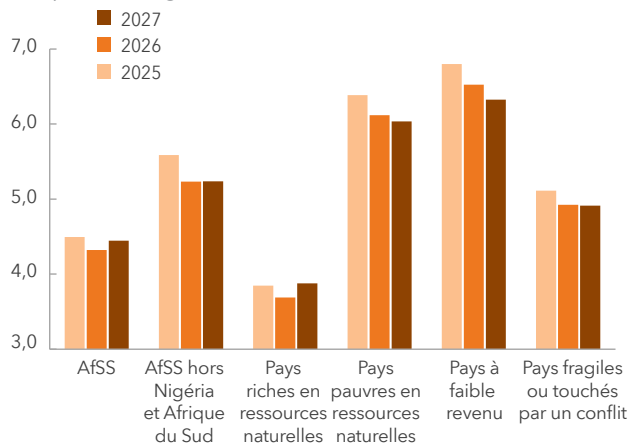
Note : Données jusqu'au 25 mars 2026. EMBIG = indice des rendements des titres de dette des pays émergents (Emerging Market Bond Index Global).

minières. La hausse des **prix des engrais** (graphique 1.7) représente un risque supplémentaire pour la production agricole et constitue une source d'inflation alimentaire, tandis que les **perturbations du transport maritime** augmentent les coûts et affectent les échanges commerciaux. La **baisse du tourisme** (comme au Rwanda et aux Seychelles) et la **diminution des envois de fonds** sont susceptibles d'affaiblir encore davantage les positions extérieures de certains pays. En outre, les conditions financières se sont durcies, ce qui a entraîné une hausse des primes de risque et des rendements souverains, en particulier parmi les pays importateurs de pétrole (graphique 1.8). Sachant que le dollar s'est renforcé, ces évolutions ont accru les **pressions qui s'exercent sur les taux de change** dans plusieurs pays (dont l'Afrique du Sud, le Ghana et le Mozambique) et pèsent sur les décisions d'investissement.

La **croissance économique de la région devrait fléchir à 4,3 % en 2026**, soit 0,3 point de pourcentage de moins que dans nos projections de janvier, et le **taux médian d'inflation devrait augmenter pour atteindre 5,0 % d'ici fin 2026**. Néanmoins, ces perspectives présentent un **degré considérable d'hétérogénéité**. Ainsi, la croissance est en accélération dans de nombreux pays exportateurs de pétrole, portée par une augmentation de leurs recettes d'exportation et une hausse des dépenses publiques, tandis qu'elle marque le pas dans les pays à faible revenu et les États fragiles, dont beaucoup sont des importateurs de pétrole qui disposent de marges de manœuvre limitées (graphique 1.9). Si les cours de matières premières essentielles hors combustibles (tels que l'or et le cuivre) sont en repli depuis le début de la guerre, ils restent au-dessus de leurs niveaux moyens de 2025. Le niveau médian des écarts de rendement souverains de la région demeure nettement inférieur aux niveaux observés en avril 2025. Jusqu'à présent, ces vents favorables ont atténué les effets nets du choc. La croissance devrait repartir à la hausse et atteindre 4,4 % en 2027, et l'inflation médiane devrait reculer à 3,9 % d'ici fin 2027, en faisant l'hypothèse, comme dans le scénario de référence, que ce choc sera de courte durée.

Graphique 1.9. Afrique subsaharienne : croissance du PIB réel

(En pourcentage)



Source : FMI, base de données des *Perspectives de l'économie mondiale*.

Note : AfSS = Afrique subsaharienne.

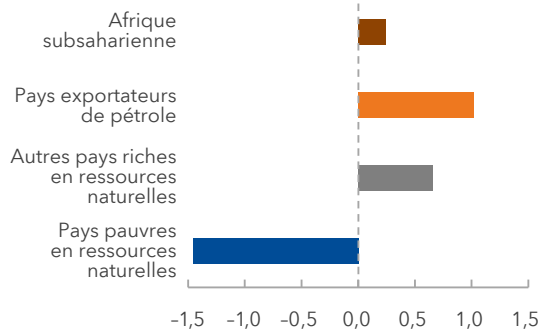
Les **soldes des transactions courantes devraient varier d'un pays à l'autre**. Le déficit courant médian devrait se réduire de 0,3 point de pourcentage du PIB pour s'établir à 3,5 % du PIB en 2026. Cette évolution tient à des améliorations des soldes courants par rapport à 2025, d'environ 1,1 point de pourcentage du PIB chez les pays exportateurs de pétrole, qui bénéficient de la hausse des cours du brut, et de 0,7 point de pourcentage du PIB parmi les pays riches en

ressources naturelles non pétrolières, qui profitent de la hausse des cours des métaux. Le déficit du compte courant des pays pauvres en ressources naturelles devrait se creuser d'environ 1,4 point de pourcentage du PIB (graphique 1.10).

Les déficits budgétaires devraient se creuser dans la plupart des pays. Les déficits budgétaires médians devraient atteindre 3,2 % du PIB en 2026, une hausse de 0,2 % du PIB par rapport à 2025. Cependant, les projections varient sensiblement d'un groupe de pays à l'autre : parmi les pays exportateurs de pétrole, les déficits devraient se creuser d'environ 1 point de pourcentage du PIB, tandis que ceux des pays riches en ressources non pétrolières devraient se réduire de 0,1 point de pourcentage du PIB (graphique 1.11)¹. D'après les projections, les déficits des pays pauvres en ressources naturelles devraient se maintenir peu ou prou aux mêmes niveaux que l'an passé. Toutefois, l'absence de changement des prix réglementés des carburants retarde le mécanisme de transmission des prix, ce qui fait peser davantage de risques sur les finances publiques et accroît la probabilité de dépassements de dépenses dans bon nombre de pays. Par exemple, au Cameroun, en Côte d'Ivoire, au Rwanda, au Sénégal et au Togo, les prix à la pompe sont restés maîtrisés jusqu'à présent, ce qui permet d'amortir l'inflation à court terme mais accroît la charge des subventions, les besoins de financement extérieurs et le risque d'ajustements plus abrupts à l'avenir.

Graphique 1.10. Afrique subsaharienne : variation du solde courant par rapport à l'année précédente, 2026

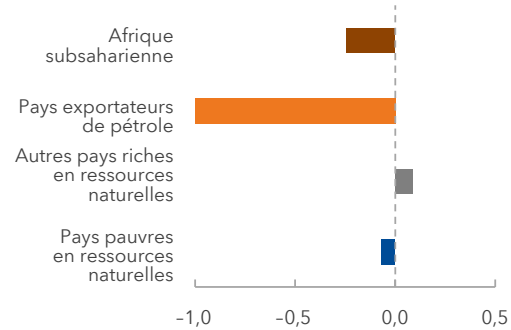
(En points de pourcentage du PIB)



Source : FMI, base de données des *Perspectives de l'économie mondiale*.

Graphique 1.11. Afrique subsaharienne : variation du solde budgétaire par rapport à l'année précédente, 2026

(En points de pourcentage du PIB)



Source : FMI, base de données des *Perspectives de l'économie mondiale*.

Au-delà du choc actuel, la région fait face à une difficulté majeure, en ce sens que les niveaux de vie devraient y progresser beaucoup plus lentement que dans les pays émergents et les pays en développement du reste du monde. À moyen terme, la croissance du PIB par habitant de l'Afrique subsaharienne devrait s'établir à 2,3 %, contre 3,6 % dans d'autres pays émergents et pays en développement. Dans les pays riches en ressources naturelles, où les recettes tirées de ces ressources font rarement l'objet d'un large partage au sein de la population, la croissance du PIB par habitant devrait atteindre à peine 1,8 %. La pauvreté et d'autres indicateurs sociaux se sont beaucoup aggravés pendant la pandémie de COVID-19, et pourraient désormais pâtir de la baisse des aides extérieures (voir à ce sujet le chapitre 2 de l'édition d'avril 2026 des *Perspectives économiques régionales : Afrique subsaharienne*). Ce nouveau choc, s'il se prolonge, est de nature à exacerber l'insécurité alimentaire dans la région.

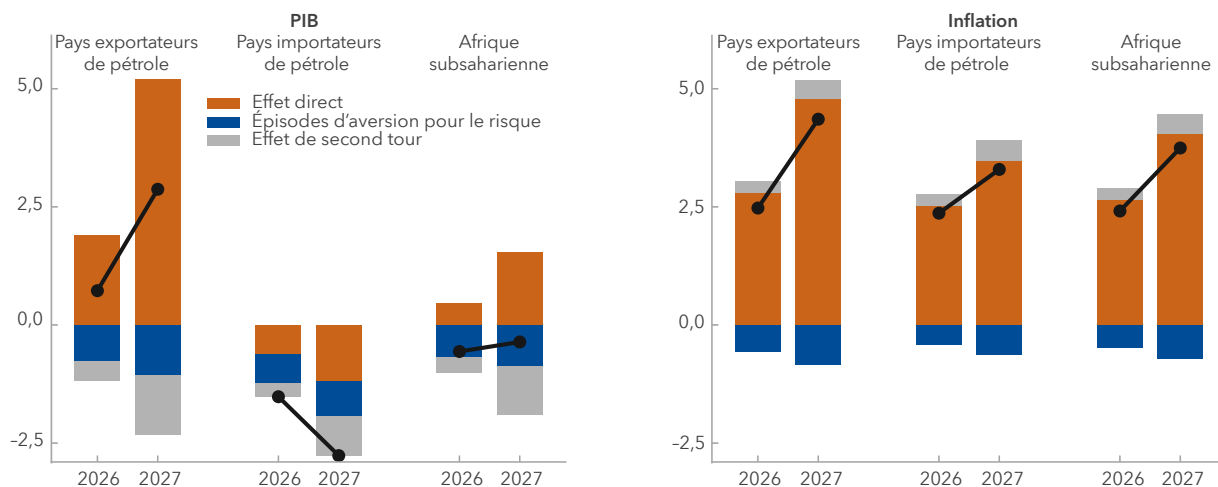
Des risques baissiers non négligeables dans un contexte d'incertitude et de vulnérabilité élevées

Une instabilité accrue des cours des produits de base et un revirement du sentiment du marché poseraient des risques substantiels à court terme. En outre, si la guerre au Moyen-Orient gagnait en intensité, les prix du pétrole, des engrais et des denrées alimentaires augmenteraient encore davantage, au détriment de la croissance économique, en particulier chez les pays importateurs de pétrole, tandis que l'inflation s'accélérait dans l'ensemble de la région. Sur le plan financier, plusieurs emprunteurs souverains comptaient sur l'émission de titres de créances sur les marchés pour faire face à d'importantes échéances de remboursement. Si les conditions financières mondiales venaient tout à coup à se durcir, la forte hausse des coûts d'emprunt qui s'ensuivrait pourrait les contraindre à procéder à des ajustements brutaux.

¹Le déficit budgétaire des pays exportateurs de pétrole hors Nigéria devrait se modérer et passer de 3,3 % du PIB en 2025 à 2,5 % du PIB en 2026.

Un scénario de forte dégradation associant une guerre prolongée et une période d'aversion pour le risque entraînerait des baisses de production plus importantes et une inflation plus élevée (graphique 1.12)². Outre des effets directs plus marqués, la durée plus longue du choc et sa gravité auraient pour conséquence un ralentissement de l'activité économique mondiale, qui se traduirait à l'échelle régionale par des baisses de production de 0,6 % du PIB en 2026 et de 0,4 % en 2027, par rapport aux niveaux observés avant la guerre.

Graphique 1.12. Impact supplémentaire du scénario pessimiste sur la croissance du PIB et l'inflation, 2026-27
(Écart en points de pourcentage par rapport au scénario de référence)



Source : calculs des services du FMI.

Note : Les points noirs représentent l'incidence d'un scénario encore plus pessimiste, mesurée en points de pourcentage par rapport au scénario de référence, tant sur le PIB réel que sur l'inflation mesurée par l'indice des prix à la consommation. L'impact total se compose d'un effet direct dû à la hausse des cours des produits de base, d'un élément d'aversion au risque qui découle de l'augmentation des primes de risque, et d'un effet de second tour qui traduit la hausse des anticipations d'inflation et l'adoption d'une politique monétaire plus restrictive. Voir la note de bas de page 3 pour tous les détails sur le scénario pessimiste.

Les répercussions de ce scénario varient d'un pays à l'autre. Ainsi, le PIB des pays exportateurs de pétrole bénéficierait des importants effets directs et positifs de la hausse des cours pétroliers, qui seraient partiellement contrebalancés par des effets négatifs de second tour et les conséquences du renchérissement des financements. Les pays importateurs de pétrole, en revanche, seraient frappés de plein fouet et souffriraient une baisse de production réelle de 1,5 point de pourcentage en 2026 et de 2,8 points de pourcentage en 2027. Au niveau régional, l'inflation grimperait de 2,4 points de pourcentage en 2026 et de 3,8 points de pourcentage en 2027 ; ces effets inflationnistes seraient plus prononcés parmi les pays exportateurs de pétrole, en raison de l'essor de l'activité économique et des investissements qu'envisagent les projections. Les effets de ce scénario sur les soldes courants seraient variables : les pays exportateurs de pétrole connaîtraient des améliorations sensibles (de 3,4 et 5,7 points de pourcentage du PIB en 2026 et 2027, respectivement), tandis que les pays importateurs de pétrole verraient l'état de leurs comptes courants se dégrader (-1,2 et -2,8 points de pourcentage du PIB en 2026 et 2027, respectivement).

Les risques intérieurs en matière de politique et de sécurité pourraient se multiplier, en particulier en période électorale et lorsque les pays connaissent des situations de fragilité. Le paysage politique est mouvementé : si la transition politique au Malawi s'est déroulée dans le calme, celle à Madagascar a été marquée par des manifestations de la génération Z, le Bénin et la Guinée-Bissau ont subi des tentatives de coups d'État, le Sahel et la République démocratique du Congo sont en butte à l'insécurité, et les élections tanzaniennes ont été entachées par des violences. Dans la mesure où plusieurs élections doivent se tenir en 2026-27, les réformes risquent de ralentir et les tensions sociales d'aller crescendo, notamment en raison de la hausse des prix des carburants et des denrées alimentaires.

²Les simulations sont effectuées suivant le modèle AFRMOD du FMI (Andrle *et al.*, 2015). Voici les détails d'un tel scénario : Les cours du pétrole augmenteraient de 100 % au deuxième trimestre 2026 par rapport aux niveaux de référence de la *Mise à jour des Perspectives de l'économie mondiale* de janvier 2026, puis se maintiendraient à ce niveau en 2027, avant de renouer avec leurs prix de référence en 2028. Les prix du gaz en Europe et en Asie progresseraient de 200 % sur la même période, tandis que les prix des denrées alimentaires augmenteraient de 5 % en 2026 et de 10 % en 2027. Les anticipations d'inflation s'accroîtraient de 100 points de base, au plus, dans les pays avancés d'ici 2027 et de 130 points de base, au plus, dans les pays émergents hors Chine sur la même période. Un épisode majeur d'aversion pour le risque entraînerait une hausse des primes de risque des entreprises de 100 points de base dans les pays avancés et en Chine en 2026, et ces primes se maintiendraient à ce niveau en 2027, tandis que les pays émergents et les pays en développement hors Chine verraient leurs écarts de rendement souverains augmenter de 100 points de base et leurs écarts de taux sur les obligations d'entreprise augmenter de 200 points de base au cours de la même période.

Il est vraisemblable que les chocs climatiques et les perturbations des chaînes d'approvisionnement en engrais nuiront à l'agriculture et à la sécurité alimentaire. Les récentes inondations au sud-est du continent sont venues nous rappeler que la région était très vulnérable face aux chocs climatiques ; par ailleurs, des baisses d'approvisionnement en engrais sont susceptibles de réduire la productivité agricole et d'augmenter les coûts. De tels chocs peuvent aussi entraîner de considérables difficultés, en particulier à l'heure où l'aide étrangère se fait plus parcimonieuse. D'après certains modèles, une hausse de 20 % des prix internationaux de plusieurs denrées alimentaires de base pourrait entraîner une augmentation de la prévalence de la malnutrition infantile allant jusqu'à 47 % dans les pays les plus touchés, et de 28 % pour la médiane de la région³. Dans l'ensemble de la région, au plus fort de la transmission des cours mondiaux aux prix intérieurs, deux millions d'enfants de moins de cinq ans risquent de se retrouver en situation de malnutrition aiguë, et plus de 20 millions de personnes en situation d'insécurité alimentaire modérée ou grave (estimations des services du FMI à partir de Headey et Ruel, 2023 ; FAO et al., 2025 ; Nguyen et Thévenot, à venir).

Outre ces risques, les facteurs de vulnérabilité macroéconomique restent élevés dans une grande partie de la région. Un tiers environ des pays connaissent encore des faiblesses qui se conjuguent sur les plans budgétaire, extérieur, monétaire et financier, ce qui réduit les marges de manœuvre des pouvoirs publics et complique leurs ripostes face au choc (graphique 1.13). Des pays en proie à de multiples déséquilibres, comme le Burundi, le Malawi, la Sierra Leone et le Zimbabwe, ont vu les termes de l'échange évoluer en leur faveur en 2025, mais ce répit n'enlève rien à la nécessité d'approfondir les réformes. Plus d'un tiers des pays de la région sont déjà surendettés ou présentent un risque élevé de surendettement, et dans 21 pays, les déficits budgétaires ont dépassé le niveau stabilisateur de la dette. Les facteurs de vulnérabilité liés à l'endettement tiennent d'une part aux séquelles de précédents chocs et à des dérapages de l'action publique, d'autre part aux difficultés structurelles que comporte le financement de grands besoins de développement dans un contexte de raréfaction des recettes intérieures. La charge du service de la dette a elle aussi atteint un niveau élevé, au risque d'évincer des dépenses de développement prioritaires. La hausse des taux d'intérêt effectifs et la baisse de l'aide publique au développement (APD) ont fait augmenter la part des recettes consacrées au paiement des intérêts (voir le chapitre 2 de l'édition d'avril 2026 des *Perspectives économiques régionales : Afrique subsaharienne*).

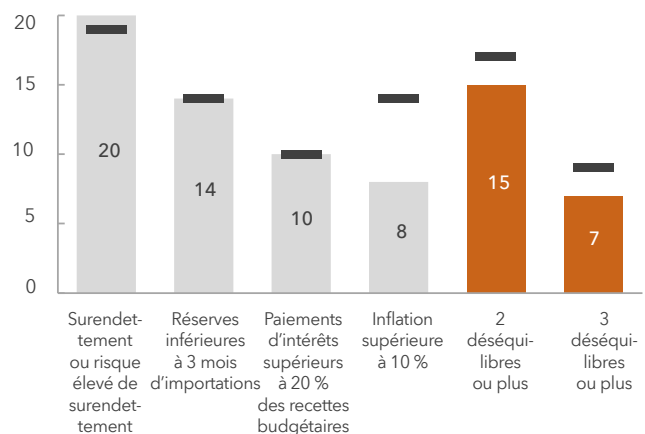
Le recours accru à l'emprunt intérieur a renforcé l'interdépendance entre l'État et les banques, et le crédit au secteur public a augmenté plus vite que le crédit au secteur privé. Cette tendance se manifeste avec une acuité particulière au sein de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), où la dette publique compte pour 43 % des actifs au bilan des banques. La présence d'un lien si étroit entre les États et les banques fait courir le risque que des crises budgétaires se muent en crises financières. Ce nouveau choc peut mettre le secteur financier à rude épreuve, dans la mesure où la hausse du coût de l'énergie va dégrader les bilans des entreprises et des ménages, et que le creusement des déficits budgétaires peut accroître le risque souverain auquel sont exposées les banques.

Mesures prioritaires au service de la stabilité et de la croissance

La guerre au Moyen-Orient vient mettre à l'épreuve les progrès durement acquis par l'Afrique subsaharienne sur le plan de la stabilité macroéconomique. De nombreux pays importateurs de combustibles voient leur balance commerciale se détériorer et vont au-devant de risques inflationnistes, tandis que les pays exportateurs demeurent exposés à des phénomènes de volatilité et de procyclicité. L'incertitude devrait rester élevée. Le choc actuel vient s'ajouter aux nombreux chocs survenus ces dernières années, et rappelle à quel point il importe que les décideurs élaborent et appliquent des politiques et des dispositifs capables de résister à de fréquentes perturbations macroéconomiques extérieures.

Graphique 1.13. Afrique subsaharienne : déséquilibres macroéconomiques, 2024-25

(Nombre de pays)



Sources : FMI, base de données des *Perspectives de l'économie mondiale* ; calculs des services du FMI.

Note : Les barres représentent l'année 2025 et les lignes, l'année 2024.

³Les cours à terme du blé ont augmenté d'environ 7 % depuis le début de la guerre.

Dans un tel contexte, la **priorité à court terme** est de préserver l'ancrage des politiques macroéconomiques, de protéger autant que possible les plus vulnérables de la hausse du coût de la vie, et d'éviter que les pays exportateurs de combustibles ne se livrent à des assouplissements procycliques de leur politique économique. Dans le même temps, les pays doivent **poursuivre à moyen terme la mise en œuvre d'un programme de réformes cohérentes**, 1) en renforçant les cadres monétaires et de change, 2) en accroissant le recouvrement des recettes intérieures et en rendant la dépense publique plus efficace, et 3) en hâtant la mise en œuvre de réformes de la gouvernance et du climat des affaires pour attirer les investissements privés et rehausser la productivité.

Politique monétaire et politique de change : préserver la stabilité des prix tout en s'adaptant au nouveau choc

La plupart des banques centrales auront pour tâche délicate de conjuguer maîtrise de l'inflation et soutien à la croissance. Ce choc est susceptible de causer le désancrage des anticipations d'inflation. Par conséquent, les banques centrales auront à suivre de près l'évolution des prix et à adapter leurs politiques en cas de dérive haussière des anticipations d'inflation. Pour préserver la stabilité des prix et ancrer les anticipations d'inflation, il sera essentiel que les banques centrales agissent de manière indépendante et qu'elles expliquent clairement leurs politiques, dans un contexte de forte transmission des effets de change à l'inflation. La question de savoir si les banques centrales doivent ou non faire abstraction, dans un premier temps, du choc sur l'offre de produits de base variera d'un pays à l'autre, en fonction de la dynamique de l'inflation.

Lorsque l'inflation dépasse le taux visé ou qu'elle est en phase d'accélération, une orientation monétaire restrictive peut contribuer à l'ancrage des anticipations d'inflation. Il peut donc être justifié de faire une pause dans le cycle d'assouplissement, ou de relever les taux d'intérêt en cas de dérive haussière des anticipations d'inflation. Ce nouveau choc accroît le risque d'effets de second tour, en particulier là où les marchés de change sont peu profonds et la transmission monétaire faible, et c'est pourquoi un assouplissement prématuré risque de coûter cher. Dans certains pays, lorsque l'inflation est tenace ou que le cadre de la politique monétaire est moins solide, les autorités monétaires gagneront à se coordonner avec les autorités budgétaires, en particulier afin de réduire le recours au financement de l'État par la banque centrale (par exemple, au Burundi, au Malawi et au Soudan du Sud).

Lorsque l'inflation est maîtrisée ou qu'elle reste inférieure au taux visé, une approche prudente se justifie également. Bien que les banques centrales puissent être en mesure de faire abstraction d'une partie du choc sur l'offre, elles devront surveiller de près l'apparition de tensions sur le taux de change ainsi que la transmission des prix de l'énergie à l'inflation, et se tenir prêtes à resserrer la politique monétaire, si nécessaire, afin de maintenir un solide ancrage des anticipations d'inflation.

Les pays devront calibrer leur politique de change en fonction de leur régime actuel, en tenant compte de l'état de leurs volants de réserves ainsi que de la sévérité et de la persistance du choc.

- Les pays dotés d'un régime de change fixe devront aligner leur politique monétaire sur celle du pays d'ancrage, afin de réduire au minimum le différentiel de taux d'intérêt corrigé du risque. Il leur faudra assainir leurs finances publiques pour remédier aux déséquilibres extérieurs et préserver leurs volants de réserves.
- Les pays en régime de change flottant dont les volants de réserves sont limités doivent s'attacher à préserver la viabilité extérieure. Leur première ligne de défense consiste à laisser leur monnaie se déprécier pour permettre à leur économie de s'adapter au choc extérieur. Cependant, cela suppose de se coordonner avec les autorités monétaires et budgétaires pour assurer le bon ancrage des anticipations d'inflation. L'obtention d'aides internationales peut permettre d'atténuer certaines difficultés liées à la balance des paiements et aux pressions sur les taux de change.
- Les pays qui n'arriment pas leur monnaie à une autre et qui disposent de volants de réserves suffisants pourraient envisager des interventions sur le marché des changes pour contrer les pressions sur leur taux de change, s'il existe un risque considérable de désancrage des anticipations d'inflation en présence d'un cadre monétaire insuffisant ou de marchés des changes peu profonds⁴. Cependant, si des pressions importantes s'exercent sur le taux de change, les réserves peuvent s'épuiser rapidement. Dans tous les cas, les interventions sur le marché des changes ne sauraient se substituer aux ajustements macroéconomiques nécessaires.

⁴Voir le cadre stratégique intégré du FMI, et la publication du FMI de 2022 qui décrit comment ce cadre s'applique à l'Afrique subsaharienne.

Les banques centrales auront également à surveiller de près les risques émergents qui pèsent sur le secteur financier, en particulier via les bilans, les liens d'interdépendance entre États et banques, et les fluctuations des mouvements de capitaux. Elles doivent veiller à ce que les banques disposent de suffisamment de fonds propres et de liquidités pour absorber les chocs et qu'elles se conforment aux normes macroprudentielles en vigueur.

Politique des finances publiques : conjuguer crédibilité et flexibilité

Les priorités budgétaires à court terme doivent être adaptées à la situation de chaque pays.

- Les dispositifs généralisés de prix subventionnés ou de contrôle des prix sont à éviter, car ils coûtent cher aux finances publiques, créent des distorsions et sont difficiles à défaire. Quand l'on s'attend à ce que de fortes hausses de prix ne durent pas, il peut être justifié de prendre des mesures soigneusement ciblées afin de prévenir de graves perturbations économiques et sociales, tout en permettant aux signaux donnés par les prix de fonctionner autant que possible.
- Les pays exportateurs de pétrole gagneraient à considérer toute recette exceptionnelle comme une aubaine temporaire et à s'en servir en premier lieu pour renforcer la résilience de l'économie, par l'amélioration des dispositifs de protection sociale, l'apurement des arriérés, la reconstitution des marges de manœuvre budgétaires et extérieures, et la réduction d'une coûteuse dette intérieure. Une telle démarche doit s'appuyer sur des règles budgétaires et des mécanismes de stabilisation transparents et bien construits afin de maîtriser la volatilité, de lisser les dépenses et de gagner en crédibilité (FMI, 2012 ; Eyraud, Gbohoui et Medas, 2023). Les surcroûts de dépenses procycliques peuvent être difficiles à inverser et peuvent alimenter l'inflation ou l'appréciation du taux de change réel.
- Les pays importateurs de pétrole qui disposent de bonnes marges de manœuvre budgétaires (comme le Rwanda et la Tanzanie) devraient recourir à des mécanismes de transfert ciblés et limités dans le temps et à des dispositifs de protection sociale évolutifs et modulables, de manière à prémunir les couches les plus vulnérables de la population contre la hausse du coût de la vie sans nuire aux dépenses prioritaires. Les pays importateurs de pétrole aux marges de manœuvre budgétaires plus réduites doivent revoir la hiérarchie de leurs dépenses et privilégier les dispositifs d'aides sociales les plus efficaces et les moins coûteux, qui ciblent les ménages aux plus bas revenus ; ils doivent aussi accélérer la mobilisation des recettes intérieures et réduire la croissance des dépenses publiques hors protection sociale (comme les augmentations des salaires réels de la fonction publique ou les dépenses les moins urgentes) et renforcer le contrôle des dépenses pour empêcher l'accumulation d'arriérés et assurer la viabilité de la dette.

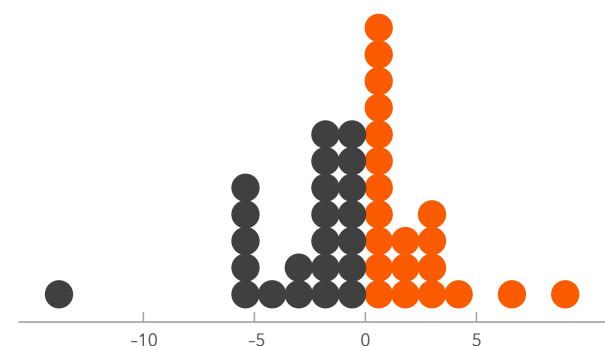
Dans les pays où des risques majeurs pèsent sur la viabilité de la dette, des corrections supplémentaires s'imposent (graphique 1.14). Cependant, de telles mesures doivent protéger les dépenses sociales et de développement à rendement élevé, par exemple en matière d'éducation, de santé et de services de base comme l'eau, l'assainissement et l'accès à l'énergie. Le secteur de la santé, en particulier, nécessitera un renforcement de l'appui intérieur, car il s'agit de préserver les fonctions essentielles de santé publique et d'assurer la continuité de services de base, dans un contexte marqué par la réduction, voire le retrait, des programmes financés par des donateurs (voir le chapitre 2 de l'édition d'avril 2026 des *Perspectives économiques régionales : Afrique subsaharienne*).

La mobilisation des recettes intérieures demeure un élément central de toute bonne stratégie budgétaire à moyen terme.

Les résultats en matière de recettes publiques se sont améliorés dans la région ces trois dernières années, même si dans leur ensemble les recettes recouvrées ne suffisent pas à satisfaire les besoins d'ampleur de la région en matière sociale et de développement tout en préservant la viabilité de la dette. L'édition d'octobre 2025 des *Perspectives économiques régionales : Afrique subsaharienne* ainsi que Schneider *et al.* (2025) contiennent des orientations à l'intention des pays désireux de renforcer leurs méthodes de recouvrement des recettes.

Graphique 1.14. Rééquilibrage budgétaire supplémentaire nécessaire pour atteindre le solde primaire stabilisateur de la dette en 2026

(En pourcentage du PIB, nombre de pays)

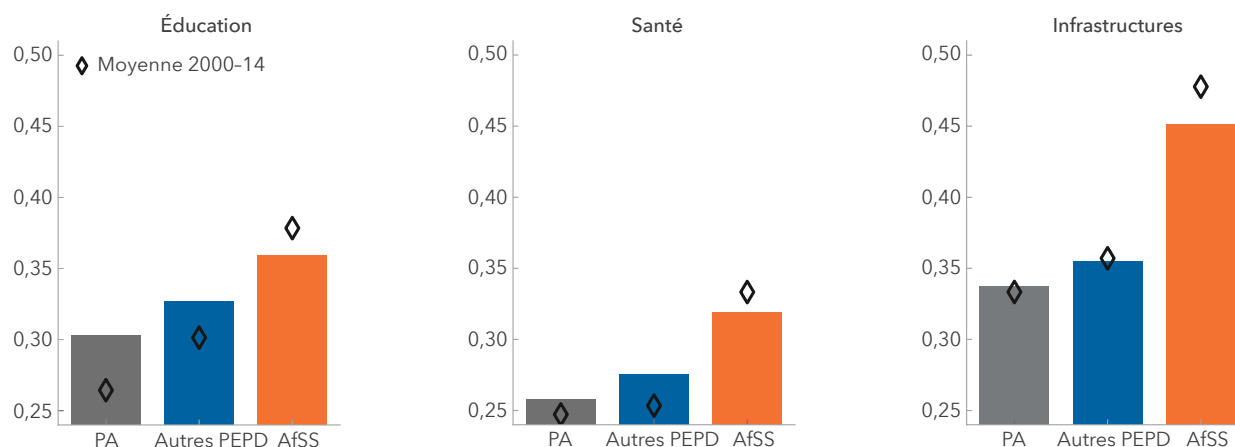


Sources : FMI, base de données des *Perspectives de l'économie mondiale* ; calculs des services du FMI.

Dépenser de manière plus efficiente permet aussi de débloquer d'importantes ressources budgétaires tout en améliorant la qualité des services publics. En matière d'éducation, de santé et d'infrastructures, l'enjeu ne porte pas tant sur les montants mobilisés que sur la faculté à traduire la dépense publique en résultats. Dans le pays médian d'Afrique subsaharienne, les déficits d'efficience de la dépense publique dans la santé et les infrastructures sont environ deux fois plus élevés que dans d'autres pays émergents et pays en développement (graphique 1.15). Au sein de la région, ce sont les pays riches en ressources naturelles et les pays exportateurs de pétrole dont la dépense publique est la moins efficiente, alors que les pays pauvres en ressources naturelles ont fait des progrès ces dernières années. Le manque d'efficience dans l'emploi des deniers publics tient à des problèmes de sélection et d'exécution des investissements dans les infrastructures, à un manque d'entretien, à l'inefficacité des pratiques de passation des marchés et à la fragmentation des budgets. Il s'explique aussi par le fait qu'il n'est pas suffisamment demandé aux responsables de rendre des comptes afin de justifier les résultats atteints.

Graphique 1.15. Inefficience des dépenses budgétaires dans certains domaines, 2000-24

(Indice)



Sources : FMI, édition d'octobre 2025 du Moniteur des finances publiques ; calculs des services du FMI.

Note : Les barres représentent la valeur moyenne, calculée sur la période 2015-24, de l'écart d'efficience médian annuel dans chacun des groupes de pays sélectionnés. L'écart d'efficience prend des valeurs allant de 0 (efficience totale) à 1 (inefficience totale). Il mesure la distance qui sépare les résultats mesurables qu'ont atteints les administrations publiques dans chacun des trois secteurs étudiés (éducation, santé et infrastructures) et ceux qui pourraient être atteints en appliquant les meilleures pratiques, à niveau de dépenses constant. Un cadre d'analyse de frontière stochastique permet de déterminer l'indicateur de référence des meilleures pratiques ; pour plus de détails, voir l'annexe en ligne du chapitre 1 de l'édition d'octobre 2025 du Moniteur des finances publiques. AfSS = Afrique subsaharienne ; PA = pays avancés ; PEPD = pays émergents et pays en développement.

Une meilleure gestion des finances publiques – par le contrôle des engagements, la gestion de trésorerie et la prévention des arriérés – peut réduire les gaspillages et renforcer la crédibilité du budget (Lopez-Murphy et al., 2026). Les réformes de la gestion des investissements publics doivent assurer avant tout que les projets fassent l'objet d'une évaluation préalable rigoureuse, d'une sélection transparente ainsi que d'une mise en œuvre et d'une évaluation *ex post* exigeantes, afin de veiller à ce que les infrastructures financées débouchent sur des gains de productivité durables. Des mesures sectorielles – qu'il s'agisse du déploiement de professeurs ou de personnel de santé, de l'achat de médicaments ou de fournitures scolaires ou encore de la planification d'activités d'entretien – peuvent améliorer les résultats sans guère faire augmenter le niveau de dépenses publiques. Avec le temps, la publication d'indicateurs de performance et le renforcement des institutions de contrôle et de surveillance peuvent accroître l'efficacité de la dépense publique et réduire le gaspillage.

Accélérer la croissance tirée par le secteur privé et la diversification de l'activité

Les réformes structurelles qui réduisent le coût de la pratique des affaires, stimulent la concurrence et renforcent les secteurs des réseaux de distribution permettent de réduire les primes de risque appliquées à la dette des États et des entreprises, d'attirer les investissements et de relever la productivité, ce qui est particulièrement important dans un environnement extérieur instable (voir le chapitre 3 de l'édition d'avril 2026 des *Perspectives économiques régionales : Afrique subsaharienne*). Les réformes ciblées des entreprises publiques dans les secteurs des réseaux (énergie,

transport, télécommunication) doivent viser à améliorer la gouvernance, la transparence et le recouvrement des coûts, tout en assurant une réglementation adaptée et en protégeant les populations pauvres par la mise en œuvre de mesures sociales bien construites.

Une meilleure intégration régionale peut donner un coup de fouet à la croissance et améliorer la résilience des chaînes d'approvisionnement dans un paysage géopolitique en pleine évolution. Les avancées en cours au titre du projet de zone de libre-échange continentale africaine, notamment pour ce qui concerne la réduction des barrières non tarifaires, la modernisation des procédures douanières et l'approfondissement du commerce des services, permettront de réduire les coûts des échanges, d'accélérer les dédouanements et de créer des marchés plus vastes et plus diversifiés pour l'échange de biens et services locaux (ElGanainy *et al.*, 2023 ; Montagnat-Rentier *et al.*, 2025). L'achèvement des négociations sur le reste des règles d'origine et des concessions tarifaires revêt un caractère prioritaire.

L'application de solutions numériques, y compris le recours pragmatique à des applications d'intelligence artificielle peu coûteuses dans l'administration des recettes, la prestation des services et l'inclusion financière, peut augmenter la productivité et les capacités de l'appareil d'État. Cependant, ces démarches doivent s'accompagner d'investissements dans les réseaux de distribution d'énergie, la connectivité, les compétences, la cybersécurité et la gouvernance des données, afin d'inspirer confiance et de permettre une adoption à grande échelle (voir encadré 1.2).

L'approfondissement des marchés financiers intérieurs peut permettre de mobiliser davantage de financements en monnaie locale, améliorer la transmission des politiques économiques et favoriser la stabilité financière. Il convient que les pays prennent des mesures pour développer les marchés obligataires en monnaie locale, diversifier les instruments d'épargne intérieure, renforcer l'infrastructure et la transparence des marchés, et élargir la base d'investisseurs. Améliorer les registres des garanties, les systèmes d'information sur le crédit et les régimes d'insolvabilité peut favoriser le crédit privé et réduire les primes de risques. L'interdépendance accrue entre les États et les banques vient rappeler la nécessité d'une surveillance prudentielle rigoureuse, de cadres de résolution crédibles et d'un suivi attentif de la concentration des engagements pour limiter les risques systémiques (édition d'octobre 2025 des *Perspectives économiques régionales : Afrique subsaharienne*). L'adoption à grande échelle de solutions numériques au service de l'inclusion financière, via des plateformes interopérables, une réglementation proportionnée et une meilleure protection des consommateurs, permettra de mobiliser l'épargne, de réduire les coûts de transaction et de favoriser la croissance des petites entreprises.

Mobiliser le soutien aux réformes, au niveau national comme international

Pour surmonter les obstacles propres à l'économie politique, les réformes doivent s'accompagner d'explications claires et de larges consultations. En impliquant activement les parties prenantes (parlementaires, société civile, syndicats, milieu universitaire, secteur privé), il est possible de mieux construire les réformes et de les rendre plus légitimes (édition d'avril 2025 des *Perspectives économiques régionales : Afrique subsaharienne*). La diffusion d'informations sur les objectifs, les bienfaits attendus, les arbitrages et les calendriers de mise en œuvre des réformes peut réduire l'incertitude et accroître la crédibilité. En renforçant en parallèle les institutions pourvoyeuses de continuité (cadres à moyen terme, conseils budgétaires, transparence des marchés publics et surveillance indépendante), les dirigeants peuvent veiller à ce que les réformes se poursuivent au-delà des transitions politiques. Lorsque des réformes entraînent des coûts à court terme, les pouvoirs publics peuvent atténuer les résistances par une mise en œuvre progressive et des mesures compensatoires ciblant les couches les plus vulnérables de la population.

La communauté internationale peut soutenir ces initiatives en proposant des financements prévisibles, de l'assistance technique et une meilleure coordination. Par souci d'efficacité, il convient d'accorder des aides en priorité aux pays à faible revenu et aux États fragiles, lorsque d'autres sources de financement sont limitées, et d'élargir la gamme des instruments au service du financement du développement, notamment sous la forme de financements mixtes. À condition de correspondre aux besoins prioritaires des pays concernés, des appuis en faveur du développement des capacités, du recouvrement des recettes intérieures, de la gestion de l'investissement public et de la protection sociale peuvent amplifier les effets des réformes et déboucher sur des avancées qui permettront de mieux faire face à de futurs chocs. Il est particulièrement important d'aider les pays de la région qui se remettent des conséquences de conflits à reconstruire leurs institutions et à favoriser l'inclusion économique et sociale (chapitre 3 de l'édition d'avril 2026 des *Perspectives de l'économie mondiale*). Le FMI se tient aux côtés des pays dont la balance des paiements s'apprête à souffrir de graves déficits en raison de la guerre. Ces dernières années, le FMI s'est révélé une source essentielle de financement pour

Encadré 1.1. Mise à jour sur les droits de douane imposés par les États-Unis et leurs effets sur les échanges en Afrique subsaharienne¹

Les droits de douane appliqués par les États-Unis aux importations en provenance d'Afrique subsaharienne ont fortement augmenté en 2025, mais cette hausse varie considérablement d'un pays et d'un produit à l'autre. Le taux de droits de douane effectif appliqué à la région est passé d'un peu plus de zéro fin 2024 à plus de 12 % en octobre 2025, avant de retomber à 8,5 % à la fin février 2026. Cette baisse s'explique en partie par la prolongation rétroactive de la loi sur la croissance et les perspectives économiques de l'Afrique (*African Growth and Opportunity Act* – AGOA) jusqu'à fin 2026, ainsi que par la décision de la Cour suprême des États-Unis invalidant les droits de douane imposés au titre de la loi sur les pouvoirs économiques en cas d'urgence internationale (*International Emergency Economic Powers Act*) (graphique 1.1.1)². De manière générale, les droits de douane appliqués actuellement par les États-Unis affectent davantage les pays exportateurs de produits manufacturés que les pays exportateurs d'énergie.

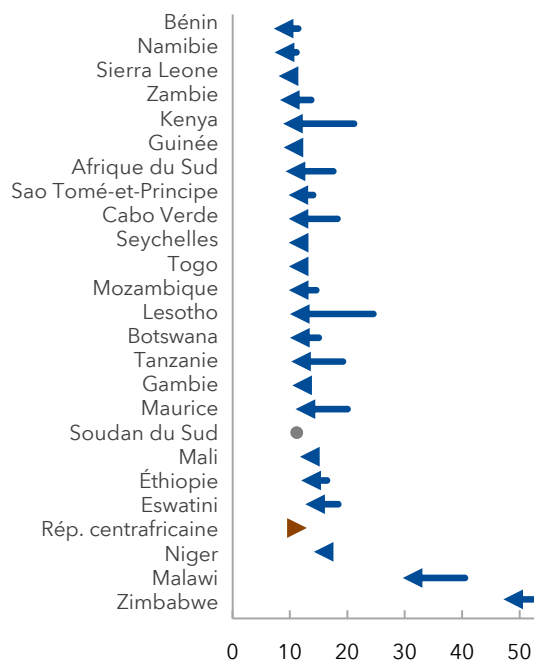
Jusqu'à présent, l'effet de court terme est modeste car les pays de la région exportent peu vers les États-Unis.

Au cours des deux trimestres qui ont suivi les annonces de droits de douane en avril 2025, le volume global des exportations à destination des États-Unis est resté à peu près constant. Pour plus de 70 % des pays de la région, les exportations vers les États-Unis ont évolué dans une fourchette de 0,1 % du PIB, en partie parce que dans plus des trois quarts des pays de la région, ces exportations représentent moins de 1 % du PIB. Néanmoins, les effets de ces droits de douane varient nettement d'un pays et d'un secteur à l'autre. Les exportations d'automobiles en provenance d'Afrique du Sud à destination des États-Unis ont chuté de moitié environ en termes nominaux, mais cette baisse a été plus que contrebalancée par un surcroît d'exportations vers d'autres pays, en particulier en Europe. Les pays exportateurs de produits textiles comme le Lesotho et le Kenya ont enregistré une hausse de leurs exportations, vraisemblablement liée à l'anticipation des échanges en amont de l'expiration attendue de la loi « AGOA » à la fin septembre, ce qui laisse penser que les effets à plus long terme ne sont pas encore pleinement visibles.

Des estimations d'équilibre partiel font apparaître, pour la plupart des pays, des pertes d'exportation directes modestes à long terme. Les pertes moyennes sont estimées à environ 0,1 % du PIB, ce qui tient au fait que les pays de la région exportent peu vers les États-Unis et que la moitié environ de leurs exportations ne subissent que des hausses limitées des droits de douane (la moitié environ des exportations des pays de la région vers les États-Unis se voient imposer des hausses de droits de douane de moins de 1,6 point de pourcentage, et environ un quart des exportations en valeur ne subissent aucune augmentation).

Graphique 1.1.1. Taux des droits de douane pondéré par les échanges

(Variation en pourcentage entre le 1^{er} octobre 2025 et fin février 2026)



Sources : Tariff Tracker de l'Organisation mondiale du commerce et du FMI ; calculs des services du FMI.

Note : Les 25 pays aux droits de douane les plus élevés. L'AGOA a temporairement expiré le 30 septembre 2025. Les points dénotent l'absence de variation.

¹Cet encadré a été rédigé par Sergii Meleshchuk.

²Les estimations des droits de douane à fin février 2026 intègrent les droits de douane appliqués sur le fondement d'autres lois commerciales pour contourner une décision de la Cour suprême des États-Unis.

Encadré 1.1 (suite)

Les modèles d'équilibre général appliqués aux échanges commerciaux décrivent la situation de manière plus nuancée et, dans bien des cas, plus favorable³. Environ un cinquième des pays de la région pourraient voir leur PIB augmenter, dans la mesure où les pays exportateurs qui leur font concurrence sur le marché des États-Unis, en particulier en Asie et en Amérique latine, se sont vu imposer des hausses de droits de douane plus importantes. La réorientation des exportations vers d'autres marchés et la baisse des coûts de leurs importations, causée par les surcapacités de grands fournisseurs aux États-Unis, permettent aux pays de la région de contrebalancer encore davantage leurs pertes directes. Il convient d'interpréter prudemment ces résultats, dans la mesure où ces analyses n'appréhendent ni les effets de l'incertitude accrue sur le plan commercial, ni les répercussions macroéconomiques plus larges à l'œuvre à l'échelle mondiale.

³Les résultats d'équilibre général sont obtenus à partir de modèles portant sur une multiplicité de pays et de secteurs (Caliendo et Parro, 2015 ; Rotunno et Ruta, 2025). À la différence des modèles d'équilibre partiel, ils permettent à la consommation et à la production de réagir aux droits de douane, ce qui affecte la production et les réseaux commerciaux au niveau mondial.

Encadré 1.2. L'intelligence artificielle au service du développement : une nécessité stratégique¹

Les pays d'Afrique subsaharienne sont inégalement préparés à l'avènement de l'intelligence artificielle (IA) et, en moyenne, ils le sont moins que de nombreux autres pays émergents, ce qui s'explique par des lacunes dans les infrastructures, les compétences et la gouvernance. Pour autant, **l'adoption de l'IA progresse** et prend la forme d'applications pratiques qui permettent de résoudre des problèmes dans plusieurs secteurs essentiels, ce qui ouvre la porte à des gains de productivité et à de meilleurs services. En outre, impréparation ne signifie pas incapacité. Des réformes ambitieuses peuvent ouvrir la voie à une adoption plus large de l'IA au service de la croissance et de la productivité à moyen terme.

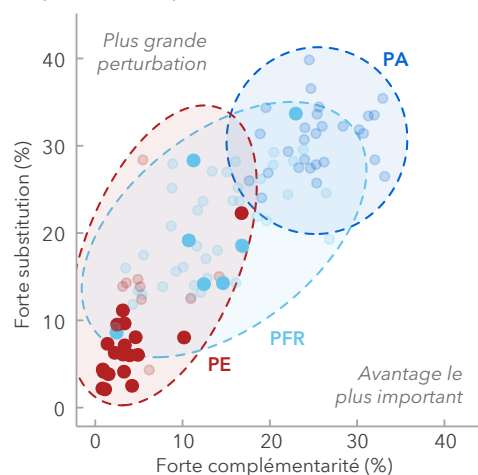
L'IA peut générer des gains d'efficacité dans des secteurs dont la croissance est limitée, de l'agriculture aux services publics, en augmentant les capacités de la main-d'œuvre, en améliorant la prise de décisions et en abaissant les coûts de transaction. Dans l'administration publique, les techniques analytiques fondées sur l'IA peuvent également accroître le respect des obligations fiscales et douanières, et permettre de mieux cibler les risques et d'améliorer la distribution des aides sociales. Dans le secteur de la finance, de nouvelles sources de données et des avancées dans la détection des fraudes peuvent permettre d'élargir l'accès au crédit et d'approfondir l'inclusion financière, pourvu que des garde-fous adaptés soient mis en place.

La vitesse à laquelle ces gains se diffuseront dépendra de la structure économique de la région. De nombreux outils d'IA facilitent principalement les tâches cognitives et de traitement de l'information, tandis que **l'emploi demeure concentré dans des secteurs comme l'agriculture**, qui, selon les mesures standard, apparaissent moins exposés (graphique 1.2.1). Pour tirer pleinement parti de l'IA à l'échelle de l'ensemble de l'économie, il faudra donc que la technologie se diffuse au-delà des premiers utilisateurs, et qu'elle s'accompagne d'investissements complémentaires dans l'énergie, les compétences, la connectivité et les capacités des entreprises. Dans le même temps, des données empiriques préliminaires donnent à penser qu'une adoption plus rapide pourrait intervenir dans certains secteurs essentiels où les mesures de référence font apparaître une moindre exposition à l'IA :

- **Agriculture.** Des services de conseil basés sur l'IA ont permis d'augmenter les rendements en comblant les lacunes de connaissance dans la gestion des cultures, la lutte contre les nuisibles et la résilience climatique (Côte d'Ivoire, Kenya, Mali, Nigéria et Rwanda).
- **Santé.** Des outils d'aide à la décision fondés sur l'IA ont permis de réduire les erreurs de diagnostic et de traitement, d'où la possibilité d'améliorer la qualité des soins en cas de manque de capacités cliniques (Kenya).
- **Éducation.** Des dispositifs pilotes de tutorat ont généré des gains d'apprentissage équivalant à un an et demi à deux ans de scolarisation normale, ce qui donne à penser que des interventions ciblées et modulables pourraient donner d'excellents résultats (Nigéria).

Graphique 1.2.1. Exposition de la main-d'œuvre à l'intelligence artificielle, 2024

(En pourcentage de l'emploi ;
point plein = Afrique subsaharienne)



Note : Cette classification s'inspire de Cazzaniga et al. (2024) et distingue les professions qui sont très exposées et susceptibles d'être complétées par l'IA (forte complémentarité) ; fortement exposées et susceptibles d'être remplacées par l'IA (forte substitution) ; peu exposées dans l'ensemble. Le graphique omet la part des professions peu exposées (déterminée par les deux autres catégories). PA = pays avancés ; PE = pays émergents ; PFR = pays à faible revenu.

¹Cet encadré a été rédigé par Andrew Tiffin d'après Schindler et al. (à paraître).

Encadré 1.2 (suite)

Plusieurs conditions doivent être réunies pour une adoption à grande échelle. L'insuffisance et le manque de fiabilité des infrastructures demeurent une contrainte majeure : à peine 53 % de la population a accès à l'électricité et 38 % à Internet. De plus, les coûts élevés et les coupures de courant limitent les capacités de calcul et la prestation de services numériques. Pour permettre à la main-d'œuvre de s'épanouir sur un marché du travail dopé à l'IA, des progrès rapides dans l'acquisition de compétences numériques de base et propres à tel ou tel métier seront indispensables. Voici certaines mesures prioritaires pour les pouvoirs publics :

- **Comblent le déficit d'infrastructures.** Investir dans des réseaux électriques fiables et l'accès haut débit abordable et envisager des initiatives régionales pour se doter de grandes puissances de calcul (par exemple par la mise en commun de centres de données, de processeurs graphiques ou de solutions d'hébergement de données en nuage).
- **Susciter l'émergence d'un écosystème local.** Soutenir des innovations qui adaptent l'IA aux contextes africains, notamment en investissant dans des jeux de données de haute qualité en langue locale.
- **Adopter une gouvernance au service de la confiance.** Renforcer la protection des données, la cybersécurité et les cadres éthiques pour inspirer la confiance du public et permettre un déploiement responsable, aussi bien dans le secteur privé que dans les services publics.

Bibliographie

- Andrle, Michal, Patrick Blaggrave, Pedro Espaillat, Keiko Honjo, Benjamin L Hunt, Mika Kortelainen, René Lalonde, Douglas Laxton, Eleonara Mavroeidi, Dirk V Muir, Susanna Mursula, and Stephen Snudden. 2015. "The Flexible System of Global Models - FSGM." 2015. IMF Working Paper 2015/64. International Monetary Fund, Washington, DC.
- Caliendo, Lorenzo, and Fernando Parro. 2015. "Estimates of the Trade and Welfare Effects of NAFTA". *The Review of Economic Studies* 82(1): 1–44.
- Cazzaniga, Mauro, Florence Jaumotte, Longji Li, Giovanni Melina, Augustus J. Panton, Carlo Pizzinelli, Emma J. Rockall, and Marina Mendes Tavares. 2024. "Gen-AI: Artificial Intelligence and the Future of Work." IMF Staff Discussion Note 2024/001. International Monetary Fund, Washington, DC.
- ElGanainy, Asmaa, Shushanik Hakobyan, Fei Liu, and others. 2023. "Trade Integration in Africa: Unleashing the Continent's Potential in a Changing World." IMF Departmental Paper 2023/003, International Monetary Fund, Washington, DC.
- Eyraud, Luc, William Gbohoui, and Paulo A Medas. 2023. "A New Fiscal Framework for Resource-Rich Countries." IMF Working Paper 2023/230. International Monetary Fund, Washington, DC.
- FAO, IFAD, UNICEF, WFP and WHO. 2025. "The State of Food Security and Nutrition in the World 2025—Addressing High Food Price Inflation for Food Security and Nutrition." Rome.
- Headey, Derek, and Marie Ruel. 2023. "Food Inflation and Child Undernutrition in Low- and Middle-income Countries." *Nature Communications* 14:1 5761.
- International Monetary Fund (IMF). 2012. "Macroeconomic Policy Frameworks for Resource Rich Developing Countries." IMF Policy Paper. International Monetary Fund, Washington, DC.
<https://www.imf.org/external/np/pp/eng/2012/082412.pdf>.
- International Monetary Fund (IMF). 2022. "The Role of Foreign Exchange Intervention in Sub-Saharan Africa's Policy Toolkit." Analytical Note in *Regional Economic Outlook: Sub-Saharan Africa*. Washington, DC, April.
<https://www.imf.org/-/media/files/publications/reo/afr/2022/april/english/analyticalnote.pdf>
- International Monetary Fund (IMF). 2025. "Spending Smarter: How Efficient and Well-Allocated Public Spending Can Boost Economic Growth." *Fiscal Monitor*, International Monetary Fund, Washington, DC, October.
- Lopez Murphy, Pablo, Can Sever, Felix Simione, and Qianqian Zhang. 2026. "Budget Credibility in Sub-Saharan Africa." IMF Departmental Paper 2026/006. International Monetary Fund, Washington, DC.
<https://doi.org/10.5089/9798229036948.087>
- Montagnat-Rentier, Gilles, Brian Brimble, Georges Dudouyt, and José García Sanjinés. 2025. "How to Modernize Customs Procedures to Successfully Implement the African Continental Free Trade Area." IMF How to Note 2025/002. International Monetary Fund, Washington, DC.
- Nguyen, Huy, and Celine Thévenot. Forthcoming. "Pumps and Plates. Passthrough of International Fuel and Food Price Shocks to Domestic Markets". IMF Working Paper.
- Rotunno, Lorenzo, and Michele Ruta. 2025. "Trade Partners' Responses to US Tariffs". IMF Working Paper 2025/147. International Monetary Fund, Washington, DC.
- Schindler, Martin, Andrew Tiffin, Kamil Dybczak, Marwa Ibrahim, Youssouf Kiendrebeogo, Jacinta Shirakawa, Nikola Spatafora, and Solo Zerbo. Forthcoming. "Artificial Intelligence and Development in Sub-Saharan Africa: A Narrow Window." IMF Departmental Paper. International Monetary Fund, Washington, DC.
- Schneider, Todd, Sandhya Rajyam Garimella, Li Liu, Simon Naitram, Can Sever, Felix F. Simione, Irena Jankulov Suljagic, and Qianqian Zhang. 2025. "Tax Expenditures in Sub-Saharan Africa." IMF Departmental Paper 2025/006. International Monetary Fund, Washington, DC.

2. Réductions de l'aide en Afrique subsaharienne : cette fois, c'est différent

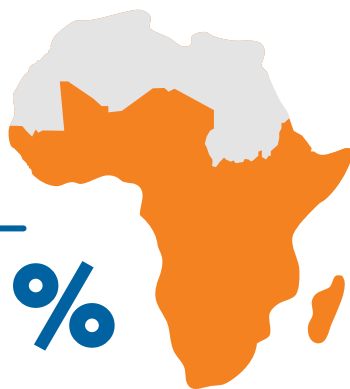
L'Afrique subsaharienne est le plus grand bénéficiaire d'aide au monde. L'aide publique au développement y joue un rôle crucial sur le plan macrofinancier. Bien que les flux d'aide aient évolué au fil du temps, les fortes réductions amorcées en 2025 se distinguent par leur ampleur, leur nature et leur étendue, frappant plus durement les pays à faible revenu et les pays fragiles ou touchés par un conflit. Le recul enregistré en 2025 est imputable aux donateurs, exogène à la situation des bénéficiaires et commun à l'ensemble des partenaires du développement. Dans le même temps, les amortisseurs traditionnels, comme les institutions multilatérales et les organisations non gouvernementales, sont nettement plus limités que lors des précédents ralentissements. En outre, après six années de chocs successifs, les marges de manœuvre budgétaires nationales se sont considérablement resserrées. À terme, les conséquences macroéconomiques dépendront de l'exposition de chaque pays, de leurs amortisseurs préexistants et des mesures qu'ils auront adoptées. Face à cette nouvelle donne, les partenaires du développement et les autorités doivent apporter une réponse cohérente au moyen de trois priorités : privilégier l'aide à fort impact, la protéger tout en renforçant la coordination ; élargir la palette des instruments de financement du développement, notamment en promouvant les financements mixtes ; et renforcer les capacités nationales et régionales pour concevoir des politiques, mobiliser des ressources et fournir les services.

Baisses **généralisées**, choix **difficiles**

LES PAYS À
FAIBLE REVENU
DÉPENDENT
FORTEMENT
DE L'AIDE

6,4 %

DU PIB
(MÉDIANE)



>50 %

DE L'AIDE A ÉTÉ
ORIENTÉE VERS
LA SANTÉ,
L'ÉDUCATION ET
L'HUMANITAIRE

RÉDUCTIONS
DE L'AIDE
BILATÉRALE
EN 2025
... ET D'AUTRES
À VENIR

**16-
28 %**



Pour
l'avenir

- ✓ CIBLER L'AIDE À FORT IMPACT
- ✓ ÉLARGIR LA PALETTE DES FINANCEMENTS
- ✓ RENFORCER LES CAPACITÉS NATIONALES

Ce chapitre de l'édition d'avril 2026 des *Perspectives économiques régionales : Afrique subsaharienne* a été rédigé par une équipe du FMI composée de Chie Aoyagi, Athene Laws (cheffe d'équipe), Maurizio Leonardi et Hamza Mighri, sous la direction d'Antonio David et Amadou Sy.

Un choc sans précédent

En Afrique subsaharienne, une région fortement dépendante de l'aide, la contraction amorcée en 2025, qui a commencé par une réduction de l'aide bilatérale estimée entre 16 % et 28 %, diffère des évolutions antérieures : elle est plus importante, plus synchronisée entre les pays et résulte principalement de décisions des donateurs plutôt que de facteurs propres aux pays bénéficiaires. Dans le même temps, de nombreux amortisseurs de chocs traditionnels – dont les partenaires multilatéraux du développement et les organisations non gouvernementales (ONG) – sont eux-mêmes confrontés à des coupes budgétaires, et les années de chocs successifs laissent aux pays d'Afrique subsaharienne peu de marge de manœuvre budgétaire pour s'adapter par leurs propres moyens. Les pays à faible revenu (PFR) et les pays fragiles ou touchés par un conflit (PFC), en plus d'être les plus exposés, sont confrontés aux obstacles les plus contraignants. L'effet de ces réductions est d'autant plus marqué qu'avant 2025, l'aide est devenue partie intégrante des budgets, des flux financiers et de la prestation de services.

L'aide a été une ressource essentielle pour de nombreux pays

L'Afrique subsaharienne est la région du monde qui dépend le plus de l'aide. En 2024, l'aide publique au développement (APD) y représentait près de 3 % du PIB, soit plus du double de la part observée dans la région Moyen-Orient et Asie centrale, qui arrive en deuxième position (graphique 2.1)¹. Toutefois, l'aide n'est pas répartie de manière uniforme dans la région : elle se concentre davantage sur les pays les plus vulnérables. En pourcentage du PIB, les PFR (6,4 %) et les PFC (6,0 %) reçoivent ainsi beaucoup plus d'aide que les pays émergents (0,4 %). Dans le cas extrême du Soudan du Sud, l'aide atteint 36 % du PIB et finance en grande partie des besoins humanitaires, notamment ceux liés au conflit qui touche le Soudan voisin.

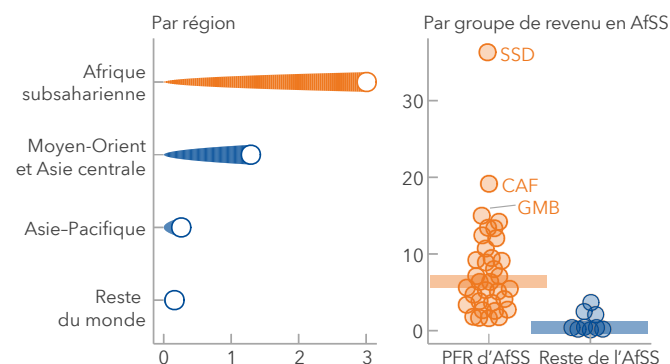
Compte tenu des besoins considérables en matière de développement et des ressources intérieures extrêmement limitées, l'aide a joué un rôle crucial dans le domaine du développement. Plus de la moitié du soutien apporté à la région est orienté vers la santé,

l'éducation et l'aide humanitaire de base (graphique 2.2). Le reste sert surtout à financer des infrastructures et d'autres investissements productifs, notamment des routes, des projets énergétiques et le développement du secteur privé. À peine 19 % de l'aide est versée sous forme d'appui budgétaire, l'essentiel étant fourni hors budget, souvent par l'intermédiaire d'ONG locales et internationales. Dès lors, l'aide ne se limite pas à des financements, mais elle apporte aussi des systèmes de prestation, des capacités et des structures institutionnelles pour une part considérable des services sociaux.

L'aide a aussi été une source importante de financement extérieur, avec de profondes répercussions macroéconomiques (graphique 2.3). Dans les PFR, elle joue généralement un rôle stabilisateur lors des phases de ralentissement économique (Lastauskas et Shang, à paraître). Tout au long du cycle, elle demeure un apport essentiel, d'une ampleur supérieure à celle de l'investissement direct étranger (IDE) à l'échelle régionale, et a fortiori dans les PFR. À mesure que les pays s'enrichissent, l'aide diminue et l'IDE gagne en importance. Par ailleurs, l'aide est d'une ampleur comparable à celle des envois de fonds, lesquels sont eux aussi proportionnellement plus importants à destination des PFR et des PFC, avec des effets amplement démontrés de réduction de la pauvreté au niveau des ménages (Maimbo et Ratha, 2005).

Graphique 2.1. Dépendance de l'Afrique subsaharienne à l'égard de l'aide publique au développement, 2024

(En pourcentage du PIB)



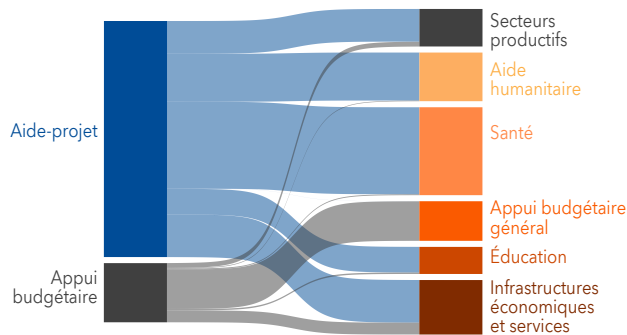
Sources : Organisation de coopération et de développement économiques, Comité d'aide au développement, tableau 2A ; calculs des services du FMI.

Note : AfSS = Afrique subsaharienne ; CAF = République centrafricaine ; GMB = Gambie ; PFR = pays à faible revenu ; SSD = Soudan du Sud.

¹L'APD comprend des dons et des prêts concessionnels provenant de sources officielles, destinés à appuyer le développement des pays les plus pauvres (définition de l'OCDE). L'APD est fournie par des donateurs bilatéraux (des États et leurs agences) et des institutions multilatérales, telles que des organisations internationales et banques de développement. Elle comprend des dons (transferts sans obligation de remboursement) et des prêts concessionnels (assortis de conditions plus souples que celles du marché, généralement des taux d'intérêt faibles et de longues durées), dont seul l'« équivalent-don » est comptabilisé en tant qu'APD.

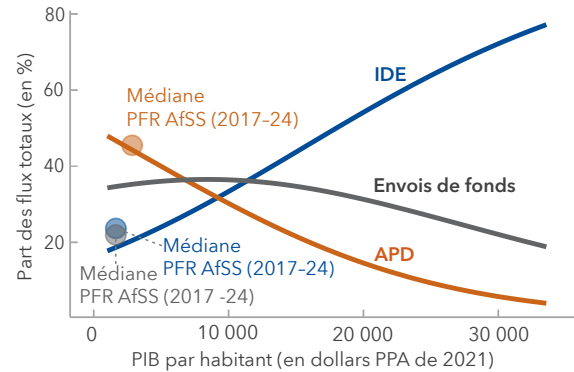
Graphique 2.2. Ventilation sectorielle de l'aide publique au développement, 2024

(Par modalité et par secteur)



Sources : Système de notification des pays créanciers de l'Organisation de coopération et de développement économiques ; calculs des services du FMI.

Graphique 2.3. Composition du financement extérieur par niveau de revenu, 2010-24



Sources : Banque mondiale ; Organisation de coopération et de développement économiques, Comité d'aide au développement, tableau 2A ; calculs des services du FMI.

Note : Les estimations sont obtenues à partir d'une régression de Dirichlet groupée sur des moyennes par période (2010-16, 2017-24). Les lignes représentent la composition prévue du financement extérieur en fonction du PIB par habitant (en dollars PPA de 2021). AfSS = Afrique subsaharienne ; APD = aide publique au développement ; IDE = investissement direct étranger ; PFR = pays à faible revenu ; PPA = parité de pouvoir d'achat.

Ces 15 dernières années, les flux se sont réorientés vers les prêts multilatéraux et les prêts concessionnels

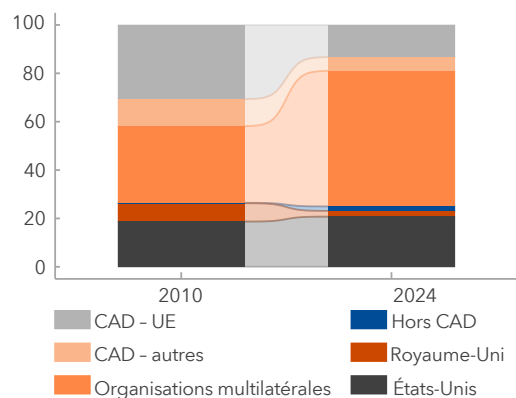
Les flux d'aide ont évolué sous l'effet combiné des hausses liées aux crises, des contractions d'après-crise et des changements structurels dans les priorités des bailleurs de fonds. Si la plupart des secteurs ont enregistré une progression sur la période, l'évolution a été inégale. Elle a été marquée par de fortes hausses en situation d'urgence (APD destinée au secteur de la santé lors de la crise du virus Ebola et aide humanitaire pendant le conflit au Soudan), tandis que l'aide liée à la dette suivait une tendance baissière de long terme. En 2020, la pandémie a constitué un tournant, entraînant des augmentations sans précédent dans la plupart des secteurs et des pays, tirées par des financements d'urgence et un soutien macroéconomique de grande ampleur. Les financements à destination de la région ont transité principalement par des canaux multilatéraux, le FMI étant à l'origine de plus de la moitié de l'augmentation de l'APD². Début 2022, l'invasion de l'Ukraine par la Russie a absorbé une part importante des ressources mondiales d'APD et la hausse des dépenses dans le secteur de la défense a conduit à un recentrage des priorités des donateurs (*Perspectives de l'économie mondiale*, avril 2026, chapitre 2).

Au fil du temps, les contraintes budgétaires, l'importance accrue accordée à l'appropriation par les pays emprunteurs et à la discipline en matière de politiques publiques, ainsi que le passage de certains bénéficiaires au statut de pays à revenu intermédiaire, ont conduit à un glissement des modalités de l'aide, des dons vers les prêts concessionnels. Les dons représentaient 97 % de l'APD en 2010, contre 68 % en 2024. Sur la même période, les prêts concessionnels ont quant à eux augmenté, passant de 3 % à 32 %.

Les sources d'aide ont également évolué (graphique 2.4). Si les donateurs traditionnels (membres du Comité d'aide au

Graphique 2.4. Ventilation par bailleur de l'aide publique au développement

(En pourcentage de l'aide publique au développement totale)



Sources : Organisation de coopération et de développement économiques, Comité d'aide au développement, tableau 2A ; calculs des services du FMI.

Note : CAD = Comité d'aide au développement ; UE = Union européenne.

²La part concessionnelle des prêts, y compris des prêts concessionnels du FMI, est considérée comme de l'APD selon les définitions de l'OCDE.

développement [CAD], notamment les États-Unis, le Royaume-Uni et les pays européens) ont longtemps assuré l'essentiel de l'aide, leur part est tombée de 68 % en 2010 à 42 % en 2024. Désormais, **les organismes multilatéraux concentrent la majorité des flux**. Ce recours croissant aux canaux multilatéraux témoigne d'un soutien accru en faveur de solutions coordonnées et communes face à des enjeux de plus en plus mondiaux et transfrontaliers.

En outre, on observe dans la région **une diversification progressive des sources de financement au profit de bailleurs non traditionnels**. D'après les données de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), les contributions des pays non membres du CAD sont passées d'un montant négligeable en 2010 à 1,06 milliard de dollars, soit 1,9 % de l'aide totale, en 2024. Les limites des données déclarées laissent toutefois penser qu'il s'agit d'une sous-estimation des flux réels³. Les principaux bailleurs non membres du CAD sont les pays du Golfe et la Chine⁴. Les Émirats arabes unis représentaient à eux seuls 72 % des flux hors CAD recensés dans les données de l'OCDE. D'autres sources apportent un éclairage sur les flux supplémentaires non recensés dans les statistiques standard d'APD. D'après AidData (2025), l'aide chinoise sous forme de dons à l'Afrique subsaharienne a culminé à 1,2 milliard de dollars en 2018, avant de redescendre à 633 millions de dollars en 2022. Les dons de la Chine sont principalement destinés aux PFR de la région et axés sur les secteurs de la santé, de l'éducation, de l'administration et de la société civile. Les apports supplémentaires d'APD, sous forme de prêts concessionnels, appuient surtout les secteurs de l'énergie, des transports, des communications et d'autres infrastructures dans les pays émergents, et ont également culminé en 2018. Ces tendances font largement écho au récent repli des flux financiers entre la Chine et l'Afrique, le volume global des prêts chinois en faveur du continent africain étant devenu négatif en termes nets, car les remboursements dépassent désormais les nouveaux prêts (base de données China Lending to Africa, 2025 ; *Perspectives de l'économie mondiale*, avril 2026).

L'année 2025 a marqué une rupture brutale, en particulier pour les pays vulnérables

Si l'aide avait déjà baissé progressivement dans les années qui ont suivi la pandémie de COVID-19, la fermeture de l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID), l'annonce en janvier 2025 d'importantes coupes dans les budgets américains consacrés au développement et les informations faisant état de réductions des financements d'autres grands donateurs (dont l'Allemagne, la France et le Royaume-Uni) ont marqué un tournant radical⁵. Selon une enquête menée par l'OCDE auprès de donateurs, **les budgets d'aide bilatérale à destination de l'Afrique ont enregistré une baisse de 16 à 28 % en 2025 (soit entre 4 et 7 milliards de dollars de réduction potentielle) par rapport aux niveaux de 2024** (graphique 2.5), fourchette que confirment largement d'autres estimations rendues publiques. En dollars, les pertes les plus lourdes pourraient concerner l'Éthiopie, la République démocratique du Congo et le Nigéria (entre 240 et 780 millions de dollars chacun). Les petits pays et les PFC reçoivent davantage d'aide en pourcentage du PIB et des recettes publiques. Les retombées pourraient donc y être encore plus graves : le Soudan du Sud et la République centrafricaine pourraient perdre une aide équivalant à plus de 10 % de leurs recettes publiques, l'aide humanitaire étant la plus touchée.

Certains pays et secteurs pourraient s'en sortir mieux ou moins bien que ne l'estime l'OCDE à propos des réductions de l'aide. **L'aide humanitaire a été particulièrement touchée**. D'après les premières estimations, les flux d'aide humanitaire vers l'Afrique subsaharienne ont chuté de 42 % en 2025 par rapport à 2024 (Service de surveillance financière du Bureau de la coordination des affaires humanitaires). Le Tchad, premier pays d'accueil de réfugiés par habitant en Afrique, pourrait voir ses rentrées d'aide divisées par deux au cours de l'année à venir, ce qui compromettrait gravement l'aide humanitaire vitale tant pour les camps de réfugiés qu'il accueille que pour sa propre population

³Cette diversification des donateurs concerne également les instruments de financement multilatéraux : les bailleurs non traditionnels financent de plus en plus le fonds fiduciaire pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance ainsi que la facilité pour la résilience et la durabilité du FMI.

⁴La Chine et les pays du Golfe jouent un rôle encore plus important dans les flux de financement du développement autres que l'APD qui sont destinés à l'Afrique subsaharienne (Selassie, Hume et Schipke, 2025). L'opacité peut également poser problème dans le cas des prêts qui ne relèvent pas de l'APD, car de nombreuses opérations de financement ne sont pas prises en compte dans les statistiques standard de la dette (Horn *et al.*, 2023, 2024).

⁵Les politiques continuent d'évoluer : par exemple, en décembre 2025, les États-Unis ont signé des accords de renforcement des systèmes de santé avec plusieurs pays d'Afrique subsaharienne, dont le Kenya, l'Ouganda et le Lesotho (Département d'État des États-Unis, 2025a, 2025b). De plus, tous les pays ne réduisent pas leur aide : le Japon, l'Espagne, l'Italie et certains donateurs nordiques maintiennent leur APD ou accroissent leurs budgets d'aide, même si les montants en jeu ne suffisent pas à compenser les réductions observées (Donor Trackers, 2026). Dans l'ensemble, l'aide s'oriente à la baisse à l'échelle mondiale.

(Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés). En revanche, d'autres pays s'en sortiront beaucoup mieux. Cabo Verde et Sao Tomé-et-Principe, par exemple, ne s'attendent pas à une forte réduction de l'aide, car leurs principaux bailleurs de fonds maintiennent leur financement⁶.

Les réductions de l'aide bilatérale observées en 2025 ne constituent probablement que la première vague. La plupart des bailleurs bilatéraux programment l'aide sur des cycles pluriannuels, et d'autres réductions interviendront lorsque les nouvelles périodes de programmation commenceront⁷. De plus, bon nombre d'institutions multilatérales, qui jouent généralement le rôle d'amortisseurs de chocs dans la région, font face à leurs propres coupes budgétaires drastiques en raison de la baisse des contributions des bailleurs bilatéraux. Par exemple, le Programme alimentaire mondial, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et l'Organisation mondiale de la santé prévoient respectivement 34 %, 27 % et 39 % de financement en moins pour les prochaines années par rapport à 2023-24. Le Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires estime que moins de la moitié des personnes ayant besoin d'une aide humanitaire pourront bénéficier des ressources disponibles en 2026. Trois millions d'enfants pourraient être privés d'école en Afrique subsaharienne d'ici 2026 et 75 millions d'enfants dans le monde pourraient ne pas bénéficier des vaccinations systématiques au cours des cinq prochaines années (UNICEF ; Alliance mondiale pour les vaccins et la vaccination).

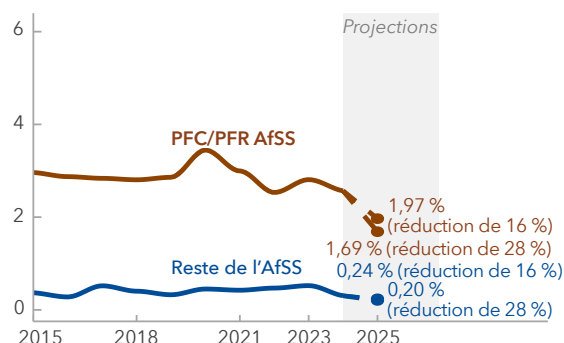
Malgré l'incertitude élevée, qui tient en partie à l'évolution rapide des décisions des donateurs, il ne fait aucun doute que l'on se dirige vers des réductions importantes et généralisées des enveloppes d'aide dans toute la région. En outre, les pays les plus touchés par les réductions sont généralement ceux qui sont déjà confrontés à de multiples sources de vulnérabilité (conflits, insurrections, taux de pauvreté élevés et instabilité politique, par exemple). Sur le plan de la répartition, ce sont les populations les plus fragiles de ces pays vulnérables qui paieront le plus lourd tribut.

Les pays de la région ont subi des réductions considérables par le passé ...

Une analyse statistique des augmentations et des baisses brutales de l'APD a permis de recenser 149 épisodes⁸ en Afrique subsaharienne depuis 1960, dont environ 55 % sont classés comme des baisses brutales. La réduction moyenne de l'aide était d'environ 40 %, mais elle se limitait généralement à certains pays. En utilisant les méthodes de projections locales, les effets estimés de l'effondrement de l'aide sur les variables macroéconomiques indiquent une forte détérioration des soldes budgétaires. L'effet ne se limite pas à une perte purement mécanique de dons : le solde budgétaire hors dons n'a cessé de se dégrader au fil du temps et était, en moyenne, de 2,6 % du PIB plus faible au bout de cinq ans (graphique 2.6). La décomposition des mécanismes en jeu montre que la détérioration résulte de la baisse des recettes hors dons, conjuguée à l'absence de réduction significative des dépenses : les engagements de dépenses ont été maintenus malgré la contraction de l'aide et le recul des recettes. Les effets sur la croissance et les soldes extérieurs ont été moins cohérents d'un épisode à l'autre.

Graphique 2.5. Aide publique au développement bilatérale par niveau de revenu et de fragilité, 2015-25

(Médiane en pourcentage du PIB)



Sources : base de données des *Perspectives de l'économie mondiale* du FMI ; Organisation de coopération et de développement économiques, Comité d'aide au développement, tableau 2A ; calculs des services du FMI.

Note : Les projections pour 2025 supposent une réduction de 16 à 28 % des niveaux d'APD bilatérale de 2024, rapportées au PIB de 2025. AfSS = Afrique subsaharienne ; APD = aide publique au développement ; PFC = pays fragiles ou touchés par un conflit ; PFR = pays à faible revenu.

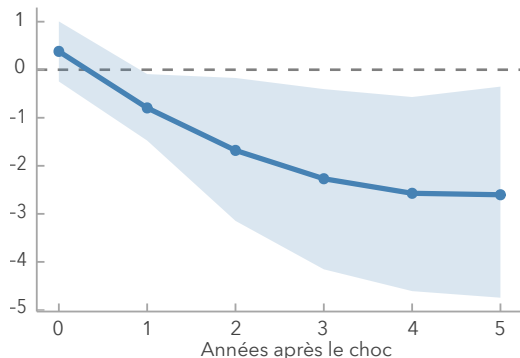
⁶Le Portugal et le Luxembourg sont les principaux pourvoyeurs d'aide de Cabo Verde, leurs apports étant globalement du même ordre. La Banque mondiale est le principal bailleur de fonds de Sao Tomé-et-Principe.

⁷Par exemple, les coupes les plus importantes dans les budgets d'aide britanniques interviendront probablement en 2026-27, les Pays-Bas prévoient des réductions importantes en 2027 et la Suède entre 2026 et 2028.

⁸Les épisodes sont recensés à l'aide des ruptures structurelles dans les données chronologiques des flux d'APD (d'après Combes, Ouedraogo et Tapsoba, 2016).

Graphique 2.6. Réaction du solde budgétaire à un choc de l'aide publique au développement

(En points de pourcentage du PIB, hors dons)



Source : calculs des services du FMI.

Note : La réponse impulsionnelle est estimée à partir des projections locales de Jordà (2005) et lissée sur différents horizons afin d'atténuer le bruit lié à la taille finie de l'échantillon ; les zones ombrées correspondent aux intervalles de confiance à 95 % issus des estimations initiales.

la forte chute en Guinée équatoriale en 2010–12 en raison de la hausse des exportations de pétrole), ou de conditions intérieures (comme en Érythrée en 2006, à la suite d'une amélioration de la situation humanitaire et d'une décision stratégique de limiter l'aide). D'autres diminutions s'expliquent par l'achèvement de grands projets d'infrastructure (par exemple, la forte baisse enregistrée à Cabo Verde en 2018). Une évolution économique favorable a compensé les effets macroéconomiques de la baisse de l'aide dans les premiers cas, tandis que la prévisibilité et l'achèvement des projets ont atténué les effets dans les autres. **La plupart des pays se sont adaptés en conjuguant mobilisation des recettes, renforcement de la gestion des finances publiques et redéfinition des priorités en matière de dépenses.**

... mais ce choc est différent

Le choc actuel se caractérise par plusieurs éléments uniques et marquants.

- Premièrement, **l'ampleur et l'étendue des réductions sont considérables**. Une grande majorité des partenaires traditionnels du développement réduisent les financements ou en redéfinissent les priorités en réponse à l'évolution de leurs priorités géopolitiques et besoins de dépenses intérieures. Presque tous les pays bénéficiaires de la région sont touchés. Bien que certains pays aient déjà subi des réductions de l'aide d'une ampleur comparable, celles-ci se limitaient généralement au pays en question et étaient décidées en fonction des conditions particulières du pays bénéficiaire.
- Deuxièmement, **la rapidité, la simultanéité et le caractère inattendu** des réductions sont frappants : les fonds ont souvent été retirés en cours de projet avec un avertissement minimal, laissant peu de temps aux autorités ou aux partenaires de mise en œuvre pour s'adapter.
- Ensuite, **l'incertitude est extrêmement élevée** : les autorités font face à un manque criant d'informations concernant l'ampleur, le calendrier et les effets des réductions sur certains programmes.
- Enfin, **les autres sources de soutien sont limitées**. Bon nombre d'organismes des Nations Unies et d'autres organisations multilatérales – qui ont traditionnellement joué un rôle de contrepoids stabilisateur – sont eux-mêmes confrontés à des coupes budgétaires et à une réduction de leurs opérations, ce qui limite leur capacité à compenser les retraits de l'aide bilatérale. Les ONG jouent aussi un rôle actif en matière d'aide, mais leur taille est insuffisante pour compenser la perte de budgets bilatéraux ou multilatéraux.

Il n'est donc pas réaliste de s'appuyer trop fortement sur le passé pour prédire les effets du choc actuel.

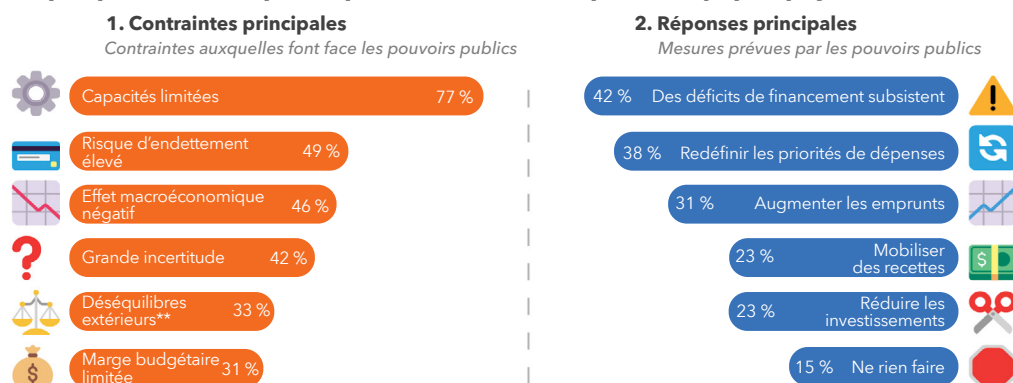
⁹Il s'agit notamment des rapports des services au titre de l'article IV et des documents sur les revues de programmes du FMI accessibles au public, ainsi que des revues des dépenses publiques et diagnostics-pays systématiques de la Banque mondiale.

Les effets macroéconomiques seront les plus marqués pour les pays les plus vulnérables de la région ...

Bien que de nombreux pays d'Afrique subsaharienne reçoivent relativement peu d'aide et subiront des effets limités des réductions, le choc aura d'importantes répercussions sur un grand nombre de pays. Il s'agit généralement des PFR et des PFC, précisément ceux dont la capacité d'adaptation est la plus limitée. Parmi les 15 pays de la région qui dépendent le plus de l'APD, 73 % présentent actuellement un risque d'endettement élevé ou sont en situation de surendettement, ce qui met en évidence un chevauchement inquiétant entre la dépendance à l'égard de l'aide et la vulnérabilité budgétaire. Les enquêtes menées par le FMI mettent en lumière les multiples contraintes auxquelles les autorités nationales sont confrontées, les implications macroéconomiques attendues et les mesures envisagées pour atténuer le choc (graphique 2.7)¹⁰.

Une grande majorité des équipes-pays du FMI ont signalé le degré élevé d'incertitude auquel sont confrontées les autorités, en particulier en ce qui concerne les programmes hors budget. Le manque de clarté quant à l'ampleur, au calendrier et aux détails des réductions complique considérablement la tâche des décideurs. Presque toutes les équipes ont estimé que les contraintes de capacités constituaient un véritable obstacle, qu'elles soient liées à la collecte d'informations sur les programmes concernés, à l'endossement par l'État de fonctions auparavant assurées par les partenaires au développement ou à la mise en place d'autres mécanismes de protection sociale.

Graphique 2.7. Principales questions soulevées par les équipes-pays



Sources : base de données des *Perspectives de l'économie mondiale* du FMI ; enquête menée par les équipes-pays du FMI ; calculs des services du FMI.

Note : Les répondants pouvaient choisir plusieurs réponses.

* Le « risque d'endettement élevé » renvoie à la part des pays présentant un risque d'endettement élevé ou en situation de surendettement selon l'analyse de viabilité de la dette des pays du FMI.

** L'expression « déséquilibres extérieurs » correspond à la part des pays d'Afrique subsaharienne ayant des réserves en mois d'importations inférieures à 3 mois ou un déficit courant supérieur à 10 % du PIB selon la base de données des *Perspectives de l'économie mondiale*.

... et dépendront essentiellement des décisions des pouvoirs publics

Les pays ont abordé la crise avec des marges de manœuvre macroéconomiques hétérogènes, et les choix de politique économique qu'ils opéreront détermineront l'ampleur de l'impact macroéconomique du choc. À ce stade, environ un pays sur sept ne dispose pas de plan formel visant à atténuer ou à compenser la perte d'aide, laissant de facto expirer les programmes et services concernés. Dans ces cas, dont beaucoup concernent principalement des réductions de l'aide hors budget, les effets budgétaires à court terme peuvent être moins prononcés que si ces programmes avaient été inscrits au budget. Cependant, le bilan humanitaire, s'il n'est pas atténué, sera probablement élevé, en particulier pour les populations les plus vulnérables. À long terme, l'érosion des services de santé et d'éducation de base risque de nuire au capital humain et, par conséquent, aux résultats futurs en matière de croissance et de développement.

Des réductions prolongées risquent également de nuire aux perspectives économiques et à la stabilité intérieure, ce qui pourrait amplifier les pressions migratoires, accentuer la fragilité et affaiblir la cohésion sociale dans les pays touchés.

¹⁰Chaque pays membre dispose d'une équipe d'économistes du FMI qui coopère avec les autorités et les partenaires du développement, mène des activités de surveillance macroéconomique et fournit des conseils de politique économique. Certains pays bénéficient également de prêts. Des enquêtes sur les réductions de l'aide ont été envoyées aux 45 équipes-pays du département Afrique chargées de l'Afrique subsaharienne en novembre 2025. Vingt-huit équipes ont été en mesure de fournir des informations détaillées sur ces réductions, en s'appuyant sur diverses données nationales et sur des entretiens avec les autorités et les donateurs.

D'autres pays prévoient de couvrir au moins une partie des programmes d'aide perdus. Par exemple, le Nigéria, qui a reçu plus de 440 millions de dollars de financement en faveur de la santé de la part de l'USAID en 2024, a augmenté ses dépenses de santé nationales de 200 millions de dollars (ODI, 2026). D'autres se tournent vers de nouveaux donateurs ou concluent de nouveaux accords, notamment avec les États-Unis pour le renforcement des systèmes de santé. Quatre pays sur dix prévoient de **redéfinir leurs priorités de dépense actuelles**, en réduisant les allocations de crédits budgétaires dans certains domaines afin de couvrir une partie de l'aide perdue. Parmi eux, près des deux tiers envisagent des réductions de l'investissement public. Si de telles baisses sont politiquement plus faciles à mettre en œuvre que des réductions de dépenses, plus visibles, elles pèsent souvent sur la croissance et le développement à long terme. Parmi les pays disposant d'estimations, on constate qu'en moyenne, **environ 30 % des budgets d'APD perdus seront couverts par une redéfinition des priorités en matière de dépenses, 30 % ne sont plus jugés nécessaires, tandis que les 40 % restants demeurent non financés**. Ces estimations sont globalement cohérentes avec les réactions attendues dans d'autres régions face aux réductions de l'aide (FMI, *Moniteur des finances publiques*, avril 2026, chapitre 1).

En outre, un tiers des pays (dont certains figurent aussi parmi ceux qui procèdent à une redéfinition des priorités) prévoient **d'accroître leur recours à l'emprunt afin de compenser partiellement la perte d'aide**, ce qui pourrait, dans certains cas, accentuer les risques pesant sur la viabilité de la dette. Nombre d'entre eux envisagent de s'appuyer davantage sur les marchés de la dette intérieure, une tendance en hausse dans la région qui, lorsqu'elle devient excessive, peut renforcer les risques pour la viabilité de la dette et intensifier les facteurs de vulnérabilité liés à l'interdépendance entre l'État et les banques (Sy et Laws, 2026 ; *Perspectives économiques régionales : Afrique subsaharienne*, octobre 2025).

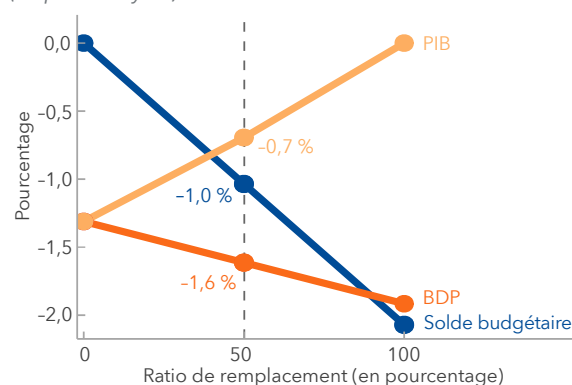
En outre, environ un quart des pays (ici encore, avec des chevauchements) prévoient de remédier en partie au manque à gagner par **la mobilisation des recettes intérieures**, une priorité de longue date dans la région. L'Éthiopie, par exemple, a instauré un impôt temporaire concernant les travailleurs des secteurs public et privé, dont le produit sera versé à un nouveau fonds de réponse aux risques de catastrophe (ODI, 2026).

Les simulations d'équilibre partiel d'une réduction de 25 % de l'APD bilatérale montrent que **les effets macroéconomiques globaux dépendent fortement de la réponse des pouvoirs publics** (graphique 2.8). Le pays émergent moyen est beaucoup moins dépendant de l'aide et ne subit donc que des effets macroéconomiques limités, quel que soit le scénario. En revanche, la situation est sensiblement différente pour les pays plus pauvres. Si un PFR remplace la moitié de l'APD perdue par des ressources budgétaires intérieures, le déficit budgétaire devrait se creuser d'environ 1 % du PIB, la croissance reculer d'environ 0,7 point de pourcentage et la balance des paiements se détériorer de 1,6 % du PIB. À l'inverse, le non-remplacement des programmes d'aide n'entraînerait pas de détérioration budgétaire directe, mais se traduirait par un choc plus marqué sur la croissance, assorti de conséquences humanitaires nettement plus graves.

Le contexte budgétaire déjà restrictif exacerbe encore les arbitrages de politique économique. Les réductions de l'aide s'inscrivent dans une succession de chocs (pandémie, resserrement des conditions financières mondiales, hausse des prix des denrées alimentaires et de l'énergie, tensions géopolitiques et droits de douane) qui, ces six dernières années, ont alourdi le fardeau de la dette et érodé l'espace budgétaire dans la région (*Perspectives économiques régionales : Afrique subsaharienne*, avril 2025). Par conséquent, un tiers des équipes-pays ont estimé que **le manque de marge de manœuvre budgétaire constituait une contrainte majeure** qui restreignait considérablement les options à la disposition des autorités¹¹. Toutefois, ce problème n'est pas facile à résoudre : Abdel-Latif et al. (2026) notent que les efforts visant à dégager de l'espace budgétaire se traduisent souvent

Graphique 2.8. Pays à faible revenu d'Afrique subsaharienne : impact de la réduction de l'aide publique au développement

(Impact moyen)



Sources : base de données des *Perspectives de l'économie mondiale* du FMI ; Organisation de coopération et de développement économiques ; calculs des services du FMI.

Note : On suppose que le remplacement par des ressources intérieures mobilise une part d'importations inférieure de 50 % à celle des financements des donateurs. BDP = balance des paiements.

¹¹Le message relatif aux entraves à l'élaboration des politiques est conforme aux données de Bedasso (2026) sur les ripostes annoncées par les États africains. Ce sont les pays le plus exposés aux réductions de l'aide qui subissent les contraintes les plus marquées du point de vue des capacités et du budget, et qui annoncent le moins de mesures d'atténuation.

par des pertes de production plus importantes lorsque les flux d'aide sont faibles, car la perte de financements extérieurs supprime d'importants amortisseurs et sape la confiance des agents économiques.

En résumé, **les réductions de l'aide auront les effets macroéconomiques les plus marqués dans les PFR et les PFC**. Dans ces pays, en raison de l'incertitude accrue entourant ces réductions, de fortes contraintes de capacité, d'une marge de manœuvre budgétaire limitée et d'arbitrages difficiles en matière de politique économique, ces baisses se traduiront par des obstacles accrus à la croissance, une dégradation de la situation humanitaire et des pressions budgétaires plus fortes que les chocs précédents. Même ceux qui disposent d'amortisseurs suffisants pour compenser les réductions feront face à une détérioration de leur situation budgétaire : il n'y aura pas de gagnants.

Des choix difficiles dans un monde moins bienveillant

Dans un contexte en mutation, la communauté internationale et les pays bénéficiaires ont trois priorités :

- **La première concerne la politique d'APD** : il s'agit de protéger l'aide, d'en redéfinir les priorités et de la coordonner afin d'en maximiser l'impact. Malgré des demandes concurrentes pour des ressources qui se font rares de la part de partenaires du développement, il est impératif de défendre fermement l'aide à fort impact, qui améliore sensiblement les résultats en matière de développement. L'aide devrait être acheminée là où elle a le plus d'effet et où les solutions de remplacement sont les plus réduites. Il convient d'accorder la priorité aux PFR et aux PFC, où les répercussions des réductions se font le plus sentir, et de préserver l'aide humanitaire essentielle.

La coordination est également essentielle au niveau des bénéficiaires, des partenaires du développement et des institutions internationales. La fragmentation, la duplication et l'incohérence des processus réduisent l'impact et augmentent les coûts. L'évolution du paysage géopolitique pourrait exacerber cette fracture, d'où la nécessité pour les pays bénéficiaires d'avoir recours à des mécanismes de coordination. La République démocratique du Congo, par exemple, a l'intention de renforcer sa Plateforme de gestion de l'aide et des investissements (PGAI) afin de suivre et de gérer l'aide dans un environnement devenu plus complexe. La prévisibilité et l'alignement sur les plans nationaux de développement demeurent essentiels pour gérer efficacement la transition de l'aide.

- **La deuxième priorité consiste à élargir la palette d'instruments.** Bien que l'aide reste la principale source de financement pour les besoins humanitaires et les contextes fragiles, d'autres modèles sont viables pour les projets comportant une composante marchande. Le financement mixte – qui mobilise des fonds de développement pour réduire les risques et attirer des investissements privés au moyen de garanties, d'assurances, de capitaux de première perte et d'autres mécanismes – s'impose comme l'un des rares outils d'investissement évolutifs dans le contexte mondial actuel, caractérisé par des marges budgétaires étroites (Nations Unies, 2025). Eyraud *et al.* (2021) estiment qu'inclure le secteur privé permettrait de lever jusqu'à 3 % du PIB régional en financements supplémentaires. Parmi les exemples récents, citons l'obligation indexée sur le développement durable émise par le Rwanda en 2023, soutenue au moyen d'un compte-séquestre de la Banque mondiale (Banque mondiale, 2023), ainsi qu'une initiative conjointe Afrique-Europe qui vise à mobiliser le capital privé au moyen de garanties dans les secteurs de l'énergie et du soutien aux entreprises locales (Commission européenne, 2026). Les investissements dans les énergies propres et le climat représentent actuellement environ deux tiers des flux mondiaux de financement mixte (*Convergence Blended Finance*, 2025).

Le développement du financement mixte se heurte toutefois à plusieurs obstacles. Les volumes mondiaux restent faibles par rapport à l'aide et, bien que l'Afrique subsaharienne bénéficie de près de la moitié des opérations, la plupart d'entre elles sont destinées aux pays émergents plutôt qu'aux PFR (*Convergence Blended Finance*, 2025). Des coûts de transaction élevés freinent l'expansion, et, inversement, une échelle limitée maintient les coûts à un niveau élevé. L'augmentation du nombre d'opérations peut aider à normaliser les procédures, à acquérir une connaissance des meilleures pratiques, à constituer une réserve de projets et à réduire les coûts au fil du temps. Comme pour l'aide traditionnelle, **la fragmentation, le manque de coordination et les lacunes en matière de transparence** restent des obstacles majeurs. En outre, **la stabilité macroéconomique, la qualité de la gouvernance et les réformes structurelles du climat des affaires** sont indispensables pour attirer des capitaux privés de tous types, y compris des financements mixtes. **Le financement mixte n'est toutefois pas une panacée** : s'il peut contribuer à accroître les volumes de financement, il est plus coûteux que les dons et peut alourdir le fardeau du service de la dette.

- La troisième priorité consiste à s'appuyer davantage sur les ressources nationales et régionales, tout en renforçant les capacités des pays bénéficiaires en matière d'élaboration des politiques et de prestation de services¹². Dans un contexte de baisse de l'aide et d'incertitude croissante autour des politiques économiques mondiales, la résilience doit de plus en plus venir de l'intérieur. Les autres flux extérieurs, tels que l'IDE et les envois de fonds, demeurent essentiels au développement et doivent être soutenus par des mesures appropriées (FMI, 2023 ; Ricci *et al.*, 2025). Ils jouent toutefois des rôles distincts et ne peuvent compenser le repli de l'aide, d'autant que les envois de fonds pourraient eux-mêmes reculer avec l'évolution des politiques migratoires mondiales.

Les réductions de l'aide accentuent le caractère crucial de la mobilisation des recettes intérieures en Afrique subsaharienne. Cette dernière affiche le ratio recettes fiscales/PIB le plus faible au monde, le pays médian y collectant 13,8 % du PIB. Si une amélioration de l'administration fiscale et des réformes de la politique peut relever ce ratio, leur mise en œuvre requiert un renforcement des capacités techniques ainsi qu'un accroissement de l'adhésion et de la confiance de la population (*Perspectives économiques régionales : Afrique subsaharienne*, octobre 2025 ; Baer *et al.*, 2025). Les PFC tributaires de l'aide font face à des besoins de recettes plus urgents, tout en étant confrontés à des taux très élevés d'informalité, à un secteur privé plus fragile, à de fortes contraintes de gouvernance et à des registres économiques limités. Dans ces conditions, les progrès passent par des solutions techniques, institutionnelles et politiques adaptées (Chen *et al.*, 2025 ; FMI, à paraître).

Dans un contexte de fortes contraintes budgétaires, chaque dollar doit être dépensé à bon escient pour maintenir les avancées durement acquises en matière de développement. Il convient de préserver les dépenses sociales et d'investissement prioritaires afin de ne pas compromettre les priorités de développement à long terme, telles que la santé et l'éducation. Si les multiplicateurs à court terme peuvent parfois sous-estimer leurs effets, les coupes dans les dépenses sociales et humanitaires peuvent laisser des séquelles durables sur le capital humain, la croissance et la prospérité à long terme. Les dépenses mal ciblées, telles que les subventions à l'énergie, pourraient être réorientées vers des secteurs auparavant tributaires de l'aide¹³, tandis que la gestion des finances publiques, la gouvernance et l'efficacité de l'investissement devraient être renforcées afin de maximiser les retombées du développement (Dabla-Norris *et al.*, 2011 ; *Moniteur des finances publiques*, octobre 2025). Des cadres budgétaires à moyen terme et une gestion efficace de la dette peuvent également contribuer à stabiliser les finances publiques et à baisser les coûts d'emprunt, préservant ainsi l'espace budgétaire consacré aux dépenses sociales (Comelli *et al.*, 2023 ; *Perspectives économiques régionales : Afrique subsaharienne*, octobre 2025).

Enfin, dans la mesure où l'aide a traditionnellement apporté non seulement des financements, mais aussi un appui à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques, il sera nécessaire d'investir durablement dans les institutions et les capacités nationales afin d'assurer la prise en charge de ces services en interne. Face à la réduction de l'aide, le soutien des partenaires internationaux au développement des capacités et l'apprentissage par les pairs à l'échelle régionale seront essentiels pour améliorer la prestation des services sociaux, de santé et d'éducation à l'échelle nationale. Parallèlement, le Partenariat mondial pour les finances publiques du FMI (*Global Public Finance Partnership*) réunit les ressources des donateurs et le savoir-faire de l'institution afin de renforcer les capacités budgétaires et de gestion des finances publiques. À mesure que les partenaires du développement réduisent leurs dispositifs de mise en œuvre, il est également possible de limiter les chevauchements, de rationaliser les processus et de réduire les coûts. En définitive, renforcer la prise en charge des programmes essentiels par les pays n'est pas seulement une nécessité sur les plans des finances publiques et du développement. Il s'agit aussi de passer d'une dépendance à l'aide extérieure à une plus grande résilience intérieure, afin de permettre aux pays de répondre directement et durablement aux besoins de leurs populations.

¹²La démarche du FMI et de la Banque mondiale fondée sur trois piliers, en particulier le pilier 1 (mobilisation des recettes intérieures), fournit un cadre utile (Pazarbasioglu et Saavedra, 2024).

¹³La Banque mondiale (2025) présente un aperçu des priorités en matière de financement de la santé face à la diminution de l'aide.

Bibliographie

- Abdel-Latif, Hany, Khalil Bechchani, Antonio David, and Thibault Lemaire. 2026. "The Fiscal Multipliers Narrative of Sub-Saharan Africa." IMF Working Paper 2026/12. International Monetary Fund, Washington, DC.
- AidData. 2025. "China's Global Loans and Grants Dataset, Version 1.0." www.aiddata.org/data/chinas-global-loans-and-grants-dataset-1-0
- Baer, Katherine, Matthieu Bellon, Matt Davies, Ruud de Mooij, Vitor Gaspar, Andrea Lemgruber, Mario Mansour, Fayçal Sawadogo, Misa Takebe, and Charles Vellutini. 2025. "Building Tax Capacity for Growth and Development: Evidence-Based Analysis for Mobilizing Domestic Revenue." IMF Departmental Paper 2025/007, International Monetary Fund, Washington, DC.
- Bedasso, Biniam. 2026. "How African Governments Responded to the 2025 Aid Shock." Center for Global Development. <https://www.cgdev.org/blog/how-african-governments-responded-2025-aid-shock>
- Burnside, Craig, and David Dollar. 2000. "Aid, Policies, and Growth." *The American Economic Review* 90 (4): 847-68
- Chen, Wenjie, Michele Fornino, Vidhi Maheshwari, Hamza Mighri, Annalaura Maria Sacco, and Can Sever. 2025. "Pushed to the Brink: Fragility and Conflict in Sub-Saharan Africa." IMF Note 2025/002, International Monetary Fund, Washington, DC.
- Chinese Loans to Africa (CLA) Database. 2025. "Boston University Global Development Policy Center." <https://www.bu.edu/gdp/chinese-loans-to-africa-database/>
- Combes, Jean-Louis, Rasmané Ouedraogo, and Sampawende J. Tapsoba. 2016. "What Does Aid Do to Fiscal Policy? New Evidence." IMF Working Paper No. 2016/112, International Monetary Fund, Washington, DC.
- Comelli, Fabio, Peter Kovacs, Jimena Jesus Montoya Villavicencio, Arthur Sode, Antonio David, and Luc Eyraud. 2023. "Navigating Fiscal Challenges in Sub-Saharan Africa: Resilient Strategies and Credible Anchors in Turbulent Waters." IMF Departmental Papers 2023/007, International Monetary Fund, Washington, DC.
- Convergence Blended Finance. 2025. "The State of Blended Finance 2025." Convergence Report.
- Dabla-Norris, Era, Jim Brumby, Annette J. Kyobe, Zac Mills, and Chris Papageorgiou. 2011. "Investing in Public Investment: An Index of Public Investment Efficiency." IMF Working Paper 2011/37, International Monetary Fund, Washington, DC.
- Donor Trackers 2026. "The Budget Cuts Tracker." <https://donortracker.org/publications/budget-cuts-tracker/#tracking-oda-budget-cuts>
- European Commission. 2026. "EU-Africa: Global Gateway Investment Package." International Partnership. https://international-partnerships.ec.europa.eu/policies/global-gateway/initiatives-sub-saharan-africa/eu-africa-global-gateway-investment-package_en#accelerating-the-digital-transition
- Eyraud, Luc, Hilary Devine, Adrian Peralta Alva, Hoda Selim, Preya Sharma, and Ludger Wocken. 2021. "Private Finance for Development: Wishful Thinking or Thinking Out of the Box?" IMF Departmental Paper 2021/11, International Monetary Fund, Washington, DC.
- Galiani, Sebastian, Stephen Knack, Lixin Colin Xu, and Ben Zou. 2017. "The Effect of Aid on Growth: Evidence from a Quasi-Experiment." *Journal of Economic Growth* 22: 1-33.
- Global Alliance for Vaccines and Immunizations (GAVI). 2026. <https://www.gavi.org/>
- Horn, Sebastian, Bradley Parks, Carmen Reinhart, and Christoph Trebesch. 2023. "China as an International Lender of Last Resort." National Bureau of Economic Research Working Paper 31105.
- Horn, Sebastian, David Mihalyi, Philipp Nickol, and Cesar Sosa-Padilla. 2024. "Hidden Debt Revelations." National Bureau of Economic Research, Working Paper 32947.

- International Monetary Fund (IMF). Forthcoming. "Tax Administration Reforms in Fragile, Conflict-Affected and Informal Contexts: Rethinking Principles and Practices." IMF Technical Notes and Manuals. Washington, DC.
- International Monetary Fund. Monetary and Capital Markets Department, and World Bank. 2023. "IMF and World Bank Approach to Cross-Border Payments Technical Assistance." Policy Papers 2023/062, Washington DC. <https://doi.org/10.5089/9798400264412.007>
- Jordà, Òscar. 2005. "Estimation and Inference of Impulse Responses by Local Projections." *American Economic Review* 95 (1): 161-182.
- Lastauskas, Povilas, and Baoping Shang. Forthcoming. "Global Financial Flows Revisited: Composition Shifts and Dynamic Interactions." International Monetary Fund, Washington, DC.
- Maimbo, Samuel Munzele, and Dilip Ratha (eds.) 2005. "Remittances: Development Impact and Future Prospects." World Bank. Washington, DC. <http://hdl.handle.net/10986/7339>
- ODI. 2026. "African Leadership Amid Disruptions to US Aid ." <https://odi.org/en/insights/african-leadership-amid-disruptions-to-us-aid/>
- Pazarbasioglu, Ceyla and Pablo Saavedra. 2024. "Now is the Time to Help Countries Faced with Liquidity Challenges." IMF Blog, August 1, 2024. <https://www.imf.org/en/blogs/articles/2024/08/01/now-is-the-time-to-help-countries-faced-with-liquidity-challenges>
- Ricci, Luca A., Calixte Ahokpossi, Saad N. Quayyum, Rima A. Turk, Anna Belianska, Mehmet Cangul, Habtamu Fuje, Sunwoo Lee, Grace B. Li, Xiangming Li, Yibin Mu, Nkunde Mwase, Jack J. Ree, Haiyan Shi, and Vitaliy Kramarenko. 2025. "Digital Payment Innovations in Sub-Saharan Africa." IMF Departmental Paper 2025/004, International Monetary Fund, Washington, DC. <https://doi.org/10.5089/9798400232220.087>
- Selassie, Abebe Aemro, Andrea Richter Hume, and Alfred Schipke (eds.) 2025. "Africa-China Linkages: Building Deeper and Broader Connections." International Monetary Fund, Washington, DC.
- Sy, Amadou, and Athene Laws. 2026. "The New Face of African Debt." *Finance and Development*, March. International Monetary Fund, Washington, DC.
- United Nations Office for the Coordination of Humanitarian Affairs: Financial Tracking Service (UNOCHA FTS). Accessed February 19, 2026. <https://fts.unocha.org/home/2025/countries>
- United Nations Children's Fund (UNICEF). "Education Aid Cuts: A Broken Promise to Children." <https://www.unicef.org/documents/education-aid-cuts>
- United Nations. 2025. Finance for Development: Outcome Document of the Fourth International Conference on Financing for Development. Sevilla, Spain: United Nations
- United States Department of State. 2025a. "United States and Kenya Sign Five-Year, \$2.5 Billion Health Cooperation Framework." <https://www.state.gov/united-states-and-kenya-sign-five-year-2-5-billion-health-cooperation-framework>
- United States Department of State. 2025b. "Strengthening Health Ties with Uganda and Lesotho under the America First Global Health Strategy." <https://www.state.gov/releases/office-of-the-spokesperson/2025/12/strengthening-health-ties-with-uganda-and-lesotho-under-the-america-first-global-health-strategy/>
- World Bank. 2023. "Rwanda Issues First-Ever Sustainability-Linked Bond (SLB) Backed by World Bank's Innovative Financial Structure." <https://thedocs.worldbank.org/en/doc/743272cfbb73c6a9a1e97ecfad2d58-0340012023/original/Case-Study-Rwanda-SLB.pdf>
- World Bank. 2025. "At a Crossroads: Prospects for Government Health Financing Amidst Declining Aid." <https://www.worldbank.org/en/topic/health/publication/government-resources-projections-health-financing-report>

3. Redynamiser la croissance en Afrique subsaharienne : des réformes pour tirer parti du secteur privé

La croissance économique en Afrique subsaharienne reste trop faible pour assurer une convergence des revenus, en raison des niveaux obstinément bas de la productivité et des difficultés à opérer une transition vers un modèle de croissance tiré par le secteur privé. Les épisodes de forte croissance observés par le passé – souvent le fait d'un cycle haussier des cours des produits de base ou de l'accélération des investissements publics – se sont révélés transitoires. Il en résulte que l'État est le principal moteur de croissance dans un contexte d'augmentation de la dette publique, de renchérissement de l'emprunt et de recul de l'aide au développement. Ce modèle de croissance n'est plus viable.

En revanche, la mise en œuvre de réformes est porteuse de gains substantiels. D'après les analyses des services du FMI, en comblant la moitié de l'écart avec les pays émergents dans des domaines « fondamentaux » (gouvernance, réglementation des affaires, secteur extérieur), l'Afrique subsaharienne pourrait voir sa production augmenter de jusqu'à 20 % sur un horizon de 5 à 10 ans, à condition de préserver la stabilité macroéconomique. Ces gains pourraient être générés à la faveur d'un surcroît d'investissement, d'une hausse de la productivité et d'un relèvement du taux d'activité. Les réformes de la gouvernance sont particulièrement fructueuses à long terme, dans la mesure où elles offrent des chances égales à tous les acteurs, favorisent le respect des obligations fiscales et renforcent les capacités de l'État.

Cependant, le succès des réformes tient autant à la manière dont elles sont conçues et appliquées qu'au choix des réformes retenues. À cet égard, il est indispensable que les pouvoirs publics s'attaquent aux réformes fondamentales en premier. De même, le regroupement des réformes complémentaires, l'évaluation de leurs effets redistributifs, et l'adaptation de leurs ambitions aux capacités institutionnelles s'avèrent essentiels. La réforme des entreprises publiques, en particulier dans les infrastructures, est primordiale pour abaisser les coûts, attirer les investissements privés et maîtriser les risques pour les finances publiques.

Pour l'avenir, les pays de la région doivent adapter leurs stratégies de mise en œuvre des réformes au contexte national : ceux qui disposent d'importantes capacités de mise en œuvre devraient conduire des ensembles complets de mesures ; ceux dont l'État dispose de moins de moyens gagneraient à privilégier des réformes de gouvernance essentielles, qui portent rapidement leurs fruits ; enfin, les pays riches en ressources naturelles devraient œuvrer en faveur de la transparence et renforcer la gestion de leurs recettes. À l'heure où la région gagne en stabilité sur le plan macroéconomique, les conditions d'un nouvel élan réformateur sont réunies. Lorsqu'elles s'inscrivent dans un contrat social crédible, qu'elles font l'objet d'une communication claire et d'une appropriation par l'ensemble de la société, les réformes de l'offre présentant un bon rapport coût-efficacité sont susceptibles de favoriser une croissance créatrice d'emplois et tirée par le secteur privé, et de permettre à la région de tirer parti de son dividende démographique.

Du public au **privé** : un **vaste** potentiel

Pourquoi ?

LA PRODUCTION PEUT AUGMENTER DE JUSQU'À

20 %

SUR 5-10 ANS GRÂCE AUX RÉFORMES

Quoi ?

- ✓ GOUVERNANCE
- ✓ RÉGLEMENTATION DES ENTREPRISES
- ✓ ENTREPRISES PUBLIQUES
- ✓ OUVERTURE AUX MARCHÉS

Comment ?



DÉGAGER UN CONSENSUS SOCIAL



RENFORCER LES CAPACITÉS DE L'ÉTAT



REGROUPER ET ÉCHELONNER LES RÉFORMES

Le présent chapitre de l'édition d'avril 2026 des *Perspectives économiques régionales : Afrique subsaharienne* est le fruit du travail d'une équipe du FMI composée de Grace Li (cheffe d'équipe), Hicham Bennouna, Balazs Stadler, Fiona Hesse-Triballi et Amirah Arifin, sous la direction de Nikola Spatafora et Constant Lonkeng.

L'impératif de croissance : pourquoi les réformes ne peuvent plus attendre

La croissance économique de l'Afrique subsaharienne est trop faible pour permettre la convergence de ses revenus vers ceux d'autres régions, malgré les bons résultats enregistrés dans un certain nombre de pays, dont le Bénin, la Côte d'Ivoire, l'Éthiopie, l'Ouganda et le Rwanda. Durant ces 20 dernières années, la croissance du revenu réel par habitant est restée bien en deçà des niveaux observés dans d'autres régions en développement (graphique 3.1). Au rythme moyen de croissance régionale du PIB réel par habitant depuis trois ans (1,4 %), les revenus mettraient environ 50 ans à doubler, ce qui entraînerait un creusement de l'écart avec les revenus des autres régions.

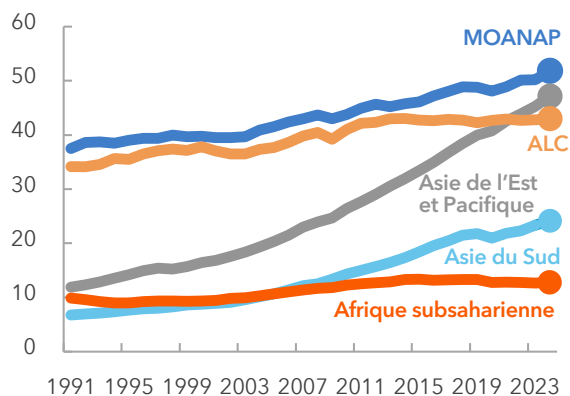
Cette absence de rattrapage économique tient en partie à une faible productivité. Cette conclusion est clairement appuyée par de nombreux indicateurs. La productivité moyenne du travail dans la région est restée globalement stable depuis près de 30 ans, ce qui constitue un contraste marquant avec les tendances observées dans d'autres régions (graphique 3.2).

La décomposition de la croissance en facteurs de production vient corroborer ce constat : ces 25 dernières années, la contribution moyenne de la productivité totale des facteurs (qui mesure l'efficacité de l'ensemble de l'économie) n'a atteint que le modeste niveau d'un quart de point de pourcentage. Dans les pays riches en ressources naturelles, la productivité totale des facteurs n'a pas cessé de peser sur la croissance depuis la fin du cycle haussier des cours des produits de base, ce qui assombrit davantage les perspectives à moyen terme (graphique 3.3).

De nombreux épisodes de forte croissance en Afrique subsaharienne se sont révélés transitoires, du fait que la transition vers un modèle de croissance tiré par le secteur privé ne s'est pas concrétisée. Bien souvent, les augmentations de la production tirées par la hausse des cours des produits de base ou par l'augmentation des investissements publics (souvent inefficaces) n'ont pas permis de mobiliser des investissements privés suffisamment solides et durables pour soutenir la croissance au-delà de l'embellie initiale (graphique 3.4). Par conséquent, dans de nombreux pays, le secteur public est resté le principal moteur de croissance.

Graphique 3.2. Croissance de la productivité du travail, 1991-2024

(PIB par personne employée, PPA, en milliers de dollars internationaux constants de 2021)

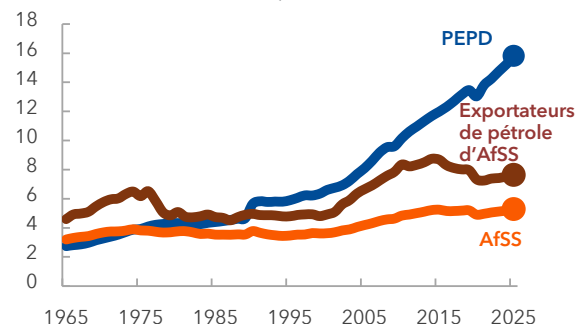


Source : Indicateurs du développement dans le monde, Banque mondiale.

Note : ALC = Amérique latine et Caraïbes ; MOANAP = Moyen-Orient, Afrique du Nord, Afghanistan et Pakistan.

Graphique 3.1. PIB par habitant, 1965-2025

(Prix constants, PPA 2021, en milliers de dollars internationaux)

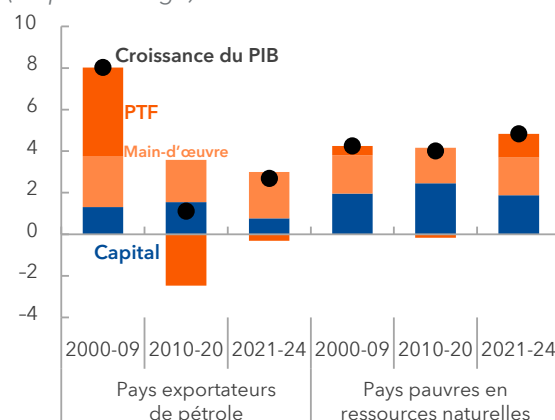


Source : FMI, base de données des Perspectives de l'économie mondiale.

Note : AfSS = Afrique subsaharienne ; PEPPD = pays émergents et pays en développement.

Graphique 3.3. Afrique subsaharienne : composantes de la croissance du PIB réel, 2000-09

(En pourcentage)



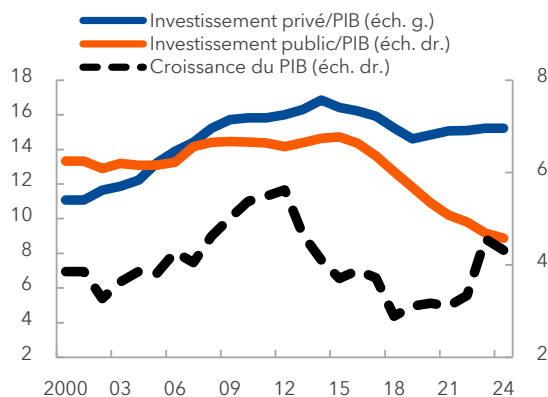
Sources : version 11.0 du tableau Penn World ; calculs des services du FMI.

Note : Le graphique représente les différentes composantes de la croissance du PIB, à savoir les variations de la main-d'œuvre et du stock de capital, et la productivité totale des facteurs (PTF), qui est une variable résiduelle.

Il est essentiel d'engager des réformes structurelles pour soutenir la transition vers un modèle de croissance créateur d'emplois et tiré par le secteur privé¹. Au vu des marges de manœuvre limitées des pouvoirs publics en raison des niveaux d'endettement et des coûts d'emprunt élevés et d'une baisse des aides au développement, il est indispensable d'opérer la transition d'un modèle de croissance porté par le secteur public à un nouveau modèle où le secteur privé joue un rôle clé dans l'investissement, l'innovation et la productivité, afin de créer des emplois et de pérenniser la croissance.

Le présent chapitre est consacré aux réformes dites « horizontales », qui portent sur l'ensemble de l'économie, plutôt qu'aux mesures propres à certains secteurs d'activité ou à la politique industrielle. La réforme des entreprises publiques fait figure d'exception, eu égard à leur rôle transversal dans la mise à disposition d'infrastructures et aux retombées de leurs activités sur l'ensemble de l'économie. L'accent mis sur les réformes horizontales – qu'il s'agisse de gouvernance, de concurrence, de réglementation ou de stabilité macroéconomique – reflète le rôle des institutions et des règles solides formant l'assise indispensable au bon fonctionnement de toute politique industrielle. Lorsqu'elles se justifient, par exemple pour remédier à des défaillances de marché clairement identifiées, les politiques industrielles ont tendance à mieux fonctionner et à entraîner moins de distorsions dès lors que leur mise en œuvre s'inscrit dans le cadre de politiques horizontales solides (FMI, 2024a ; FMI, 2025 ; Baquie *et al.*, 2025).

Graphique 3.4. Afrique subsaharienne : investissements public et privé et croissance dans les pays riches en ressources naturelles (hors pays exportateurs de pétrole), 2000-24



Source : FMI, base de données des *Perspectives de l'économie mondiale*.

Note : Les variables résultent de moyennes sur une période glissante de cinq ans. Éch. dr. = échelle de droite ; éch. g. = échelle de gauche.

Réformes structurelles : où en est l'Afrique subsaharienne ?

L'examen d'une base de données exhaustive des indicateurs de réforme suggère que l'Afrique subsaharienne est à la traîne comparée à d'autres régions, en particulier en matière de gouvernance, malgré des avancées notables dans certains domaines². Les écarts par rapport à d'autres régions en développement sont particulièrement marqués pour ce qui concerne les réformes « fondamentales » – gouvernance, réglementation des affaires et secteur extérieur³. Les indicateurs de gouvernance ont globalement stagné au fil du temps, tandis que ceux de la réglementation des affaires ne se sont que très modestement améliorés, à partir d'un niveau très bas. Certains pays se distinguent par leur dynamique réformatrice. Maurice et les Seychelles ont renforcé l'efficacité de leurs administrations et de leurs services publics en améliorant la formulation et la mise en œuvre des politiques publiques et en mettant la fonction publique à l'abri des pressions politiques. Depuis 2000 et 2016, le Rwanda et le Bénin, respectivement, ont réduit les lourdeurs administratives en tirant parti des solutions numériques pour améliorer le climat des affaires.

Dans le même temps, les entreprises publiques, qui dominent dans des secteurs d'infrastructures essentiels, affichent de faibles résultats financiers et opérationnels. Les entreprises publiques représentent entre 30 % et 50 % du PIB dans un échantillon de 14 pays d'Afrique subsaharienne (Khasiani *et al.*, 2023). Toutefois, leur situation financière précaire et leurs faiblesses opérationnelles font peser une lourde charge sur les finances publiques et limitent leur capacité

¹ Les réformes structurelles sont l'ensemble de modifications réglementaires et juridiques qui contribuent à lever les obstacles entourant l'allocation efficace des ressources et à augmenter la productivité et le potentiel de croissance, par exemple grâce au changement des incitations et des règles de fonctionnement des marchés.

² La base de données dont sont tirés ces indicateurs est le tableau de bord actualisé des réformes structurelles dans les pays émergents et pays en développement, qui s'appuie sur une note de réflexion des services du FMI (Budina *et al.*, 2023).

³ Les mesures de gouvernance renvoient à la qualité des institutions en utilisant les six indicateurs mondiaux de la gouvernance : moyens d'expression et responsabilité, stabilité politique, efficacité des pouvoirs publics, qualité de la réglementation, état de droit et lutte contre la corruption. La réglementation des affaires décrit dans quelle mesure la réglementation et les procédures administratives de tel ou tel pays sont susceptibles d'étouffer l'activité du secteur privé en érigeant des barrières à l'entrée et en réduisant la concurrence. La réforme du secteur extérieur a trait au degré de liberté économique dont jouissent les pays, qu'il s'agisse d'échanger des biens, des services ou des idées ; elle recouvre également les réformes du financement extérieur d'un pays. Il convient de noter que la « qualité de la réglementation » (qui fait partie de la « gouvernance ») et la « réglementation des affaires » se complètent sans s'exclure, dans le sens où la première évalue la solidité d'ensemble du système réglementaire d'un pays (*de jure*), tandis que la seconde porte sur les règles et obligations concrètes qui s'imposent aux entreprises et à leur application pratique (*de facto*).

à fournir des services fiables. Quelque 40 % des entreprises publiques de la région ne sont pas rentables, et leurs pertes annuelles moyennes sont estimées à environ 1 % du PIB (Wezel et Carvalho, 2022). Ces pertes s'expliquent en partie par des tarifs en vigueur qui ne permettent pas de recouvrer les coûts, ce qui réduit la trésorerie et le capital et compromet l'entretien des infrastructures, tout en limitant la capacité de mener des investissements additionnels pour étendre l'offre de services face à des besoins croissants.

Les bienfaits des réformes

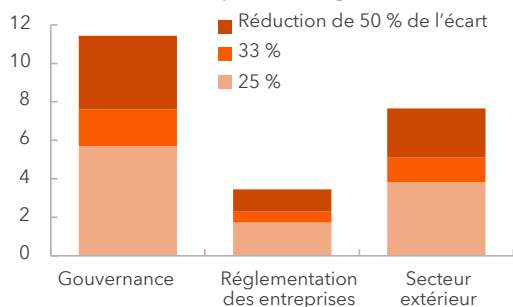
À condition de combler la moitié de l'écart structurel qui la sépare des pays émergents dans certains domaines de réforme fondamentaux, l'Afrique subsaharienne pourrait voir sa production globale augmenter de jusqu'à 20 % sur un horizon de cinq à dix ans. D'après les analyses des services du FMI, ces gains pourraient résulter d'une hausse des investissements, d'un regain de croissance de la productivité et d'un taux d'activité accru, pourvu que l'environnement macroéconomique soit stable (graphique 3.5).

Les réformes de la gouvernance sont porteuses de résultats particulièrement importants et durables. Elles permettent non seulement de réduire la corruption – en améliorant la transparence et la responsabilité dans la gestion des deniers publics, en favorisant l'adoption d'outils numériques et en consolidant les mécanismes de surveillance –, mais aussi d'accroître le respect des obligations fiscales et de renforcer les capacités de l'État (FMI, 2019a). De manière plus fondamentale, l'amélioration de la gouvernance contribue à instaurer des règles du jeu équitables pour les entreprises comme pour les ménages, en favorisant une concurrence juste et une plus grande confiance dans les institutions. Des mesures ciblées contre les faits de corruption – qu'il s'agisse de la mise en œuvre de contrôles plus stricts, d'une transparence accrue permettant d'identifier les bénéficiaires effectifs, de règles claires en matière de conflits d'intérêts ou de régimes de déclaration de patrimoine – peuvent répondre aux préoccupations des citoyens concernant l'utilisation des fonds publics et ouvrir la voie à des réformes structurelles et institutionnelles de plus grande envergure.

Dans le même ordre d'idées, une réglementation judicieuse de la conduite des affaires et des réformes de nature à faciliter les échanges commerciaux sont propices à la concurrence et au dynamisme des entreprises, dans la mesure où elles

Graphique 3.5. Afrique subsaharienne : effets de la réduction des écarts par rapport aux pays émergents dans les principaux domaines de réformes structurelles

(Variation cumulée en pourcentage sur 5 à 10 ans)



Source : calculs des services du FMI.

Note : Pour chaque domaine de réforme en abscisse, les barres représentent l'estimation des effets cumulés d'une réduction de l'écart en matière de réformes structurelles (de 25, 33 et 50 %) par rapport aux pays émergents. La partie la plus claire de chaque barre correspond aux gains de croissance associés à une réduction de 25 % de l'écart, tandis que la partie la plus foncée représente les gains cumulés résultant d'une réduction de 50 % de l'écart. Les effets indiqués représentent les variations cumulées de la production sur cinq ans en réaction à une réduction de l'écart en matière de réforme ; la méthode de projection locale (Jordà, 2005) a permis de réaliser ces estimations à partir de travaux antérieurs du FMI (FMI, 2019b ; Budina *et al.*, 2023). Le comblement progressif de l'écart de réforme produirait le même effet cumulatif, mais sur une période plus longue.

réduisent les obstacles à l'entrée et permettent une réallocation des ressources vers les activités les plus productives, ce qui a pour effet de stimuler la productivité (Banque mondiale, 2024 ; Hansen-Addy, Parrilli et Tingbani, 2024). L'application effective et la simplicité de la réglementation, facilitées par l'adoption de solutions numériques, sont des éléments essentiels à cet égard. Des règles trop complexes se prêtent à des décisions discrétionnaires et incitent à la recherche de rente, au détriment de l'innovation. Par exemple, à Maurice, les mécanismes d'exécution des contrats et les dispositions relatives aux droits de propriété ont été renforcés, tout en simplifiant la réglementation et en réduisant les coûts de mise en conformité.

Les gains de croissance résultant des réformes varient considérablement d'un pays à l'autre. Il est estimé que ce sont les pays exportateurs de pétrole et les pays fragiles ou touchés par un conflit qui ont le plus à gagner, notamment parce qu'ils partent d'une situation moins favorable et connaissent les plus grandes lacunes en matière de réforme (graphique 3.6). Réduire de moitié l'écart avec les pays émergents est sans doute un objectif ambitieux pour la région, toutefois, plusieurs pays d'Afrique subsaharienne ont déjà démontré qu'il était possible de mener des réformes profondes et durables.

Grâce à la gestion transparente de ses recettes, le respect de l'état de droit et la prévisibilité de ses politiques, le Botswana a réussi depuis longtemps à mettre à profit ses ressources diamantifères

pour assurer à son économie un taux de croissance annuel d'environ 12 % entre 1966, l'année de son indépendance, et 1990. Au rang des pays à faible intensité de ressources naturelles, la Côte d'Ivoire a engagé des réformes après la crise politique des années 2010-11 afin de rétablir la crédibilité des institutions, d'inspirer à nouveau confiance aux investisseurs, lui permettant d'attirer des investissements étrangers (les IDE ont plus que décuplé pour atteindre 3,3 milliards de dollars en 2024) et d'afficher une croissance moyenne d'environ 7 % ces cinq dernières années. Depuis la crise, le pays a réduit de plus de moitié son écart par rapport aux pays émergents en matière de gouvernance. Des épisodes antérieurs de libéralisation économique, intervenus entre le milieu des années 80 et les années 90, se sont traduits par des regains de croissance notables au cours des années 2000 (en Éthiopie, au Ghana, en Tanzanie et en Zambie).

La réforme des entreprises publiques peut également produire des gains significatifs. Les entreprises privées citent très fréquemment le manque de fiabilité et le coût excessif de l'électricité parmi les contraintes qui pèsent le plus lourdement sur leurs activités, et plus de 70 % d'entre elles subissent des coupures de courant (Banque mondiale, 2024). Il est donc indispensable de réformer les entreprises publiques pour réduire les coûts de production, accroître la qualité et le volume des services, et limiter les risques des passifs conditionnels sur les comptes publics. Ce constat est corroboré par l'importance accordée par les investisseurs à l'accès aux marchés (étroitement conditionné par l'état des infrastructures), à la stabilité politique et économique, et au niveau de formation de la main-d'œuvre plutôt qu'à l'existence d'incitations fiscales (FMI, 2015).

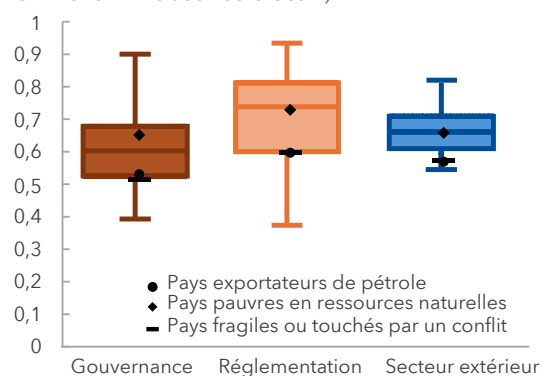
Comment réussir une réforme : conception, planification des étapes et économie politique

Même en partant d'un bon diagnostic des contraintes, les réformes échouent souvent aux stades de la conception, de la formulation politique et de la mise en œuvre. **Le succès dépend autant de « comment » concevoir une réforme que de « quelle » réforme mettre en place**, et ce pour trois raisons principales. Premièrement, les effets des réformes se font souvent sentir avec un décalage : ce retard dépasse la durée d'un cycle électoral, ce qui n'incite pas les dirigeants à investir leur capital politique dans des réformes dont ils ne pourront pas s'attribuer les mérites, et les encourage au contraire à prendre des mesures très visibles mais peu efficaces. Deuxièmement, les réformes font inévitablement des gagnants et des perdants. Les groupes d'intérêts ont tendance à s'opposer au changement, même lorsque les gains pour l'ensemble de la société sont larges, ce qui accroît le coût politique des réformes. Troisièmement, la mise en œuvre pâtit souvent de contraintes techniques et administratives ou de chocs exogènes, qui devraient être adressés dès la phase de conception pour anticiper et atténuer de tels risques. Dans ce contexte, il est essentiel de concevoir des réformes compatibles avec les incitations, socialement acceptables et crédibles, en tenant compte des intérêts des différentes parties prenantes avec des mécanismes robustes de suivi et d'obligations de rendre des comptes inscrits dans un contrat social largement partagé.

La planification des étapes est importante : accorder la priorité aux réformes fondamentales. En allégeant les contraintes les plus lourdes, les réformes fondamentales créent les conditions d'un environnement stable et propice aux marchés, qui égalise les chances entre les différents acteurs et attire des investissements nationaux et étrangers. Leur mise en œuvre rapide engendre deux avantages complémentaires : d'une part, des gains précoces enclenchent une dynamique favorable et suscitent une adhésion au niveau sociopolitique ; d'autre part, les politiques de libéralisation ultérieures porteront davantage de fruits parce qu'elles pourront alors s'appuyer sur des bases plus solides et profiter d'un environnement mieux réglementé. Ces bases sont elles-mêmes conditionnées par deux éléments qui se renforcent mutuellement : la stabilité macroéconomique (préalable à une croissance durable tirée par le secteur privé) et l'existence d'institutions solides dotées de règles prévisibles. Cependant, la mise en œuvre de réformes « fondamentales » est une entreprise ardue, en particulier en présence de puissants intérêts particuliers, ce qui rend d'autant plus importants l'appropriation

Graphique 3.6. Afrique subsaharienne : écart par rapport aux pays émergents dans plusieurs domaines de politique structurelle, 2022

(Valeurs de l'écart allant de 0 = écart maximal à 1 = absence d'écart)



Source : calculs des services du FMI.

Note : Les rectangles représentent l'écart interquartile (du 25^e au 75^e centile) de la distribution, et le segment horizontal représente la médiane. Les moustaches représentent une fois et demie l'écart interquartile, et toutes les valeurs situées en dehors de cet intervalle sont jugées aberrantes.

des réformes et le consentement le plus large possible de la société (voir plus bas)⁴. En outre, le renforcement des institutions prend du temps, ce qui indique que les réformes fondamentales doivent être mises en œuvre parallèlement à des mesures dont les effets sont plus rapides et plus visibles. S'agissant par exemple de la réglementation des affaires, la mise en place par le Bénin, le Kenya et le Rwanda de guichets uniques d'enregistrement en ligne a facilité la création d'entreprises, ce qui a donné l'impulsion nécessaire à des réformes plus profondes, telles que les inspections fondées sur le risque (agences alimentaires et de normalisation au Rwanda et au Ghana), la professionnalisation de corps d'inspection et la mise en place de registres électroniques publics pour répertorier les différentes réglementations (portail des réformes de la réglementation des entreprises au Ghana), ou encore la création de juridictions d'appel compétentes en matière commerciale (au Bénin, au Kenya et au Rwanda). Plus récemment, le Nigéria s'est employé à corriger les déséquilibres macroéconomiques de longue date, ce qui contribue à jeter les bases de la croissance.

Regrouper les réformes permet d'exploiter les complémentarités. Si la hiérarchisation des réformes est importante, certaines mesures donnent des résultats meilleurs et plus rapides lorsqu'elles sont menées de front (Duval et Furceri, 2018 ; Campos, De Grauwe et Ji, 2025). Différents pays d'Afrique subsaharienne ont montré que de telles synergies étaient possibles. En associant la réforme des entreprises publiques et la réglementation propice à la concurrence, il est possible d'encourager la participation du secteur privé plutôt que de renforcer des monopoles, comme l'illustre la réforme en cours du secteur de l'électricité sud-africain. Le Kenya a simultanément mis en place une politique de concurrence et un contrôle des systèmes de paiement instantanés, ce qui a permis aux innovations dans le domaine de l'argent mobile de se traduire par des gains de productivité plus larges (Paelo et Roberts, 2022). En matière de gouvernance, les réformes des politiques publiques et des institutions se révèlent plus efficaces lorsqu'elles s'accompagnent d'un renforcement des mécanismes de surveillance, de suivi et de responsabilisation. L'harmonisation régionale de la réglementation des biens et services, des régimes d'investissement et du commerce numérique dans le cadre de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) permettrait d'approfondir les échanges commerciaux intrarégionaux (ElGanainy *et al.*, 2023).

Accorder la priorité à la réforme des entreprises publiques pour combler l'important déficit d'infrastructures dont pâtit la région. Les réformes fondamentales évoquées précédemment, telles que la gouvernance ou la réglementation des affaires, sont tout aussi pertinentes pour les entreprises publiques, qui dominent dans plusieurs secteurs d'infrastructures essentiels. La réforme des entreprises publiques englobe généralement les éléments suivants : renforcement de la gouvernance et de la transparence pour juguler les ingérences politiques et la corruption ; durcissement des contraintes budgétaires par le traitement explicite des subventions et la réduction des passifs conditionnels, notamment grâce à une clarification des mandats sociaux ; professionnalisation de l'encadrement et des conseils d'administration au moyen de contrats de performance, si possible dans le cadre d'une réforme plus large de la fonction publique ; ouverture de certains secteurs à la concurrence privée accompagnée d'une réglementation adaptée. D'après certaines estimations, il est possible de générer des gains de productivité considérables (de 5 à 10 %) en améliorant la transparence, la gouvernance, la gestion et la surveillance des entreprises publiques (par exemple en exigeant d'elles la communication transparente et ponctuelle d'informations financières) et en modifiant la tarification de manière à recouvrer les coûts (FMI, 2020). Ces réformes sont particulièrement difficiles lorsque les entreprises publiques en question échappent à une surveillance rigoureuse, ce qui témoigne de l'importance de la transparence et d'une bonne gouvernance. Entre autres exemples dans différents pays, la réforme du secteur de l'électricité actuellement mise en œuvre en Afrique du Sud relève d'une démarche pragmatique : agir de manière opportuniste lors de crises⁵, recenser les différentes parties prenantes et leurs intérêts, déterminer les prix adéquats (Parry *et al.*, 2016), faire preuve de transparence quant à la visée sociale des objectifs fixés, tels que l'élargissement de l'accès aux services, et communiquer clairement sur l'usage qui sera fait des économies réalisées.

L'évaluation des effets redistributifs doit faire partie intégrante de la conception des réformes. Les trains de réformes doivent à la fois comporter des bienfaits pour l'ensemble de l'économie et prévoir des mesures ciblées de nature à amortir leurs coûts à court terme sur les couches vulnérables de la population [et à faciliter leur adaptation]. En Afrique du Sud, la politique de gratuité de l'alimentation de base en électricité dont bénéficient les ménages les plus pauvres et les exonérations sous conditions de ressources constituent une protection sociale qui permet d'atténuer

⁴En 2018, l'Afrique du Sud s'est dotée d'une commission d'enquête judiciaire pour révéler et combattre la mainmise de certains hauts fonctionnaires sur l'appareil d'État.

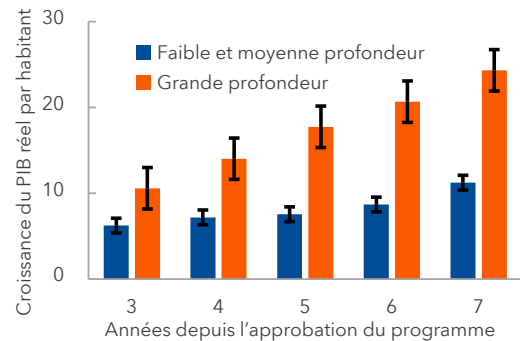
⁵La loi de modification de la réglementation du secteur électrique votée par l'Afrique du Sud en 2024 a initié une transition vers une plateforme de marché ouverte et de négociation concurrentielle, tout en créant les conditions de l'établissement d'un gestionnaire de réseau ; cette démarche vise à mettre un terme à des décennies de monopole vertical et à débloquer des fonds privés pour créer de nouvelles capacités, mais seules une mise en œuvre prudente et une réglementation claire permettront d'en recueillir les fruits.

les pressions d'accessibilité. À condition d'être bien conçus, les dispositifs de transferts monétaires peuvent servir en réponse aux chocs, comme c'est le cas en Éthiopie avec le « Productive Safety Net Program », au Kenya avec le « Hungry Safety Net Program » et au Ghana avec le « Livelihood Empowerment Against Poverty ». Les détails ont de l'importance : les transferts doivent être bien ciblés, limités dans le temps (indemnités provisoires assorties de clauses d'extinction claires, par exemple), et s'appuyer sur des registres sociaux à jour et des paiements numériques qui permettent des déploiements rapides, comme cela a été le cas au Bénin, au Ghana et au Kenya. Au-delà des compensations, les trains de réformes comportent généralement plusieurs mesures avec des effets redistributifs hétérogènes, dénotant de l'importance d'une communication franche.

Adopter une démarche progressive lorsque les capacités sont limitées. Même si les réformes de premier ordre, « de grande profondeur » (qui modifient fondamentalement les incitations des acteurs et le fonctionnement des institutions) procurent des gains de croissance plus élevés (graphique 3.7), leurs chances de pleine mise en œuvre sont faibles, en particulier dans les pays dont les capacités institutionnelles sont limitées, par comparaison aux réformes « de profondeur faible et moyenne »⁶. Dans ce contexte, il est préférable d'opter pour une démarche progressive, qui consiste à décomposer les réformes complexes afin de procéder par des étapes plus simples pour obtenir des résultats rapides et tangibles, à même d'inspirer confiance et d'enclencher une dynamique. Par exemple, une réforme de la réglementation des affaires peut commencer par la mise en place de l'enregistrement en ligne des entreprises, en laissant pour plus tard des éléments tels que la surveillance fondée sur les risques, la concurrence, les cadres juridiques et les régimes d'insolvabilité. Il est essentiel de suivre les progrès de manière transparente en publiant des indicateurs de performance clés (temps de traitement, coûts, résultats des recours, etc.) pour accroître la responsabilité et inspirer confiance aux investisseurs.

Les citoyens doivent s'appropriier les réformes pour assurer leur succès. La pérennité des réformes nécessite un contrat social contraignant et crédible. Les coalitions politiques qui souhaitent engager des réformes doivent recenser les intérêts particuliers, comprendre les contraintes existantes et négocier des compromis durables (Dercon, 2022). Même quand elles partent de bons diagnostics et qu'elles sont bien conçues sur le plan technique, les réformes sont plus susceptibles de réussir lorsqu'elles transcendent les partis politiques, qu'elles s'étendent au-delà d'un cycle électoral et qu'elles procèdent dès le départ d'une véritable consultation avec la société civile. Il convient que les autorités décrivent clairement les bénéfices attendus et expliquent en toute franchise les conséquences de retards dans la mise en œuvre et les coûts de l'inaction. Des consultations publiques institutionnalisées et l'implication systématique des parties prenantes sont de nature à inspirer confiance (FMI, 2024b). L'équilibre entre les capacités de l'État et le contrôle exercé par la société civile – le « couloir étroit » décrit par Acemoglu et Robinson (*The Narrow Corridor*, 2019) – est garant d'un contrat social solide. En dehors de la région, le comité de surveillance du programme économique de la Jamaïque (*Economic Program Oversight Committee*) représente un exemple connu : il s'agit d'un organisme indépendant réunissant l'État, des organisations de la société civile et des représentants du secteur privé, chargé de suivre la mise en œuvre du programme de réforme du pays à la suite d'une restructuration de sa dette. En Afrique

Graphique 3.7. Afrique subsaharienne : estimation des gains de croissance tirés des réformes « de grande profondeur » et « de faible et moyenne profondeur »



Source : calculs des services du FMI.

Note : La régression de panel porte sur des données annuelles de 2001 à 2025 relatives aux pays d'Afrique subsaharienne qui appliquent des programmes appuyés par le FMI. Le graphique représente les estimations des coefficients et des erreurs-types des régressions de la croissance cumulée du PIB par habitant depuis l'approbation des programmes, en faisant apparaître leur interaction avec les indicateurs de profondeur des réformes (« faible et moyenne profondeur » et « grande profondeur »), et en faisant la part des effets fixes liés aux pays et aux années. On entend par « faible et moyenne profondeur » un degré médian de profondeur de conditionnalité structurelle inférieur au 66^e centile (soit les deux tiers inférieurs de la distribution) au moment de l'approbation du programme ; une « grande profondeur » dénote une profondeur de réforme supérieure au 66^e centile (soit le tiers supérieur de la distribution).

⁶La notion de « profondeur » est une manière de mesurer la portée d'une réforme structurelle dans le cadre d'un programme appuyé par le FMI (base de données MONA du FMI ; FMI, à paraître). Les réformes « de grande profondeur » supposent des modifications permanentes des institutions (par exemple, des changements de législation qui nécessitent l'accord du parlement) ou d'autres mesures aux effets directs et durables. Les réformes « de faible profondeur » n'apportent pas de changements en elles-mêmes, mais constituent des étapes en direction d'un changement de politique (par exemple, études de faisabilité ou diagnostics).

subsaharienne, l'opération Vulindlela menée par l'Afrique du Sud apporte la preuve qu'un dialogue structuré avec les partenaires sociaux peut faciliter l'adoption de réformes difficiles dans les secteurs de l'électricité et de la logistique. Étant donné que les réformes entraînent souvent des coûts à court terme et des bénéfices différés, il est préférable de les entamer à un stade précoce du cycle électoral (Gaspar, Gupta et Mulas-Granados, 2017). Par ailleurs, les crises peuvent aussi créer des conditions favorables aux réformes, comme observé récemment en Afrique du Sud (depuis 2023), en Éthiopie (2020-23), au Ghana (2023) et en Zambie (2020).

Les plans nationaux de développement doivent être traduits en actions concrètes. La plupart des pays inscrivent leurs réformes dans des plans nationaux de développement, mais ces derniers s'apparentent souvent à des catalogues de bonnes intentions, caractérisés par des objectifs généraux, un manque de hiérarchisation, des hypothèses de financement optimistes et une responsabilisation insuffisante. Pour accroître leur efficacité, il convient de traduire les projets en mesures hiérarchisées, ordonnées et chiffrées ; il importe également de leur faire correspondre des financements pluriannuels réalistes ; enfin, il faut leur associer des dispositifs de suivi contraignants qui attribuent des responsabilités et des obligations de rendre des comptes.

Renforcer les capacités de l'État est indispensable. Pour faire advenir de réelles transformations structurelles, il est crucial que l'État dispose de capacités solides, en particulier dans un environnement économique toujours plus complexe, où les pouvoirs publics doivent arbitrer entre des objectifs concurrents dans le cadre d'un contrat social mutuellement contraignant (Acemoglu et Robinson, 2019 ; Besley, Bucelli et Velasco, 2025). L'apprentissage entre pairs, la gestion améliorée du savoir institutionnel et des systèmes solides qui permettent le suivi de la mise en œuvre accompagné de corrections en cours de route, sont autant d'éléments de nature à aplanir le chemin des réformes. À l'heure où les ressources se raréfient, la communauté internationale peut épauler cet effort en aidant financièrement les États qui ont besoin de renforcer durablement leurs capacités.

Prochaines étapes

Des réformes structurelles à large assise, bien conçues et bien échelonnées peuvent générer des retombées socioéconomiques considérables. Outre le relèvement de la croissance, de telles réformes renforcent la capacité des États à fournir des services de qualité et se traduisent par une amélioration du niveau de vie. La conception des réformes est certes complexe et les contraintes de l'économie politique, considérables, mais l'expérience de l'Afrique subsaharienne et d'autres régions montre que les réformes sont plus susceptibles de réussir quand elles sont adaptées à la situation de chaque pays, qu'elles sont soigneusement échelonnées, et qu'elles s'appuient sur la participation inclusive des différentes parties prenantes ainsi que sur une communication claire et franche. Les États peuvent donner l'impulsion initiale, mais la croissance ne peut se pérenniser qu'en présence d'investissements privés, ce qui rend indispensables les réformes d'offre.

Les pays dont les paramètres macroéconomiques fondamentaux et les capacités institutionnelles sont plus solides doivent engager des trains de réformes complets qui s'appuient sur les bases existantes pour mobiliser davantage le secteur privé. Il s'agit pour ces pays d'approfondir les marchés financiers, de libéraliser les échanges et d'éliminer les barrières réglementaires restantes qui corsètent les investissements, l'innovation et le dynamisme des entreprises.

Les États fragiles et aux capacités limitées doivent engager des réformes fondamentales de la gouvernance et s'attacher à obtenir des résultats rapides. Pour rétablir la confiance et favoriser l'activité du secteur privé, il est essentiel de renforcer la gouvernance, d'accroître la responsabilisation et l'intégrité, de consacrer les droits de propriété et d'améliorer l'exécution des contrats. Ces pays doivent en priorité réaliser des investissements durables dans les capacités de l'État, de manière à appuyer la conception, la mise en œuvre et le respect des réformes.

Les pays riches en ressources naturelles doivent avant toute chose renforcer la gouvernance et la transparence dans la gestion de leurs ressources. Pour favoriser l'essor du secteur privé et se prémunir contre la « malédiction des ressources », il importe au plus haut point que ces pays affectent de manière stratégique les recettes tirées des ressources naturelles au développement d'infrastructures renforçant la productivité, qu'ils améliorent le climat des affaires et qu'ils luttent contre la recherche de rente.

La réforme des entreprises publiques doit faire l'objet d'une attention particulière. Dans les secteurs tels que l'électricité et la connectivité, la réforme des entreprises publiques peut à la fois limiter les pressions sur les finances publiques

et accroître l'efficacité, réduire les coûts et élargir l'accès pour satisfaire les besoins d'une population croissante. Pour réussir, la réforme des entreprises publiques nécessite des démarches transparentes, une gouvernance solide et des mécanismes clairs d'obligations de rendre des comptes.

La stabilisation macroéconomique en cours dans la région constitue une base solide pour une dynamique renouvelée en faveur des réformes structurelles. À partir de cette base, des réformes de l'offre présentant un bon rapport coût-efficacité, adaptées à un environnement économique de plus en plus complexe, sont susceptibles d'égaliser les chances entre les différents agents économiques et de mettre à profit le dividende démographique de la région. Pour s'inscrire dans la durée, ces réformes doivent s'ancrer dans un contrat social solide, prévoir des canaux de participation structurés pour les différentes parties prenantes, et faire l'objet d'une communication claire et franche sur leurs tenants et aboutissants : leur raison d'être, leur nature, les personnes qu'elles concernent et la manière dont elles seront appliquées.

Bibliographie

- Acemoglu, Daron, and James A. Robinson. 2019. *The Narrow Corridor: States, Societies, and the Fate of Liberty*. New York: Penguin Press.
- Baquie, Sandra, Yueling Huang, Florence Jaumotte, Jaden Kim, Rafael Machado Parente, and Samuel Pienknagura. 2025. "Industrial Policies: Handle with Care." IMF Staff Discussion Note No. 2025/002, International Monetary Fund, Washington, DC. <https://www.imf.org/-/media/files/publications/sdn/2025/english/sdnea2025002.pdf>
- Besley, Tim, Irene Bucelli, and Andrés Velasco. 2025. *The London Consensus: Economic Principles for The 21st Century*. London: LSE Press.
- Budina, Nina, Christian Ebeke, Florence Jaumotte, Andrea Medici, Augustus J. Panton, Marina M. Tavares, and Bella Yao. 2023. "Structural Reforms to Accelerate Growth, Ease Policy Trade-Offs, and Support the Green Transition in EMDEs." IMF Staff Discussion Note 2023/007, International Monetary Fund, Washington, DC.
- Campos, Nauro F., Paul De Grauwe, and Yuemei Ji. 2025. "Structural Reforms and Economic Performance: The Experience of Advanced Economies." *Journal of Economic Literature* 63 (1): 111-63.
- Dercon, Stefan. 2022. *Gambling on Development: Why Some Countries Win and Others Lose*. London: Hurst Publishers.
- Duval, Romain, and Davide Furceri. 2018. "The Effects of Labor and Product Market Reforms: The Role of Macroeconomic Conditions and Policies." *IMF Economic Review* 66: 31-69.
- ElGanainy, Asmaa A., Shushanik Hakobyan, Fei Liu, Hans Weisfeld, Ali Abbas, Céline Allard, Hippolyte W. Balima, Celine Bteish, Rahul Giri, Daniel S. Kanda, Sergii Meleshchuk, Gustavo Ramirez, Robert Zymek, Vivek B. Arora, Subir Lall, Benjamin R. Kett, and Megan M. Pohl. 2023. "Trade Integration in Africa: Unleashing the Continent's Potential in a Changing World." IMF Departmental Paper 003/2023, International Monetary Fund, Washington, DC. <https://doi.org/10.5089/9798400232794.087>
- Gaspar, Vitor, Sanjeev Gupta, and Carlos Mulas-Granados. 2017. *Fiscal Politics*. International Monetary Fund, Washington, DC.
- Hansen-Addy, Andrew E., Davide M. Parrilli, and Ishmael Tingbani. 2024. "The Impact of Trade Facilitation on African SMEs' Performance." *Small Business Economics* 62: 105-31.
- International Monetary Fund (IMF). 2015. "Options for Low-Income Countries' Effective and Efficient Use of Tax Incentives for Investment." Washington, DC. <https://www.imf.org/external/np/g20/pdf/101515.pdf>
- International Monetary Fund (IMF). 2019a. "Curbing Corruption." *Fiscal Monitor*, International Monetary Fund, Washington, DC, April. <https://www.imf.org/en/publications/fm/issues/2019/09/27/fiscal-monitor-april-2019-curbing-corruption-46532>
- International Monetary Fund (IMF). 2019b. "Reigniting Growth in Emerging Market and Low-Income Economies: What Role for Structural Reforms?" *World Economic Outlook*, Washington, DC, October.
- International Monetary Fund (IMF). 2020. "State-Owned Enterprises: The Other Government." *Fiscal Monitor*, Washington, DC, October. <https://www.imf.org/en/Publications/FM/Issues/2020/10/13/fiscal-monitor-october-2020>
- International Monetary Fund (IMF). 2024a. "Industrial Policy Coverage in IMF Surveillance—Broad Considerations." IMF Policy Paper 008/2024, Washington, DC. <https://www.imf.org/-/media/files/publications/pp/2024/english/ppea2024008.pdf>

- International Monetary Fund (IMF). 2024b. "Understanding the Social Acceptability of Structural Reforms." *World Economic Outlook*, Washington, DC, October. <https://www.elibrary.imf.org/display/book/9798400281150/CH003.xml>
- International Monetary Fund (IMF). 2025. "Industrial Policy: Managing Trade-Offs to Promote Growth and Resilience." *World Economic Outlook*, Washington, DC, October. <https://www.imf.org/-/media/files/publications/weo/2025/october/english/ch3.pdf>
- International Monetary Fund. Forthcoming. "Review of Program Design and Conditionality." Washington, DC.
- Jordà, Òscar. 2005. "Estimation and Inference of Impulse Responses by Local Projections." *American Economic Review* 95 (1): 161–82.
- Khasiani, Kubai, Taz Chaponda, Dzingai Chapfuwa, and Wayne Bartlett. 2023. "Managing SOE Risks in Sub-Saharan Africa." IMF PFM Blog, International Monetary Fund, Washington, DC. <https://blog-pfm.imf.org/en/pfmblog/2023/04/managing-soe-risks-in-sub-saharan-africa>
- Paelo, Anthea, and Simon Roberts. 2022. "Competition and Regulation of Mobile Money Platforms in Africa." *Review of Industrial Organization* 60: 463–89.
- Parry, Ian W. H., Dirk Heine, Eliza Lis, and Shanjun Li. 2016. "Getting Energy Prices Right: From Principle to Practice." International Monetary Fund, Washington DC. <https://doi.org/10.5089/9781484388570.071>
- Wassie, Alamneh, Mengistu, Lukas Kornher, and Chahir Zaki. 2025. "Revisiting the Impact of Trade Facilitation Measures in Africa: A Structural Gravity Approach." *The Journal of International Trade & Economic Development* 34 (7): 1604–34.
- Wezel, Trosten, and Naly Carvalho. 2022. "The Financial Performance and Macro-Financial Implications of Large State-Owned Enterprises in Sub-Saharan Africa." IMF Working Paper 22/56, International Monetary Fund, Washington, DC. <https://doi.org/10.5089/9798400202452.001>
- World Bank. 2016. "Breaking Down Barriers: Unlocking Africa's Potential Through Vigorous Competition Policy." Washington, DC. <https://openknowledge.worldbank.org/entities/publication/693ba4b1-476b-5e3c-be1c-0a0e3f22d93e>
- World Bank. 2024. *Enterprise Surveys*. Washington, DC. <https://www.enterprisesurveys.org/>

Appendice statistique

Sauf indication contraire, les données et projections utilisées dans le présent rapport reposent sur les estimations des services du FMI au 2 avril 2026 et correspondent à celles qui ont servi pour l'édition d'avril 2026 des *Perspectives de l'économie mondiale* (PEM).

La base de données et les projections couvrent 45 pays d'Afrique subsaharienne qui relèvent du département Afrique. Les données obéissent, dans la mesure du possible, aux méthodes statistiques internationalement reconnues ; toutefois, le manque de données limite dans certains cas la portée des comparaisons internationales.

Groupes de pays

- Les pays sont classés en trois groupes totalement distincts : pays exportateurs de pétrole, autres pays riches en ressources naturelles et pays pauvres en ressources naturelles (voir le tableau page vi pour la classification des pays).
- Les pays exportateurs de pétrole sont les pays où les exportations nettes de pétrole représentent au moins 30 % des exportations totales.
- Les autres pays riches en ressources naturelles sont les pays où les ressources naturelles non renouvelables représentent au moins 25 % des exportations totales.
- Les pays pauvres en ressources naturelles sont les pays qui n'appartiennent ni au groupe des exportateurs de pétrole, ni au groupe des autres pays riches en ressources naturelles.
- Les pays sont également répartis en quatre groupes (qui peuvent se chevaucher) : pays exportateurs de pétrole, pays à revenu intermédiaire, pays à faible revenu et pays fragiles ou touchés par un conflit (voir le tableau page vi pour la classification des pays).
- La composition de ces groupes de pays s'appuie sur les données les plus récentes relatives au revenu national brut par habitant (moyenne sur trois ans) et le classement de la Banque mondiale des situations de fragilité et de conflit.
- Les pays à revenu intermédiaire avaient un revenu national brut par habitant qui dépassait 1 135,00 dollars sur la période 2021-24, selon les calculs de la Banque mondiale fondés sur la méthode Atlas.
- Les pays à faible revenu avaient un revenu national brut par habitant égal ou inférieur à 1 135,00 dollars sur la période 2021-24 (Banque mondiale, méthode Atlas).
- La catégorie des pays fragiles ou touchés par un conflit se fonde sur la liste établie par la Banque mondiale pour l'exercice 2026.
- À la page vi, les pays d'Afrique subsaharienne sont groupés en fonction des grands organes de coopération régionale auxquels ils appartiennent : zone franc, qui comprend l'UEMOA et la CEMAC, le COMESA, la CAE-5, la CEDEAO, la SADC et la SACU. Les données agrégées relatives à la CAE-5 comprennent des données afférentes au Rwanda et au Burundi, qui sont devenus membres seulement en 2007.

Méthodes d'agrégation

- Pour les tableaux AS1 et AS3, les chiffres composites des groupes de pays sur la croissance du PIB réel et la masse monétaire au sens large correspondent à la moyenne arithmétique des données de chaque pays, pondérée par le PIB calculé sur la base des parités de pouvoir d'achat (PPA) et exprimé en pourcentage du PIB du groupe de pays considéré. Les pondérations afférentes aux PPA sont tirées de la base de données des PEM.
- Pour le tableau AS1, les chiffres composites des groupes de pays sur les prix à la consommation correspondent à la moyenne géométrique des données de chaque pays, pondérée par le PIB calculé sur la base des PPA et exprimé en pourcentage du PIB du groupe de pays considéré. Les pondérations afférentes aux PPA sont tirées de la base de données des PEM.
- Pour les tableaux AS2-AS4, à l'exception de la masse monétaire au sens large, les chiffres composites des groupes de pays correspondent à la moyenne arithmétique des données de chaque pays pondérée par le PIB converti en dollars aux taux de change du marché et exprimé en pourcentage du PIB du groupe considéré.

Sources et notes des tableaux AS1-AS4 de l'appendice statistique

Tableau AS1.

Sources : FMI, base de données de surveillance commune ; FMI, base de données des *Perspectives de l'économie mondiale*, avril 2026.

¹Les données et les projections pour 2020-27 ne sont pas incluses dans la base de données en raison des contraintes liées à la déclaration des données.

²Les autorités du Zimbabwe ont modifié la monnaie de libellé des statistiques de leurs comptes nationaux à la mi-2025.

Note : « ... » indique que les données ne sont pas disponibles.

Tableau AS2.

Sources : FMI, base de données de surveillance commune ; FMI, base de données des *Perspectives de l'économie mondiale*, avril 2026.

¹Les données et les projections pour 2020-27 ne sont pas incluses dans la base de données en raison des contraintes liées à la déclaration des données.

²Les données déclarées pour l'encours de la dette concernent le secteur public et sont préliminaires, dans l'attente d'une revue formelle par les autorités.

³Pour la Zambie, les projections pour 2026-27 de la dette publique sont exclues en raison de la restructuration de la dette en cours.

⁴Les autorités du Zimbabwe ont modifié la monnaie de libellé des statistiques de leurs comptes nationaux à la mi-2025.

Tableau AS3.

Sources : FMI, base de données de surveillance commune ; FMI, base de données des *Perspectives de l'économie mondiale*, avril 2026.

¹Les données et les projections pour 2020-27 ne sont pas incluses dans la base de données en raison des contraintes liées à la déclaration des données.

²Les données rétrospectives (2019-24) sont provisoires en raison des révisions apportées aux statistiques officielles sur le secteur extérieur et des ajustements opérés par les services du FMI.

³Les autorités du Zimbabwe ont modifié la monnaie de libellé des statistiques de leurs comptes nationaux à la mi-2025.

Note : « ... » indique que les données ne sont pas disponibles.

Tableau AS4.

Sources : FMI, base de données de surveillance commune ; FMI, base de données des *Perspectives de l'économie mondiale*, avril 2026.

¹Le pays étant membre de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), les données sur les réserves figurent dans l'agrégat UEMOA.

²Le pays étant membre de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC), les données sur les réserves figurent dans l'agrégat CEMAC.

³Les données et les projections pour 2020-27 ne sont pas incluses dans la base de données en raison des contraintes liées à la déclaration des données.

⁴Pour l'Éthiopie, en raison de la restructuration de la dette en cours, les projections ne sont pas communiquées.

⁵Pour la Zambie, les projections pour 2026-27 de la dette extérieure sont exclues en raison de la restructuration de la dette en cours.

⁶Les autorités du Zimbabwe ont modifié la monnaie de libellé des statistiques de leurs comptes nationaux à la mi-2025.

Note : « ... » indique que les données ne sont pas disponibles.

Tableau AS1. Croissance du PIB réel et prix à la consommation

	Croissance du PIB réel									Prix à la consommation								
	(Pourcentage moyen de variation annuelle)									(Pourcentage moyen de variation annuelle)								
	2011-19	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2011-19	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Afrique du Sud	1,6	-6,2	4,9	2,1	0,8	0,5	1,1	1,0	1,3	5,3	3,3	4,6	6,9	5,9	4,4	3,2	3,9	3,4
Angola	2,2	-4,0	2,1	4,2	1,3	5,0	3,1	2,3	2,6	16,3	22,3	25,8	21,4	13,6	28,2	20,2	12,9	12,8
Bénin	5,1	3,8	7,2	6,3	6,4	7,5	7,5	7,0	6,7	1,2	3,0	1,7	1,4	2,7	1,2	1,1	2,0	2,0
Botswana	4,1	-8,7	11,9	5,5	3,2	-3,0	-0,9	4,7	2,2	4,6	1,9	6,7	12,2	5,1	2,8	2,8	5,1	5,7
Burkina Faso	5,8	2,0	6,9	1,6	3,0	4,8	5,0	4,9	4,8	1,0	1,9	3,9	13,8	0,9	4,2	-0,5	1,5	2,1
Burundi	1,9	0,3	3,1	1,8	2,7	4,1	3,9	3,8	4,2	7,0	7,5	8,4	18,9	27,1	20,2	34,2	14,5	15,3
Cabo Verde	3,0	-20,8	7,0	15,8	4,8	7,2	5,5	4,8	5,0	1,1	0,6	1,9	7,9	3,7	1,1	2,3	2,2	2,1
Cameroun	4,4	0,3	3,3	3,7	3,3	3,5	3,1	3,3	3,8	1,9	2,5	2,3	6,3	7,4	4,5	3,4	3,5	3,2
Comores	3,1	-0,2	2,0	2,6	3,0	3,3	3,8	4,1	4,1	1,8	0,8	-0,0	12,4	8,5	5,0	3,2	3,7	2,5
Congo, Rép. du	0,3	-6,3	1,1	1,8	2,0	2,1	2,4	2,8	3,2	2,3	1,4	2,0	3,0	4,3	3,1	2,6	2,8	3,0
Congo, Rép. dém. du	5,6	0,8	6,4	9,3	8,5	6,1	5,7	5,9	5,4	10,2	11,4	9,0	9,3	19,9	17,7	7,4	3,3	6,4
Côte d'Ivoire	6,6	0,7	7,1	6,4	6,6	6,0	6,5	6,2	6,3	1,5	2,3	4,2	5,2	4,4	3,4	0,1	1,8	2,0
Érythrée ¹	4,6	2,6
Eswatini	3,1	-3,0	4,2	0,4	3,5	3,0	3,6	4,0	3,5	5,9	3,9	3,7	4,8	4,9	4,0	3,1	3,5	3,8
Éthiopie	9,5	6,1	6,3	6,4	7,2	8,1	9,2	9,2	7,9	14,4	20,4	26,8	33,9	30,2	21,0	13,2	11,8	10,7
Gabon	3,7	-1,8	1,5	3,0	2,4	3,4	2,5	2,7	2,8	2,3	1,7	1,1	4,3	3,6	1,2	2,0	2,5	2,4
Gambie	2,5	0,6	5,3	5,5	5,9	5,6	6,0	5,1	5,0	6,3	5,9	7,4	11,5	17,0	11,6	7,9	5,8	5,0
Ghana	6,5	0,5	5,1	3,8	3,1	5,8	6,0	4,8	4,9	11,8	9,9	10,0	31,9	39,2	22,9	14,2	5,8	7,8
Guinée	6,2	4,7	5,6	4,0	6,2	6,1	6,7	8,7	9,3	11,4	10,6	12,6	10,5	5,4	4,5	3,1	4,1	5,6
Guinée-Bissau	3,9	1,5	6,2	4,6	5,2	4,8	5,5	4,9	4,9	1,3	1,5	3,3	7,9	7,2	3,7	0,9	2,5	2,1
Guinée équatoriale	-2,7	-4,8	0,9	3,2	-5,1	0,9	-6,4	-2,7	-1,3	2,5	4,8	-0,1	4,9	2,4	3,4	2,8	3,2	2,9
Kenya	4,7	-0,3	7,6	4,9	5,7	4,7	4,9	4,5	4,7	7,4	5,3	6,1	7,6	7,7	4,5	4,1	5,9	5,9
Lesotho	1,5	-8,6	4,6	1,6	2,5	4,9	1,4	1,1	0,8	5,1	5,4	6,5	8,2	6,5	5,2	4,4	4,2	3,9
Libéria	2,8	-3,0	5,0	4,8	4,6	4,0	5,1	5,1	5,4	12,5	17,0	7,8	7,6	10,1	8,2	8,3	5,7	6,2
Madagascar	3,2	-7,1	4,7	4,1	4,2	4,3	2,8	3,6	4,1	7,0	4,2	5,8	8,2	9,9	7,6	8,0	8,3	7,0
Malawi	4,1	1,0	4,6	0,9	1,9	1,7	2,1	2,2	2,4	17,2	8,6	9,3	20,8	28,8	32,2	28,4	24,4	22,0
Mali	4,5	-1,2	3,1	3,7	4,7	5,0	4,9	5,5	5,7	1,1	0,5	3,8	9,7	2,1	3,2	2,3	2,2	2,0
Maurice	3,7	-14,5	3,4	8,7	5,0	4,9	3,1	3,4	3,4	3,0	2,5	4,0	10,8	7,0	3,6	3,7	3,7	3,8
Mozambique	5,5	-1,2	2,4	4,4	5,5	2,1	-0,5	0,5	2,7	7,5	0,9	6,6	10,4	7,0	3,2	4,4	4,4	5,2
Namibie	2,8	-8,1	3,6	5,4	4,4	3,7	2,4	2,4	2,7	5,2	2,2	3,6	6,1	5,9	4,2	3,5	3,9	3,4
Niger	5,9	3,5	1,4	11,9	2,4	10,3	6,9	6,7	6,5	0,7	2,9	3,8	4,2	3,7	9,1	-4,6	0,4	2,0
Nigéria	3,0	-6,4	1,1	4,3	3,3	4,1	4,0	4,1	4,3	11,6	13,2	17,0	18,8	24,7	33,2	23,0	16,0	15,9
Ouganda	5,3	-1,2	5,5	6,2	5,0	6,0	6,7	7,5	8,2	6,8	2,8	2,2	7,2	5,4	3,3	3,6	4,0	4,9
République centrafricaine	-0,7	0,9	0,1	0,8	0,1	3,1	4,8	2,6	3,0	4,9	0,9	4,3	5,6	3,0	1,5	1,0	1,5	2,5
Rwanda	7,1	-2,8	8,4	9,8	8,6	7,2	7,0	7,2	7,6	3,9	7,7	0,8	13,9	14,0	4,8	7,0	5,6	5,0
Sao Tomé-et-Principe	3,6	2,6	1,9	0,2	0,4	1,1	2,1	3,4	3,9	8,1	9,8	8,1	18,1	21,1	14,4	0,9	9,6	7,9
Sénégal	5,0	1,3	6,5	3,9	4,3	6,1	7,9	2,2	2,3	1,0	2,5	2,2	9,7	5,9	0,8	1,4	2,5	2,2
Seychelles	6,6	-11,8	0,6	9,9	5,2	3,4	5,1	1,5	4,0	3,0	1,2	9,8	2,6	-1,0	0,3	0,3	2,6	1,7
Sierra Leone	4,1	-1,3	5,9	5,3	5,7	4,3	4,4	4,5	4,7	10,0	13,4	11,9	27,2	27,7	48,4	7,6	7,5	9,0
Soudan du Sud	-5,3	-6,5	5,3	-5,2	3,0	-26,1	46,1	4,1	3,3	98,6	24,0	30,2	-3,2	39,7	99,8	97,6	14,0	10,0
Tanzanie	6,7	4,5	4,8	4,7	5,1	5,5	5,9	5,9	6,1	7,3	3,3	3,7	4,4	3,8	3,1	3,3	4,0	4,3
Tchad	3,0	0,0	2,0	4,7	5,0	5,0	5,6	5,2	4,9	1,1	-2,7	-0,8	5,8	4,1	5,7	-2,6	0,5	3,9
Togo	5,4	2,2	5,1	6,3	6,2	6,3	5,9	5,0	5,3	1,4	1,8	4,5	7,6	5,3	2,9	0,4	2,8	2,3
Zambie	4,3	-2,8	6,2	5,2	5,4	3,8	3,8	4,3	4,7	9,0	15,7	22,0	11,0	10,9	15,0	13,9	9,0	8,0
Zimbabwe ²	4,6	-7,8	8,5	6,1	5,3	1,7	7,5	5,0	4,2	30,2	557,2	98,5	193,4	667,4	736,1	81,4	8,0	8,0
Afrique subsaharienne	3,7	-3,1	3,9	4,4	3,8	4,2	4,5	4,3	4,4	8,7	12,4	12,3	16,1	19,4	20,7	12,5	8,8	8,8
<i>Médiane</i>	4,4	-1,2	4,8	4,5	4,5	4,5	4,9	4,4	4,3	4,6	3,3	4,5	8,2	6,8	4,5	3,4	4,0	4,1
Hors Afrique du Sud et Nigéria	5,0	-0,2	5,3	5,2	4,8	5,2	5,6	5,2	5,2	8,2	14,7	12,1	17,2	20,4	18,7	9,5	6,2	6,4
Pays riches en ressources naturelles	3,1	-4,3	3,2	4,0	3,1	3,6	3,8	3,7	3,9	9,2	13,8	13,2	16,8	21,7	25,1	14,7	9,5	9,7
Pays exportateurs de pétrole	2,8	-5,5	1,4	4,1	2,9	4,0	4,0	3,7	4,0	11,2	13,0	16,1	17,3	20,7	28,8	20,2	13,9	13,8
Hors Nigéria	2,3	-2,8	2,3	3,7	1,9	3,7	3,8	2,7	3,0	10,2	12,2	13,7	13,0	10,2	17,0	12,6	8,0	8,1
Autres pays riches en ressources naturelles	3,5	-2,8	5,3	3,9	3,2	3,1	3,7	3,7	3,7	6,8	14,9	9,8	16,2	22,8	20,7	8,3	4,4	4,8
Hors Afrique du Sud	5,5	0,0	5,7	5,4	5,0	4,9	5,5	5,4	5,3	8,4	25,7	14,3	24,1	37,3	34,0	11,9	4,7	5,7
Pays pauvres en ressources naturelles	6,0	0,8	6,3	5,7	5,9	6,0	6,4	6,1	6,0	7,1	7,7	9,6	13,9	12,7	8,6	6,3	6,6	6,4
Pays à revenu intermédiaire	3,1	-4,6	3,4	4,0	3,0	3,6	3,6	3,5	3,7	8,7	9,3	11,5	14,0	15,7	18,3	13,0	9,7	9,6
Pays à faible revenu	6,0	1,5	5,5	5,7	5,8	5,6	6,8	6,5	6,3	8,9	22,1	14,9	22,1	30,4	27,4	11,2	6,4	6,8
Pays fragiles ou touchés par un conflit	3,9	-3,7	2,6	4,8	4,2	4,6	5,1	4,9	4,9	10,5	18,7	17,6	22,0	30,3	34,6	19,1	12,1	12,1
Zone franc	4,4	0,4	4,5	4,8	4,2	5,2	5,1	4,6	4,8	1,5	1,9	2,7	6,4	4,4	3,5	0,8	2,1	2,4
CEMAC	2,5	-1,3	2,2	3,4	2,4	3,3	2,6	3,0	3,4	2,0	1,6	1,4	5,3	5,4	3,9	2,0	2,7	3,1
UEMOA	5,7	1,3	5,9	5,6	5,2	6,3	6,4	5,5	5,5	1,2	2,1	3,5	7,0	3,8	3,3	0,2	1,9	2,1
COMESA (pays membres d'AFSS)	5,9	-0,0	6,5	6,1	6,2	5,6	6,4	6,3	6,0	9,8	26,8	17,6	24,7	35,1	31,0	13,2	7,8	7,8
CAE-5	5,5	1,0	6,3	5,3	5,5	5,3	5,7	5,7	6,0	7,1	4,3	4,3	7,1	6,7	4,1	4,3	5,1	5,3
CEDEAO	3,7	-4,4	2,5	4,5	3,8	4,6	4,7	4,5	4,7	10,3	11,3	14,0	17,8	22,4	26,2	17,7	12,3	12,4
Union douanière d'Afrique australe	1,8	-6,3	5,1	2,3	1,1	0,5	1,1	1,3	1,4	5,2	3,2	4,6	7,1	5,9	4,3	3,2	4,0	3,5
SADC	2,8	-4,2	4,8	3,9	2,8	2,7	2,9	2,9	3,0	8,1	16,9	12,3	15,5	20,7	22,4	10,5	6,1	6,2

Voir la liste des sources à la page 41.

Tableau AS2. Solde budgétaire global, dons compris et dette publique

	Solde budgétaire global, dons compris (En pourcentage du PIB)									Dette publique (En pourcentage du PIB)								
	2011-19	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2011-19	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Afrique du Sud	-4,1	-9,6	-5,5	-4,2	-5,6	-5,7	-5,8	-4,9	-4,3	44,9	68,9	68,8	70,7	73,2	76,0	78,6	78,9	79,7
Angola	-0,5	-3,0	1,4	1,8	-2,5	-1,2	-4,1	-2,4	-3,6	52,6	119,8	75,5	57,4	75,7	57,1	51,3	51,6	53,5
Bénin	-2,4	-4,7	-2,5	-5,6	-4,1	-3,1	-2,9	-2,9	-2,9	30,0	46,1	55,6	59,7	61,3	60,5	57,3	57,2	55,6
Botswana	-0,9	-10,9	-2,3	0,0	-4,2	-7,3	-7,4	-10,7	-7,8	23,3	23,5	22,3	21,0	22,5	33,2	38,6	47,0	51,9
Burkina Faso	-3,3	-5,2	-7,4	-10,9	-6,9	-5,8	-3,5	-3,5	-3,0	31,1	43,6	55,5	59,2	56,8	57,2	52,0	48,8	47,1
Burundi	-5,1	-6,6	-4,6	-10,7	-7,7	-4,8	-3,0	-2,5	-2,9	45,1	65,9	63,6	69,8	59,9	53,1	41,2	37,0	37,1
Cabo Verde	-5,0	-9,3	-7,5	-4,3	-0,3	-1,1	1,1	-0,9	-0,0	102,2	149,1	149,5	127,6	117,5	112,8	101,0	95,9	90,7
Cameroun	-3,1	-3,5	-2,9	-1,1	-0,6	-1,5	-2,0	-1,7	-1,4	27,7	44,9	47,2	45,6	43,6	43,4	40,4	39,3	38,6
Comores	0,5	-0,5	-2,8	-3,9	-1,3	-2,7	-2,3	-1,1	-1,7	18,2	25,5	27,9	30,2	31,5	30,0	29,5	32,4	33,8
Congo, Rép. du	-2,1	-1,1	1,6	8,9	5,8	3,6	0,3	0,4	2,9	59,6	102,5	97,8	93,5	102,9	98,0	96,8	91,3	85,8
Congo, Rép. dém. du	0,2	-3,5	-1,6	-0,9	-1,6	-1,7	-2,8	-3,5	-2,4	8,9	11,6	14,0	14,7	15,7	15,8	20,2	24,6	27,8
Côte d'Ivoire	-2,4	-5,4	-4,9	-6,7	-5,1	-4,0	-3,0	-3,0	-3,0	32,4	46,3	50,2	56,0	56,7	59,5	56,3	55,1	54,0
Érythrée ¹	-2,3	235,6
Eswatini	-3,8	-4,2	-4,6	-5,3	-0,7	-1,1	-6,1	-6,9	-5,1	19,3	37,7	37,3	39,5	39,4	40,1	44,9	50,0	52,7
Éthiopie	-2,3	-2,8	-2,8	-4,2	-2,6	-2,0	-1,2	-1,8	-1,0	49,2	53,2	53,8	46,9	38,7	33,4	43,1	40,4	36,1
Gabon	0,5	-2,2	-1,9	-0,9	1,8	-3,3	-8,5	-10,0	-11,2	44,7	83,0	72,9	65,6	70,6	70,9	78,9	86,1	94,3
Gambie	-4,2	-2,4	-4,8	-5,7	-3,6	-4,0	-2,9	-1,0	-0,4	70,1	85,9	83,1	83,9	77,4	78,5	73,9	68,3	61,6
Ghana	-6,6	-17,4	-12,0	-11,8	-3,4	-6,2	-1,3	-2,3	-1,8	50,2	79,1	86,9	92,7	79,1	70,3	48,8	53,0	50,7
Guinée	0,7	-3,1	-1,7	-1,9	-3,9	-5,0	-7,0	-5,0	-4,2	37,8	45,3	40,6	37,2	39,8	48,3	48,1	44,7	41,4
Guinée-Bissau	-2,9	-9,6	-5,9	-6,1	-8,2	-7,3	-6,7	-4,0	-3,5	54,9	77,6	78,8	80,7	79,4	82,4	75,3	73,6	71,8
Guinée équatoriale	-5,0	-1,8	2,7	11,7	2,4	-0,6	-2,5	-1,7	-3,7	25,1	49,4	42,3	29,8	39,1	36,4	40,6	39,1	42,3
Kenya	-6,2	-8,1	-7,2	-6,0	-5,6	-5,7	-6,4	-6,4	-6,0	46,7	68,0	68,2	67,8	73,4	67,3	69,3	71,6	72,4
Lesotho	-3,0	1,4	-4,8	-6,3	7,4	8,2	2,2	4,2	4,5	43,7	54,7	58,0	64,4	61,1	52,8	49,1	49,0	48,6
Libéria	-3,9	-4,0	-2,5	-5,8	-8,5	-1,8	-1,4	-1,6	-1,1	28,5	58,5	53,5	54,4	57,2	56,4	54,9	53,8	53,3
Madagascar	-2,1	-4,0	-2,8	-5,5	-4,2	-2,5	-2,2	-4,6	-3,9	38,1	52,9	49,4	49,8	52,1	49,8	48,7	49,3	50,4
Malawi	-3,8	-8,0	-8,3	-9,3	-7,8	-11,0	-11,5	-10,5	-12,0	34,7	53,9	66,5	75,7	86,7	87,6	78,4	74,5	72,6
Mali	-2,3	-4,6	-4,1	-4,0	-3,0	-2,2	-1,6	-2,4	-2,3	26,4	39,8	43,2	42,9	44,3	44,0	41,9	40,8	39,7
Maurice	-3,3	-10,5	-4,1	-3,1	-4,5	-6,8	-3,7	-3,1	-1,9	61,8	91,9	86,1	81,8	81,5	86,1	86,5	86,5	85,0
Mozambique	-4,2	-6,2	-5,2	-5,2	-4,3	-6,2	-4,0	-6,5	-7,3	78,0	120,0	104,3	100,4	90,8	91,4	102,5	106,1	113,3
Namibie	-6,1	-8,1	-8,7	-6,3	-3,1	-3,8	-6,5	-6,1	-5,4	38,2	64,3	69,6	70,1	67,9	69,8	70,2	70,5	71,2
Niger	-3,7	-4,8	-6,1	-6,8	-5,4	-4,3	-3,3	-3,7	-3,0	27,8	45,0	51,3	50,7	51,8	47,7	45,4	45,5	44,9
Nigéria	-2,2	-4,0	-4,0	-4,0	-3,1	-1,3	-1,8	-4,4	-2,9	16,2	25,7	26,6	29,8	36,3	39,3	35,5	32,3	33,1
Ouganda	-3,0	-7,8	-7,8	-5,4	-4,9	-3,9	-7,1	-5,9	-4,9	27,8	46,8	50,3	49,9	50,4	51,8	54,2	55,0	54,4
République centrafricaine	-0,9	-3,2	-5,7	-5,1	-3,4	-5,0	-5,5	-5,0	-6,2	44,9	42,4	46,3	48,9	55,6	59,9	61,8	64,0	66,5
Rwanda	-2,6	-9,3	-6,9	-5,6	-4,9	-6,2	-4,5	-4,3	-3,0	35,3	66,7	66,2	59,0	61,4	63,4	64,6	66,8	67,4
Sao Tomé-et-Principe	-5,2	2,9	-1,5	-2,2	-2,1	0,9	-2,5	1,0	1,6	89,7	91,0	85,1	86,8	73,2	65,2	55,7	50,4	47,4
Sénégal ²	-5,0	-9,6	-13,7	-16,1	-14,8	-13,4	-7,9	-6,7	-5,7	49,2	90,1	98,7	104,7	118,4	132,4	130,2	132,3	133,4
Seychelles	1,0	-15,7	-5,8	-0,8	-1,2	-0,7	-1,0	-2,1	-1,2	66,4	77,4	71,0	60,6	55,1	56,1	51,5	55,0	54,0
Sierra Leone	-3,3	-3,5	-4,3	-5,9	-5,0	-5,2	-4,2	-2,2	-0,2	33,3	46,4	47,1	54,0	49,4	46,7	45,2	44,3	41,2
Soudan du Sud	-5,8	-5,5	-9,3	4,4	9,1	11,5	3,5	1,4	-0,2	50,9	48,3	56,4	42,1	62,0	53,4	62,1	57,3	49,9
Tanzanie	-2,7	-2,6	-3,5	-3,9	-3,7	-3,0	-3,0	-3,2	-3,2	36,6	41,3	43,4	44,9	47,8	49,9	49,7	48,7	47,5
Tchad	-0,7	1,2	-1,3	3,8	-1,3	-2,0	-1,3	-1,4	-1,3	30,8	41,6	41,7	32,1	32,2	31,4	30,4	29,9	29,9
Togo	-3,8	-7,0	-4,5	-7,8	-6,3	-6,8	-3,2	-6,7	-3,0	48,9	61,4	63,3	63,0	64,1	66,2	63,0	64,7	63,1
Zambie ³	-6,3	-13,8	-8,1	-7,8	-5,5	-3,5	-3,8	-4,9	-4,4	53,3	140,0	111,0	99,5	129,1	125,2	86,0
Zimbabwe ⁴	-2,7	0,5	-1,8	-1,0	-9,5	-0,8	0,1	-0,8	-0,9	35,3	56,8	39,9	66,8	76,1	70,4	43,8	42,3	41,4
Afrique subsaharienne	-2,9	-5,9	-4,6	-4,0	-4,0	-3,7	-3,8	-4,0	-3,5	33,4	51,6	51,5	52,1	56,8	58,7	57,0	56,1	55,9
<i>Médiane</i>	-3,0	-4,6	-4,5	-5,2	-3,8	-3,4	-3,0	-3,2	-3,0	38,5	54,3	56,0	59,1	60,5	57,2	53,1	53,0	52,7
Hors Afrique du Sud et Nigéria	-3,0	-5,8	-4,6	-3,9	-3,8	-3,6	-3,6	-3,7	-3,4	40,9	61,9	59,0	57,8	59,9	57,2	54,8	54,8	54,2
Pays riches en ressources naturelles	-2,8	-5,9	-4,3	-3,4	-3,7	-3,3	-3,5	-3,8	-3,3	31,3	48,7	48,3	49,2	55,4	57,9	54,0	52,8	53,1
Pays exportateurs de pétrole	-2,0	-3,7	-3,1	-2,2	-2,3	-1,1	-2,5	-3,5	-3,0	23,7	38,0	35,9	36,8	45,5	46,8	43,4	40,9	41,8
Hors Nigéria	-1,5	-2,6	-0,4	2,2	-0,5	-0,9	-3,3	-2,5	-3,0	44,5	82,8	64,7	54,3	64,4	54,5	51,8	51,6	52,6
Autres pays riches en ressources naturelles	-3,8	-8,3	-5,4	-4,6	-4,9	-4,6	-4,1	-4,0	-3,5	41,2	60,7	60,5	62,7	64,2	64,3	60,2	60,3	60,1
Hors Afrique du Sud	-3,4	-6,9	-5,3	-5,0	-4,3	-3,6	-2,8	-3,4	-2,8	36,3	52,5	51,7	54,8	56,2	54,1	45,4	45,7	45,2
Pays pauvres en ressources naturelles	-3,7	-6,2	-5,7	-6,1	-4,9	-4,6	-4,5	-4,5	-4,0	43,7	61,4	62,8	62,2	60,8	60,7	64,6	64,6	63,1
Pays à revenu intermédiaire	-3,1	-6,6	-4,9	-4,1	-4,0	-4,0	-4,1	-4,3	-3,7	32,7	52,8	53,0	53,5	60,8	64,7	61,5	60,5	61,0
Pays à faible revenu	-2,5	-3,7	-3,8	-3,8	-3,9	-3,0	-3,1	-3,4	-2,9	36,7	47,8	46,9	47,7	47,2	46,2	46,8	45,9	45,0
Pays fragiles ou touchés par un conflit	-2,2	-3,6	-3,6	-3,4	-3,0	-1,8	-1,8	-3,2	-2,3	22,7	34,1	34,5	36,8	41,0	42,2	40,5	38,3	38,2
Zone franc	-2,7	-4,5	-4,4	-4,1	-3,9	-3,9	-3,4	-3,4	-3,1	34,4	54,5	57,8	58,2	60,8	62,1	60,3	59,5	58,9
CEMAC	-2,2	-2,1	-1,4	2,4	0,7	-1,3	-2,8	-2,8	-2,7	35,2	57,9	56,5	51,1	53,4	52,1	52,0	51,6	52,2
UEMOA	-3,1	-5,9	-6,2	-8,2	-6,5	-5,4	-3,7	-3,8	-3,3	34,3	52,6	58,5	62,6	65,1	67,7	64,6	63,6	62,3
COMESA (pays membres d'AfSS)	-3,4	-5,5	-4,7	-4,4	-4,3	-3,4	-3,9	-4,2	-3,5	40,2	57,2	54,2	54,7	55,3	52,3	52,1	51,6	50,9
CAE-5	-4,4	-6,5	-6,2	-5,3	-4,9	-4,6	-5,4	-5,2	-4,7	39,4	56,3	57,6	57,3	60,1	58,6	59,8	60,6	60,3
CEDEAO	-2,6	-5,5	-5,1	-5,3	-4,0	-3,7	-2,6	-3,9	-2,9	21,7	35,8	38,7	41,5	48,4	56,0	49,7	47,4	47,2
Union douanière d'Afrique australe	-4,0	-9,5	-5,5	-4,1	-5,3	-5,6	-5,8	-5,1	-4,5	43,6	66,5	66,5	68,1	70,3	73,4	76,2	76,8	77,7
SADC	-3,1	-7,1	-4,1	-3,0	-4,7	-4,1	-4,5	-4,2	-3,9	43,3	68,0	61,7	61,7	67,1	65,5	63,3	63,2	63,9

Voir la liste des sources à la page 41.

Tableau AS3. Masse monétaire au sens large et solde extérieur courant, dons compris

	Masse monétaire au sens large										Solde extérieur courant, dons compris									
	(En pourcentage du PIB)										(En pourcentage du PIB)									
	2011-19	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2011-19	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027		
Afrique du Sud	66,4	74,0	70,1	70,7	72,3	73,9	74,7	74,7	74,7	-3,5	2,0	3,7	-0,3	-1,1	-0,7	-0,5	-0,9	-1,4		
Angola	30,5	33,2	22,0	17,7	20,2	15,8	13,8	14,2	14,6	2,7	1,3	10,1	8,5	3,7	5,3	0,4	2,2	1,0		
Bénin	28,0	30,5	32,7	33,4	30,2	28,1	28,1	28,1	28,1	-4,8	-1,7	-4,2	-5,7	-8,2	-6,0	-5,7	-5,0	-4,9		
Botswana	44,7	52,5	45,3	40,1	41,7	43,9	49,4	49,1	48,6	2,0	-9,8	-1,8	-0,6	1,5	-4,2	3,7	-1,9	-1,4		
Burkina Faso	32,4	43,9	48,4	46,7	43,1	40,2	42,3	40,4	39,3	-5,1	4,2	0,4	-7,5	-5,1	-3,5	6,7	8,6	8,4		
Burundi	28,1	46,2	49,7	56,6	48,6	47,9	39,4	40,0	40,5	-14,4	-11,2	-12,6	-16,8	-14,8	-8,6	-6,1	-5,5	-5,3		
Cabo Verde	85,5	116,9	111,3	95,6	93,9	92,9	94,3	94,5	93,9	-6,3	-15,4	-12,1	-3,5	-2,7	3,9	3,6	-0,4	-1,2		
Cameroun	21,7	26,6	29,3	29,7	28,5	28,7	30,5	31,3	31,4	-3,3	-3,7	-4,0	-3,4	-4,1	-3,3	-3,8	-5,1	-5,8		
Comores	25,1	31,2	37,1	37,1	38,2	36,9	36,6	35,8	35,9	-3,1	-1,8	-0,3	-0,4	-1,5	-2,3	-2,9	-4,2	-4,4		
Congo, Rép. du	26,6	32,7	30,8	27,5	31,9	35,7	33,0	38,1	40,1	-2,4	12,6	12,8	17,0	-5,0	-3,0	-5,9	-6,0	-5,8		
Congo, Rép. dém. du	11,8	21,1	21,2	18,3	21,2	21,4	17,0	17,0	16,9	-4,5	-2,3	-1,0	-3,7	-5,3	-4,2	-3,7	-2,0	-1,6		
Côte d'Ivoire	27,8	36,9	39,2	39,0	36,3	38,5	43,8	46,5	46,5	-0,3	-3,1	-3,9	-7,6	-8,0	-4,5	-1,1	-1,1	-3,1		
Érythrée ¹	207,6	14,9		
Eswatini	27,2	31,1	29,9	28,4	27,5	27,4	31,6	36,1	36,1	6,1	6,8	2,6	-2,7	2,2	1,6	-0,6	-1,8	-0,5		
Éthiopie	29,2	30,8	31,1	27,9	24,9	21,1	22,2	21,9	22,2	-7,1	-4,6	-3,2	-4,3	-2,9	-4,2	-0,9	-2,4	-1,9		
Gabon	23,7	27,9	24,1	23,5	27,0	25,5	25,5	25,5	25,5	5,2	-0,5	3,3	8,8	3,0	1,7	-3,1	-4,3	-5,5		
Gambie	38,6	56,0	59,2	55,3	49,9	48,3	44,0	42,0	40,1	-7,6	-5,8	-4,2	-4,2	-5,4	-6,5	-4,9	-5,1	-4,1		
Ghana	24,1	30,8	29,4	29,3	28,2	27,9	26,8	26,8	26,8	-5,6	-2,5	-2,8	-2,3	-0,8	1,8	7,9	10,1	9,5		
Guinée	24,2	27,8	25,5	29,1	26,3	32,6	34,0	33,4	34,5	-16,3	-16,1	4,1	-5,7	-9,7	-14,7	-22,3	-3,6	0,1		
Guinée-Bissau	38,5	45,6	50,6	46,6	40,6	39,6	35,6	34,5	34,0	-2,4	-2,6	-0,8	-8,6	-8,6	-7,4	-6,2	-6,3	-5,1		
Guinée équatoriale	13,2	17,5	14,8	14,1	19,2	19,2	20,4	21,3	22,0	-8,2	-0,8	5,7	6,6	0,9	-0,6	-3,0	-1,6	-2,4		
Kenya ²	36,8	37,2	35,2	33,6	36,1	36,3	34,2	34,3	34,4	-6,0	-3,7	-5,1	-5,0	-3,6	-2,3	-2,7	-4,1	-3,7		
Lesotho	35,6	41,1	38,8	39,6	42,3	42,1	40,9	40,0	39,4	-9,5	-5,7	-9,1	-14,0	-0,8	2,1	-3,3	-3,4	-2,3		
Libéria	20,2	25,5	24,6	25,0	26,8	28,0	31,0	31,2	31,7	-19,4	-23,9	-13,0	-15,9	-20,1	-8,1	-6,3	-12,0	-11,1		
Madagascar	23,4	28,7	29,0	28,8	27,7	28,3	27,7	27,1	26,6	-2,7	-5,4	-4,9	-5,4	-4,0	-5,3	-5,8	-8,0	-6,6		
Malawi	17,2	17,5	20,1	23,6	23,8	26,3	29,2	31,2	37,2	-10,2	-14,1	-15,2	-18,2	-15,6	-18,5	-16,5	-15,4	-13,4		
Mali	22,5	26,6	33,9	34,0	31,5	29,7	30,9	30,9	30,9	-4,4	-1,8	-6,4	-6,5	-6,5	-4,3	-0,8	-1,5	1,6		
Maurice	104,3	156,7	159,9	141,3	135,5	139,9	141,7	140,6	141,5	-5,8	-8,9	-13,1	-11,1	-3,0	-6,4	-6,4	-6,9	-5,1		
Mozambique	44,7	59,0	56,2	53,6	50,1	53,5	60,3	62,9	63,7	-30,3	-26,5	-21,2	-33,7	-10,6	-11,0	-14,2	-43,0	-39,6		
Namibie	58,3	71,5	70,9	63,2	62,8	64,4	64,5	64,1	64,4	-8,1	3,9	-10,8	-12,6	-15,2	-14,2	-13,2	-15,7	-13,6		
Niger	17,5	19,2	20,1	19,4	18,1	16,4	16,9	17,5	17,5	-12,6	-13,2	-14,1	-16,2	-13,9	-5,6	-5,0	-6,1	-4,0		
Nigéria	17,3	18,2	18,3	19,0	25,2	31,9	30,9	31,0	29,3	0,8	-2,7	-0,5	0,2	1,3	6,8	5,1	5,8	3,1		
Ouganda	17,4	22,5	21,7	20,6	20,5	19,7	21,1	21,9	22,4	-5,6	-9,5	-8,4	-8,6	-7,5	-7,3	-6,2	-3,9	-2,7		
République centrafricaine	22,8	28,9	31,8	30,6	31,8	34,2	33,9	33,7	33,4	-5,7	-7,6	-12,4	-12,9	-8,2	-9,1	-3,8	-3,4	-3,6		
Rwanda	22,5	24,4	25,7	24,8	25,5	26,1	26,9	27,5	28,3	-10,6	-11,7	-10,7	-9,0	-11,4	-12,1	-13,0	-13,4	-11,7		
Sao Tomé-et-Principe	41,1	32,5	29,5	28,2	23,9	20,2	21,3	20,6	19,9	-17,0	-11,2	-13,1	-14,5	-12,3	-2,2	-6,3	-4,7	-5,1		
Sénégal	34,6	45,3	48,3	51,7	52,8	51,3	51,7	51,6	51,5	-7,2	-11,9	-12,1	-19,9	-19,8	-11,3	-5,6	-6,2	-5,8		
Seychelles	64,4	101,6	93,4	82,8	82,1	82,9	87,2	86,3	88,9	-10,9	-12,5	-10,5	-7,6	-6,4	-7,9	-6,5	-7,8	-5,6		
Sierra Leone	14,5	17,9	19,2	20,4	19,8	20,3	21,8	22,4	22,8	-14,2	-5,8	-7,3	-6,3	-9,5	-6,9	-5,1	-3,3	-2,9		
Soudan du Sud	21,9	17,8	17,6	15,3	14,6	26,8	17,8	16,9	14,7	-2,8	-31,7	-0,1	-7,9	-18,4	53,7	-4,0	3,2	4,8		
Tanzanie	22,2	21,7	22,0	22,7	23,8	24,8	26,5	28,1	29,2	-7,1	-2,3	-3,5	-7,4	-3,8	-2,8	-2,4	-2,3	-2,1		
Tchad	10,8	15,1	16,2	17,1	19,5	20,6	21,4	21,0	19,3	-3,2	-2,5	-0,5	6,3	1,6	1,4	0,2	0,8	0,3		
Togo	37,2	46,0	47,0	47,4	46,2	45,8	45,8	45,8	45,8	-4,9	-0,3	-2,2	-3,3	-3,8	-2,4	-1,0	-3,2	-2,8		
Zambie	21,7	31,2	24,3	27,1	29,9	31,0	31,1	31,1	31,1	0,3	11,8	11,9	3,7	-3,0	-4,4	-3,5	0,9	1,9		
Zimbabwe ³	16,7	9,9	10,2	12,6	11,2	9,6	7,5	8,1	9,0	-5,6	1,7	0,7	0,6	0,3	1,0	4,0	3,7	3,5		
Afrique subsaharienne	31,8	34,3	33,1	32,7	34,6	36,2	36,0	36,1	35,5	-2,3	-2,4	-0,7	-1,9	-2,4	-1,3	-0,9	-0,6	-1,1		
Médiane	26,4	30,9	30,4	29,2	29,2	30,4	31,1	31,2	32,6	-5,3	-3,7	-4,0	-5,7	-5,0	-4,2	-3,8	-3,5	-3,0		
Hors Afrique du Sud et Nigéria	28,3	32,3	30,9	29,7	29,7	28,8	29,2	29,6	29,9	-4,2	-3,8	-2,6	-3,7	-4,3	-3,1	-2,2	-2,1	-2,0		
Pays riches en ressources naturelles	31,5	33,3	31,7	31,6	34,5	37,0	36,3	36,3	35,5	-1,5	-1,3	0,9	-0,1	-1,0	0,5	0,4	1,2	0,5		
Pays exportateurs de pétrole	19,3	20,8	19,6	19,5	24,6	29,1	28,2	28,4	27,2	0,7	-2,3	0,8	1,9	1,0	4,9	1,9	3,0	1,1		
Hors Nigéria	25,3	29,0	23,3	21,0	22,9	21,1	20,3	21,0	21,2	0,5	-0,9	4,9	6,2	0,5	2,9	-1,4	-0,6	-1,5		
Autres pays riches en ressources naturelles	46,9	48,8	46,3	46,0	46,2	46,5	46,2	45,9	45,6	-4,3	-0,1	0,9	-2,3	-2,8	-2,1	-0,6	0,1	0,2		
Hors Afrique du Sud	25,0	27,5	27,0	26,7	26,6	26,8	26,5	26,7	27,0	-5,5	-2,2	-2,0	-4,3	-4,3	-3,3	-0,6	0,9	1,3		
Pays pauvres en ressources naturelles	32,6	37,5	37,5	36,0	35,0	33,8	35,1	35,4	35,5	-6,7	-6,2	-6,3	-8,2	-6,3	-5,4	-4,1	-5,5	-5,1		
Pays à revenu intermédiaire	33,8	36,8	35,3	35,0	38,0	40,5	40,3	40,4	39,5	-1,2	-1,4	0,4	-0,4	-1,2	0,3	0,4	0,7	-0,3		
Pays à faible revenu	24,1	26,5	26,9	26,0	25,1	24,5	24,8	25,0	25,4	-7,5	-5,6	-4,3	-6,6	-5,4	-4,6	-3,8	-3,6	-2,8		
Pays fragiles ou touchés par un conflit	19,9	21,7	22,2	22,1	25,5	29,1	28,4	28,4	27,4	-1,3	-3,1	-1,5	-1,7	-1,5	0,4	0,7	0,5	-0,3		
Zone franc	24,8	32,0	34,0	34,0	33,3	33,3	35,3	36,2	36,1	-3,3	-2,9	-3,3	-4,5	-6,7	-4,1	-2,2	-2,4	-2,7		
CEMAC	19,6	24,9	25,2	24,9	26,4	26,9	27,7	28,7	28,7	-2,3	-0,8	0,7	3,9	-1,7	-1,5	-3,2	-3,7	-4,3		
UEMOA	28,3	36,0	39,2	39,3	37,2	36,9	39,3	40,1	39,9	-4,2	-4,1	-5,7	-9,7	-9,6	-5,5	-1,7	-1,7	-1,8		
COMESA (pays membres d'AFSS)	29,6	31,8	30,7	29,0	29,0	27,5	27,2	27,2	27,5	-5,3	-3,7	-3,5	-4,6	-4,2	-4,3	-3,1	-2,5	-2,5		
CAE-5	27,9	29,0	28,3	27,6	29,1	28,1	28,9	29,6	30,1	-6,6	-4,8	-5,6	-6,8	-5,1	-4,1	-4,0	-4,0	-3,5		
CEDEAO	19,6	22,6	23,0	23,8	27,8	32,9	32,6	32,8	31,6	-0,5	-3,3	-1,6	-1,7	-1,7	0,9	2,0	3,5	1,8		
Union douanière d'Afrique australe	64,6	72,3	68,3	68,3	69,7	71,3	72,4	72,4	72,3	-3,4	1,6	3,0	-0,8	-1,3	-1,2	-0,8	-1,4	-1,8		
SADC	48,1	51,9	47,3	46,1	47,0	46,9	46,6	46,6	46,6	-3,2	-0,1	1,8	-1,1	-1,7	-1,4	-1,6	-2,1	-2,2		

Voir la liste des sources à la page 41.

Tableau AS4. Dette extérieure publique par débiteur et réserves

	Dette extérieure publique par débiteur (En pourcentage du PIB)									Réserves (Mois d'importations de biens et de services)								
	2011-19	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2011-19	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
	Afrique du Sud	15,0	23,4	18,6	18,7	19,6	20,1	20,3	18,9	19,6	5,8	6,3	5,4	5,9	6,3	6,2	6,2	6,4
Angola	29,5	78,8	62,4	38,1	44,5	40,3	35,9	34,7	36,1	9,3	9,5	6,5	7,4	7,8	7,9	7,4	7,7	7,4
Bénin ¹	15,5	30,3	40,2	43,3	45,5	45,9	50,7	51,6	51,1	3,5
Botswana	15,9	12,5	10,6	9,4	10,5	10,7	13,7	15,0	15,3	11,4	6,4	6,5	7,1	7,0	5,7	5,0	4,7	4,4
Burkina Faso ¹	21,0	23,0	24,5	26,4	26,4	24,7	22,0	19,4	19,1
Burundi	19,5	17,4	17,1	18,7	18,5	15,3	10,4	9,0	8,2	2,5	1,0	2,3	1,5	1,1	1,6	1,6	1,8	2,1
Cabo Verde	78,8	134,0	119,6	106,2	97,0	87,2	75,6	66,7	61,2	5,7	7,1	6,4	5,6	6,0	5,9	7,3	7,6	7,5
Cameroun ²	18,5	32,5	30,5	31,0	28,7	27,5	25,9	24,6	24,0
Comores	17,1	23,6	26,0	28,4	29,7	28,2	28,3	30,1	31,5	7,1	7,9	8,6	6,7	7,3	7,2	7,6	8,7	9,2
Congo, Rép. du ²	42,2	63,6	53,2	43,3	39,7	36,3	39,3	33,5	31,1
Congo, Rép. dém. du	18,0	16,5	16,0	14,0	15,7	14,0	13,6	14,0	14,5	1,0	0,4	1,4	1,7	1,8	1,9	2,1	2,4	2,7
Côte d'Ivoire ¹	19,6	33,8	30,6	35,6	36,3	37,3	35,7	34,3	33,3
Érythrée ³	62,2	2,7
Eswatini	10,3	18,6	16,1	19,3	21,3	21,9	26,9	29,2	31,5	3,7	3,0	2,9	2,4	2,2	2,2	2,5	2,5	2,4
Éthiopie ⁴	25,4	28,8	29,1	24,0	18,1	22,8	32,5	29,8	26,8	2,0	2,0	1,5	0,8	0,5	0,7	1,8
Gabon ²	29,8	48,9	37,5	35,6	36,1	31,5	30,4	27,5	26,0
Gambie	37,3	49,4	47,2	48,2	48,0	48,6	50,8	46,4	41,1	3,6	5,8	7,7	4,0	3,7	3,9	4,1	4,0	4,0
Ghana	29,9	42,0	41,8	41,7	38,9	36,2	26,8	25,8	24,6	3,0	3,7	4,2	1,2	2,2	3,0	4,5	5,5	6,0
Guinée	23,2	27,3	24,7	21,9	21,1	19,5	19,6	21,0	22,1	2,2	2,3	2,9	3,2	2,3	1,2	3,1	3,4	4,0
Guinée-Bissau ¹	29,9	43,7	38,4	39,2	35,6	33,6	29,4	26,9	26,0
Guinée équatoriale ²	8,2	12,2	9,7	7,5	8,6	6,8	5,0	3,9	3,9
Kenya	22,6	31,2	32,6	33,7	39,4	31,3	29,9	29,0	27,1	4,5	4,1	4,1	3,7	3,2	4,1	4,6	4,9	4,1
Lesotho	35,4	47,5	42,8	45,0	46,0	41,6	38,5	38,4	38,1	4,8	4,1	5,0	4,2	4,6	5,2	6,2	6,9	7,6
Libéria	18,1	40,9	37,5	35,5	35,4	35,9	35,8	36,8	39,7	2,1	2,2	3,9	3,0	2,6	1,9	1,7	2,0	2,5
Madagascar	23,4	36,0	33,6	33,1	36,3	35,1	36,0	38,0	39,7	3,4	4,8	4,5	4,6	5,6	5,6	6,1	5,6	5,3
Malawi	18,6	30,9	37,4	32,0	31,7	37,2	30,2	25,5	22,1	2,4	0,7	0,2	0,4	0,6	0,4	0,3	0,3	0,3
Mali ¹	19,1	26,7	23,2	22,5	22,7	20,0	18,5	16,2	15,0
Maurice	13,3	20,2	23,2	19,4	18,2	17,8	16,8	16,0	15,1	8,4	14,4	12,8	11,4	9,9	11,4	13,0	12,9	13,0
Mozambique	63,1	90,2	79,8	69,0	66,2	62,4	65,9	70,6	70,6	3,4	4,6	2,6	3,1	4,0	4,1	2,9	2,2	2,1
Namibie	12,2	18,8	13,8	16,6	16,7	15,2	9,8	6,5	5,8	3,4	4,0	4,5	3,9	3,7	4,1	3,4	3,3	3,3
Niger ¹	18,4	33,0	31,5	33,0	31,9	26,1	25,3	24,7	24,6
Nigéria	2,7	6,4	7,1	7,1	9,7	18,3	17,8	15,8	16,8	6,1	6,5	6,3	6,7	6,9	7,4	7,8	9,4	9,6
Ouganda	16,6	30,0	29,4	26,9	26,8	26,4	24,9	23,4	21,9	4,6	4,3	4,7	3,1	2,8	1,8	2,4	2,8	3,5
République centrafricaine ²	28,1	33,4	33,7	31,5	31,3	31,5	28,7	25,8	23,0
Rwanda	28,1	53,1	52,5	45,1	49,7	56,7	57,1	60,1	61,9	3,9	5,3	4,6	3,6	3,4	4,3	2,9	3,3	3,7
Sao Tomé-et-Principe	55,7	46,1	41,6	40,7	35,4	33,5	30,6	26,8	25,1	3,8	4,3	3,5	2,9	2,1	2,0	2,5	2,7	3,1
Sénégal ¹	36,3	69,5	73,9	73,1	84,1	91,4	87,1	83,8	85,6
Seychelles	35,8	35,3	38,3	28,9	26,6	28,9	28,5	35,0	32,2	3,5	3,7	3,7	3,1	3,4	3,6	4,2	3,7	3,8
Sierra Leone	20,6	29,3	27,9	27,4	31,6	28,4	25,6	24,1	23,2	3,3	4,5	5,5	3,3	2,5	2,2	2,2	2,7	2,9
Soudan du Sud	42,6	40,0	40,5	30,6	41,9	44,6	37,1	34,5	30,2	1,7	0,5	0,6	0,2	0,6	0,7	0,5	0,8	1,2
Tanzanie	26,0	29,4	29,6	29,2	30,2	33,3	32,7	31,5	30,4	4,9	5,4	3,7	3,9	3,8	3,7	3,8	3,9	3,9
Tchad ²	18,7	22,5	20,6	17,7	16,7	16,0	15,5	15,8	17,5
Togo ¹	13,4	29,1	25,4	24,4	24,7	27,1	29,0	29,4	28,9
Zambie ⁵	28,6	78,9	66,6	53,2	57,9	50,4	63,7	2,7	1,3	2,8	3,0	2,5	2,8	2,8	3,3	3,5
Zimbabwe ⁶	25,8	34,4	32,0	33,6	37,3	31,2	28,5	27,0	26,5	0,5	0,1	1,1	0,7	0,1	0,5	1,0	1,2	1,6
Afrique subsaharienne	15,0	24,6	23,4	22,3	24,7	27,2	26,8	24,9	24,9	5,3	5,2	4,8	4,9	4,6	4,5	4,8	5,3	5,3
Médiane	21,9	31,8	31,8	31,2	31,6	31,2	28,8	27,0	26,0	3,6	4,2	4,1	3,3	3,3	3,7	3,2	3,4	3,8
Hors Afrique du Sud et Nigéria	24,2	36,7	34,6	31,8	32,3	31,2	30,6	28,9	28,2	4,5	4,1	3,8	3,5	3,2	3,4	3,7	4,0	4,1
Pays riches en ressources naturelles	13,1	21,7	20,3	19,1	21,8	24,6	23,6	21,6	22,0	5,6	5,5	5,1	5,4	5,3	5,1	5,3	5,9	5,8
Pays exportateurs de pétrole	8,9	16,4	16,2	14,7	18,2	25,5	24,1	21,6	22,4	6,3	6,3	5,8	6,5	6,6	6,6	6,7	7,7	7,6
Hors Nigéria	26,3	53,0	44,4	33,7	36,0	32,9	30,5	28,9	29,2	6,8	5,7	4,5	5,9	5,9	5,8	5,5	5,5	5,0
Autres pays riches en ressources naturelles	18,7	27,7	24,3	23,9	25,0	24,0	23,3	21,6	21,8	4,7	4,7	4,3	4,2	4,3	4,2	4,5	4,7	4,8
Hors Afrique du Sud	23,6	32,0	30,3	29,0	29,8	27,5	25,6	23,7	23,4	3,2	3,1	3,2	2,5	2,5	2,5	3,1	3,4	3,7
Pays pauvres en ressources naturelles	24,0	34,2	34,2	33,3	32,7	33,4	35,1	33,7	32,2	3,9	4,2	4,0	3,1	2,7	3,1	3,6	3,9	3,9
Pays à revenu intermédiaire	13,0	22,6	21,3	20,6	24,0	27,2	26,3	24,2	24,5	5,9	6,0	5,5	5,8	5,8	5,7	5,9	6,5	6,4
Pays à faible revenu	24,0	30,8	29,8	27,4	26,5	27,1	28,0	26,5	25,7	2,7	2,7	2,6	2,1	1,9	1,9	2,4	2,7	3,0
Pays fragiles ou touchés par un conflit	9,3	15,4	15,8	14,9	17,2	22,8	23,3	21,0	21,0	5,0	5,0	4,8	4,9	4,4	3,9	4,5	5,4	5,5
Zoné franc	21,3	33,3	31,2	32,2	32,8	32,1	31,1	29,3	28,8	4,7	4,8	4,4	4,1	3,7	4,4	5,9	6,0	6,1
CEMAC	22,5	35,3	30,8	28,4	27,3	25,3	24,6	22,7	22,2	4,3	3,4	3,3	4,0	4,2	4,0	3,8	3,6	3,1
UEMOA	20,8	32,1	31,4	34,6	35,9	35,9	34,6	32,8	32,2	4,9	5,5	5,0	4,1	3,5	4,6	7,0	7,3	7,6
COMESA (pays membres d'AFSS)	22,3	31,4	31,1	28,7	28,5	27,3	29,1	27,0	25,9	3,1	2,9	2,9	2,4	2,0	2,4	3,1	3,3	3,4
CAE-5	22,6	31,3	31,9	31,5	34,3	32,0	30,6	29,6	28,2	4,6	4,6	4,1	3,6	3,3	3,5	3,8	4,0	3,9
CEDEAO	7,4	14,4	15,4	15,5	19,7	28,7	26,5	24,3	24,7	5,6	6,0	5,8	5,7	5,6	5,2	5,7	7,0	